


DIALO
GVE










Ex libris Gualteri Sneyd



Très rare et singulier.

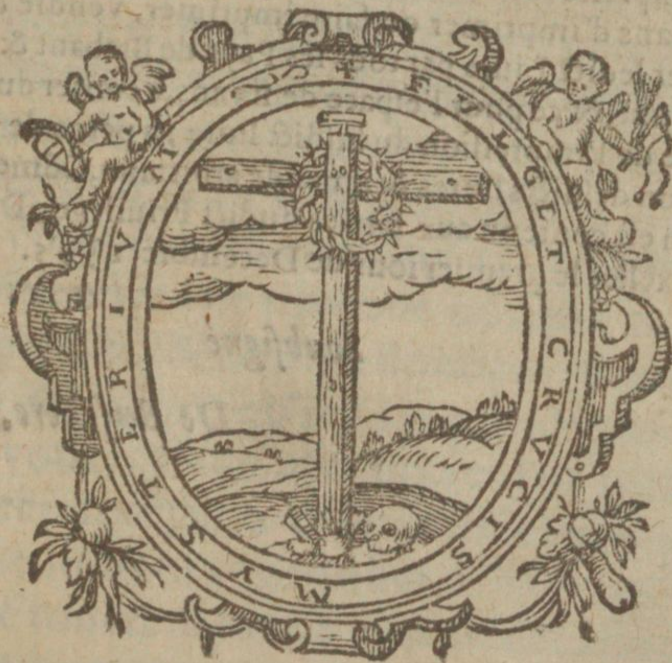
Vendu 19 francs.

On that kind of <u>Magick</u> called Lycanthropy, or the transformation of Men into Wolves

DIALOGVE DE LA LYCANTHROPIE OV TRANSFORMATION D'HOMMES EN LOVPS, vulgairement dits Loups-garous, & si telle se peut faire.

Auquel en discourant est traicté de la maniere de se contregarder des enchantemens & sorcelleries, ensemble de plusieurs abus & superstitions, lesquelles se commettent en ce temps.

PAR F. CLAVDE PRIEVR, natif de Laual au Mayne, & religieux de l'ordre des freres mineurs de l'obseruance.



A LOVVAIN, Chez Iehan Maes, & Philippe Zangre, Libraires Iurez. L'an 1596.

Extraict du Priuilege.

PAR grace ſpeciale & Priuilege du Roy eſt permis a I. Maſius Imprimeur iuré de ſa Maieſté, d'imprimer certain liure intitulé, ***Dialogue de la Lycanthropie ou Transformation d'hõmes en loups, & ſi telle ce peut faire.*** Composé par F. Claude Prieur, de l'ordre de S. Francois, & viſité & approuué par Meſſieurs Hẽricus Cuyckius, eſleu Eueſque de Ruremonde, & de F. Gilles Cheheré, Docteur & Profeſſeur en la ſaincte Theologie. Auec expreſſe defenſe a tous Imprimeurs, Libraires & marchans d'imprimer ou faire imprimer, vendre & diſtribuer ledict Liure par tous ſes Pays de Brabant & oultre Meuze, & ce pour l'eſpace de ſix ans, a conter du iour & date de l'impreſſion du ſuſdict liure, a peine de confiſcation deſdicts liures & amende arbitraire, Cõme plus a plein eſt contenu aux lettres dudict Priuilege, Donné a Bruxelles le premier iour de Decembre 1595.

Soubſigné

De Buſchere.

A MESSIEVRS LE PASTEVR, BAILLIF, ESCHEVINS ET MAGISTRAT DE WAVRE,

Humble Salut.



Essieurs, Scachant combien est deboutée, & de toute ame bien née, reiectée l'ingratitude pour l'infinité des vicieuses racines qu'elle traine apres soy, au contraire cõbien est cherie & prisée la resouuenance & reuenche d'vn bien fait, pour la merueilleuse grace qu'elles ont a l'entretenemẽt d'vne mutuelle amitié comme de toutes autres vertuz morales; entendant de l'aultre costé ce poete Martial me crier a gorge deploiée estre vne rougeur hõteuse tousiours prendre & ne rien donner; auois ja depuis deux ans, qu'il y a que je conuerse entre vous, tasché rencontrer l'opportunité reciprocque a tant de liberalitez & comme infinies courtoisies vostres, exhibées de tout temps & a mes predecesseurs voz predicateurs, & a moy tresbien cogneues, & de jour a aultre experimentées.

Mais helas! Que pourroit faire ou entreprendre celuy qui est plus pauure que Iob, plus desnué que Bias ou Diogenes, plus despourueu que jamais ne fut Aristides? Ce neantmoins j'entēdois d'vne part d'escrier l'ingratitude, de l'autre cognoissois ma debilité, d'autre part qui me estoit plus facheux, vn Hesiode me retentissant que le benefice exhibé est comme la semence iectée en terre, de laquelle on doit plus retirer qu'on n'a mis. Certes ce destroit ne m'estoit point peu fácheux, quand aiant bonne volonté estois destitué des moiens; & a bon droit me feusse peu dire estre celuy qui aiát des aesles agilles au bras droit, semble deuoir promptemēt voler, s'il n'estoit tetenu du pesant fardeau qui luy pēd au bras senestre. Toutesfois me tournant de l'autre costé, & me souuenát de vostre inclination bōne en mon endroit, ensemble & de l'axiome du grand orateur Ciceron, deschargeát & quittant ceux qui impuissants d'entierement satisfaire, monstrent vne bōne volonté, me commençay a resoudre, & presumát de voz debonnairetez accoustumées, ay pēsé que vous faisant offre de ce mien petit labeur, n'aurez égard a la petitesse ou peu de pris d'iceluy
ain

ains que vous souuenant du vers de ce petit poete: Quand vn amy pauure te fait vn petit present, reçois le auec contentemẽt; vous souuiendrez que lors qu'vn pauure paysant eut fait present d'vne pomme au Roy Darius, il l'estima beaucoup, & la vefue qui en l'Euangile auoit mis deux mailles dedãs le tronc du temple, fut grãdement agreable a nostre Seigneur, non point pour l'offrande de si peu d'estime, plustost pour la bonne volonté qu'elle a-uoit d'en deposer dauãtage, si la commodité s'y fust presentée. Receuez donc, je vous prie, Messieurs en gré & pour estraines de la nouuelle année ce petit present, d'aussi bon coeur qu'il vous est presenté, n'ayant esgard a la valeur ou grãdeur, ains a la bonne volonté de celuy, duquel s'il s'estendoit a plus amples traittez, en pourriez attendre dauantage; joint que, cõme trop mieux cognoissez, l'vne & l'autre mienne vacatiõ ne le me permet pour le present. Qu'il soit au reste soubz le manteau de vostre protection, pour estre garanti de la dẽt canine des enuieux & malueillants qui sinistrement pourroient interpreter mon intention; car iusqu'a present n'en ay esté estonné a celle fin de vous en gratifier;

tifier; que tant pour ce que mesme pour satisfaire aux desirs de l'hõneste compagnie, en laquelle nous nous trouuasmes passé a quelques iours, nõ gueres loing de VVaure, & vous Monsieur le Pasteur y estant present, ay esté persuadé le mettre en lumiere. L'autre raison non de moindre importance m'y incitãt, a esté le zele de l'honneur de Dieu, que d'autãt qu'apperçeuoys plusieurs tomber en erréur, a raison de ces transformations, & ne trouuer moyen de s'en resoudre pour ne trouuer liurets si faciles & portatifs, ou s'ilz en trouuoiẽt, n'estre en langue vulgaire; pource y ay d'autant plus esté animé.

A tant feray fin, priant Dieu

MESSIEVRS, vous maintenir & les vostres en vne police heureuse & prospere tant au spirituel qu'au temporel.

Vostre treshumble orateur

F. C. P.

FR. ÆGIDIVS CHEHERE S. Theologiæ Doctor, ac Profeſſor in Conuentu fratrum Minorum Louanij, auctori amicitiæ ergô hoc carmine gratulatur.

CLaudi per placidum numine proſpero
Dum curris ſtudium, nobile ferculum
Præbes ingenij, languidus otio
Quo mentem recreet vulnere ſauciam.
Hinc & te meritis laudibus effero,
Et toto ſtudijs pectore gratulor;
Optans poſteritas ritè fauentibus
Votis iſtud opus ſuſcipiat tuum.
Quod fiet facili ſi dabitur modo,
Vt ponat rabidos Zoilus impetus
Actus egregios factáque proximi,
Irridens patulis ſemper hiatibus.

FR. IACOBVS GARNIER FRANCISCANVS AD LECTOREM Hendecasyllabon.

HVc flectas oculos amice Lector,
Huc mentem vigilem bene ac fauentem,
Nam te CLAVDIVS *æstimatione*
Haud parua celeber, meus sodalis
Et iucundus amicus, hoc libello
Præsenti (loca, facta, nationes
Etsi non referat) docet faceta.
Hæc tracta, atque animo frequens voluta,
Æquúsve esse memento candidusque,
Non horrebis enim legendo crebro,
Si fers iudicium bonum & benignum.

FRA-

FRATRIS RENERI SANDRÉ LEODINI, Carmen ad Auctorem.

VT mens nostra lubēs defertur in auia, quādo
Dulce sonāt gracili gutture carmen aues.
Et choreæ cantusque vigent, totosque per hortos
Floret odoratis terra benigna rosis.
Sic ea sunt animis πρότερον gratißima nostris,
Quæ tuus egregia congerit arte labor.
Te duce panduntur toto dominantia mundo
Flagitia, & scelerum, Marte furente, faces.
Te duce monstratur mala seditionis origo,
Et cur tam tristi sæcula felle madent.
Vt gener in socerū, gnatus parat arma parentem,
Atque malo noceat saga ministerio.
Dum ciet infernas magico stridore cateruas,
Fluminis & rapidi carmine sistit iter.
Cumque libet pluuio depellit nubila cælo,
Cùm libet immiti membra dolore necat.
Qualiter & falsam dum sumit larua figuram,
Cùm sit verus homo, cernitur esse lupus.
Per te priscorum monstratur opinio vana,
Fictaque mendaci fabula tota fide;
Humanas aliena putans in corpora mentes
Post Stygis epotos vsque redire lacus.
Hunc si gratanter Lector capis alme laborem,
Iure tibi grates Claudius actor agit.

AVX LECTEVRS SONNET.

Vous qui auez par vaine illusion
Voz cœurs remplis de telle fantasie;
De qui l'erreur a vostre ame saisie
Et la contraint par pregnante raison;

Il fault ceder, & que l'opinion
De cest Aucteur vous desgage & deslie,
Et que d'ailleurs apprennez en partie
Comment ce fait telle mutation.

Cest haut discours, ceste metamorphose
A dedans soy diuerse chose enclose.
Chose de soy qui a varieté,

Contente l'homme, nature le desire;
Si donq voulez approuuer nostre dire,
Pourquoy tardifs a ceste nouueauté.

I. G.

PRE-

PREFACE AV LECTEVR.



Ombien qu'il aye semblé à quelques vns du passé, les conuiues, & banquets estre de soy illicites, pour certaines raisons qu'ils pouuoient produire ; ce nō obstant le bien & profit qui bien souuēt en reüssit, & en a reüssy, ensemble ceux de qui nous tirōs l'exemple, nous induit beaucoup plustost a les admettre, & entretenir, que les reiecter. Car qui est plus vtile & profitable (voire ie dis necessaire) & aussi qui nous soit plus recommendable, tant par les loix humaines, & diuines que la paix ?

la paix toute diuine,
La fille d'amitié, sur toute chose digne.

Ce que neantmoins acquerons par ce moien. Tesmoing nous en sera ce graue, & renōmé Caton, lequel poisant & examināt ses parolles, non auec vn iugement inconstant & variable, à bien osé appeller *la table Mere & procreatrice d'Amitié.* Le mesme nous demonstre Plutarque disant, que *Conuiuium viuendi ratio est, quæ per vini vsum in amicitiam desinit sub gratiæ lenocinio.* *Plutarque decad. 1. Problem. 4* Le conuiue est vne façon de viure, qui par l'vsage de vin se finist en amitie par vn allechement de bonne grace. En autre lieu il introduit Thales le sage, respondant a vn certain nommé Alexidemus, qui se plaignoit d'auoir esté mis au bas bout. *Non vt primas*, inquit, *sedes occupemus vna accumbimus : sed vt assidentibus commodemus nos,* *Idē in conuiuio 7. sap.*

& fa-

& faciles exhibentes occasionem eis & ansam prabeamus protinus facienda inter nos amicitia. Nous ne venons à table pour tenir le premier rang, ains à celle fin que nous accommodions aux assis, & rendants faciles, leur donnions occasion de bien tost cõtracter vne amitié. Ciceron prouue le semblable par l'etymologie du nom: *Bene maiores nostri accubationem epularem amicorum, quia vita coniunctionem haberet, conuiuium nominarunt.* A bon droict noz anciens maieurs ont appellé les banquets gesine ioyeuse des amys, pource qu'ilz eussẽt conionctiõ de vie. Ou nous nous pouuons rememorer des loix de Lycurgus, & dire que non seulement la table & festins communs des Lacedemoniens estoient ordonnez pour reprimer la luxure, & autres vices par le moien d'vne communauté si austere, mais bien d'auantage pour en ceste façon les rendre esgaux, pour oster la jalousie, contraire a la charité, & mere de tous vices, & que tout ainsi qu'ilz mangeoient d'vn mesme pain, ainsi deuoient ilz estre d'vn mesme accord & consentement. Le diuin Platon donnant la distinction naturelle & essentielle de l'humanité, n'oublioit y comprendre cestuy cy qui est des banquets & sociable amitié (selon que l'homme se donne a cognoistre estre homme) parquoy disoit il ainsi: *Humanitas triplex est, vna fit per salutationem, vt cum nobis obuios salutamus, & manum porrigimus; altera cùm quis opem affert calamitate laboranti, tertia quùm homines inter se conuiuia celebrant, & consuetudine gaudent.* L'humanité est propre de l'homme, & se peut esprouuer en trois façons; Premierement, quand rencontrant quel-

...de Senect. (margin, beside "corum, quia vita coniunctionem")

Marsil. ficin. in cõm. off. Cic. (margin)

quelqu'vn luy donnons la main, le saluant, & caressant: secondement quād aucun soulage & preste secours a celuy qui est en peine; tiercemēt lors que les hommes se festoiants par bāquets & conuiues se resiouissent par ceste coustume;

Sic celebrata simul dulci conuiuia mensa,
Æterna generant pignus amicitiæ.

Donq les banquets estāts vn moien de nous conioindre d'vn tel lien de charité & amitié, n'y pouuons offencer, nous proposants vn tel but deuant les yeux. Que s'il se sont trouuez, & se trouuēt iournellement qui en abusent; ceux la ne doiuent preiudicier aux autres qui en vseront comme il appertient. Ie sçay qu'on me proposera les meurtres d'Herodes, d'Absalon, d'vn Flaminius Romain, & plusieurs autres commis a la table: L'on m'obiectera l'exces de l'yurognerie, & brutalité qui se commet tous les iours, l'on me mettera deuant les yeux les blasphemes, querelles, detractions, parolles deshonestes, & beaucoup de scandales qui en prouiennent. Mais quoy? y a il Sacrament, vertu, ou autre bonne œuure, dequoy le diable ou les sciens n'abusent? Et si l'araigne fait son mal proufit du suc de la fleur, le conuertisant en venin, sera il dit pour ce que l'abeille prenant de mesme fleur ne le tourne en doux miel, pour en tirer substance & commodité? D'auantage la bonté ou mauuaistié de quelque chose que ce soit nous est approuuée ou reprouuée par la vertu, ou le vice, de ceux qui auront vsé de telle chose en bien, ou en mal, n'ayāt mesme esgard a la multitude, mais a la qualité des personnes qui en ont vsé. Car certes si nous voulions regler a la façon & multitude de ceux qui ont excedé, ou au nombre des inuitez,

ou a la somptuosité, ou autrement, ce ne seroit iamais fait. On trouue vn meurtre signalé d'Herode, vne yurognerie d'Alexandre, vne friandise d'Heliogabale, la gourmandise du mauuais riche, & mesme de Cambleta Roy de Lydie, insolence de Nabal, lubricité de Tybere, se faisant seruir par des filles toutes nues, l'exces de Neron, sçauoir est depuis midy iusqu'a minuict, de Vitellius tant pour la frequentation, pour la vilennie, que le nombre des plats iusques a neuf mille. Si la somptuosité! se presente vn Octauius orné comme vn Apollon, & tous les inuitez comme dieux & déesses. Si le nombre !se trouue Alexãdre appellant ordinairement soixante ou septante; Claude Cæsar six cents, Budée mesme fait mention de quelque Roy des Perses, qui cõuioit quinze mille hommes. Et veritablemẽt ce sont choses merueilleuses, & quasi prodiges ce que lon lit de tels & semblables exces. Aussi reiettons nous ceux la comme gens qui tout ainsi qu'ilz ont esté desordonnez, & insolents aut reste de leurs actions, de mesme ont ils esté en ce point la. Mais quãd nous entrõs au resouuenir des assemblées vertueuses, & de gens de bien recitez en l'escriture saincte, & ailleurs (desquels nous deuons plustost prendre l'exemple) nous trouuons l'hospitalité en ceux d'Abraham & son neueu Loth; la crainte de Dieu en ceux de l'vn & l'autre Thobie; vne modestie en celuy d'Assuere; la religiosité des Ægyptiens, ausquels à la table estoit presenté le tez d'vn trespassé; la sobrieté des prophetes, l'abstinence des Saincts; les loix d'vn S. Augustin, les beaux discours pleins de charité, & d'erudition en ceux de Iesus Christ nostre sauueur. Et quand bien nous defaudroient tous exemples, celuy la seul nous doit totalemẽt suffire: Ne visons aux precedents,

à leur

à leur exces ou vice, par lesquels tout homme de bien seroit dissuadé de hanter iamais compagnie, mais iettons les yeux sur nostre prototype, & exemplaire non inferieur a Lycurge, ou a ces celebres philosophes cy dessus nommez, lequel par sa presence a tant voulu decorer, & honorer les banquets & festins, que les principaux & la plus-part des miracles qu'il aye fait ont esté à la table; tantost guarissant les malades, comme vn hydropique, tantost y conuertissant les pecheurs, comme la Magdaleine, Zachée, & les publicains; ores pour suruenir à la necessité de ses amys, cõme aux nopces; Brief son premier & dernier miracle à esté en tel lieu. Le dernier, dis-ie, non seulemẽt le iour de son departemẽt faisant le dernier Adieu (selon qu'il retiroit sa presence visible) à ses Apostres, estant à table au mont de Syon, mais encore ie dis celuy dernier qu'il fit auant sa sacrée Mort & Passion; bãquet & souper tant celebre & somptueux, & les viandes en si grãde foison, que de celles qui y estoient apposées, le principal mets, qui est de son *Sacre Corps & Sang*, continue encore, & nous est proposé d'en gouster, quãd nous aurons ceste robbe nuptiale, robbe de pureté & d'innocẽce de vie, & que desirerons d'en approcher. *Prætiosum & admirandũ conuiuium, salutiferũ, & omni suauitate repletũ; in quo Christus sumẽdus proponitur verus Deus*, dit S. Thomas, precieux & admirable conuiue, salutaire & rẽply de toute souefueté, ou Iesus Christ vray Dieu no⁹ est proposé a receuoir. Ce sont les vtilitez qui nous arriuent des conuiues & bãquets, entretenuz principalemẽt en propos qui soiẽt edificatoires, recognoissant ces biẽs la & liberalitez ne venir seulement du soucy des hõmes, mais de la largesse & bõté de nostre Dieu.

D. Thom. opusc. 57.

Car

Car la loy de ciuilité Chrestienne ne permet de toucher aux viandes, sans premier luy en auoir fait recognoissance; plustost comme indigne d'estre chasse de la table, suiuant l'enseignement de Louys Viues.

Li. de moribus in mensa seruand.

Nemo cibum capiat, nisi consecratio fiat,
Priuetur mensa, qui spreuerit hæc documenta.

Et ie croix asseuremét, que quand vne compagnie vertueuse & honorable vient a se cógreger pour se recréer ioyeusement sans bruict, ny scandale, auec modestie Chrestienne, a vn entretenement d'amitié, ayant premierement recherché Dieu; que sans doubte il est au milieu, l'incitant a propos dignes de foy; comme aussy ie pése dernieremét auoir esté en celle ou nous nous trouuasmes, veu qu'outre ce que dessus, l'hoste n'auoit oublié ce qu'est escrit, *Caue ne derelinquas leuitam qui intra portas tuas est.* Garde toy d'oublier le leuite qui est ton voisin; Car certainement la troisiesme partie de ceste compagnie accomplie du nombre des Graces, & des Muses, estoient du sort & partage de Dieu, a cause de quoy estoit impossible que Dieu n'y assistat, considerant ce qu'en deduit S. Chrisostome. *Christus mensæ vestræ aderit, benedictioneq́ sua totum conuiuium adimplebit, quando oraueris, quãdo spiritualia cecineris, quando pauperes ad eorum quæ apposita sunt communionem vocaueris, quando multam symposio vestro disciplinam & modestiam procuraueris.* Iesus Christ, dit il, assistera a vostre table, & la remplira de sa benediction, pourueu que tu l'ayes inuoqué, & chanté ses louanges, que tu ayes appellé les pauures pour participer de ce qui est apposé, pourveu que la modestie & bonne discipline soit

Deuter. 14

Chrysost. Serm. 24. in epist. ad Rom.

entre

entre vous. Et de la procede que les inuitez (comme bien morigerez & instruits) n'ayant pas tant d'esgard au goust, & delicatesse des viandes, bien preparées & en superfluité, comme a l'entretenement d'vne mutuelle amitié se resiouissoiét auec vne bienseance en propos & discours dignes de telle assistence, & mesme tout accomplissement d'hōnesteté & vertu y residoit, de sorte que sembloit ce distiche estre graué, & inciselé dedans le cœur de tous.

Dum fiunt epulæ, veneranda modestia semper
Præsideat, sit digna Deo quæcunq; loquela.

Et bien que le nombre des Muses surpassast, qui eust semblé deuoir apporter quelque incommodité selon l'opinion de Marc Varron, ce neantmoins le nōbre des graces y estant adiousté donnoit beaucoup de lustre, veu que mesme Iesus Christ a choisy vn tel nombre. Aussi me semble les conditions mises par Aule Gelle y auoir esté assez bien obseruées : *Ipsum*, dit l'aucteur, *conuiuium constat ex rebus quatuor, & tum deniq; omnibus suis numeris est absolutum, si belli homunculi collecti sint, si lectus locus, si tempus lectum, si apparatus non neglectus.* Le banquet sera bien composé & totalement accomply si ces quatre conditions s'y trouuét; à sçauoir s'il y a de beaux hommets, si le lieu est choisy, si le temps conuenable, & l'apprest des viandes exquis & de recherche. Ie ne me veux arrester icy, pour descrire les lineaments ou beauté de ceux qui y estoiét, non plus que l'eslite du lieu, & la situation commode, & conuenable, l'opportunité du temps, & les viandes preparées, mais puisque la matiere s'y adonne, il me semblera bon d'adiouster icy du mesme aucteur, la forme & maniere comme l'on

Lib. 13. cap. 11.

se doit comporter a table. Premierement le sus-nommé n'approuue aucunement les conuiues tristes, ou silentieux, disant qu'il faut estre ioyeux auec des propos non de questions doubteuses, & que toute la compaignie n'entende, ains de tels que l'on peut traicter a la place publique. Varron tesmoigne que de son temps n'estoient conuiez sinon hommes gratieux, musiciens, ou gens lettrez. Mais, ie vous prie, aussi quelle amitié peut on cognoistre en vn hõme triste, d'vn front renfrongné, & chagrineux, & qui semble auoir ie ne sçay quoy à demesler cõtre quelqu'vn? Car comme fort bien Socrates dit, Tout ainsi que le vin aigre est au goust, de mesme les meurs facheuses & sauuages sont incompatibles en compagnie.

Stob. serm. 4. de imprud.

Neque vinum austerum est aptum potioni, neque mores agrestes conuersationi. Plutarche estime encore le dernier plus difficil a endurer, disant qu'il y a remede au premier, & non a l'autre. Car, dit il, *obsonium malum licet reijcere, ac vino vitioso ad lymphas confugere; conuiua vero morosus & intractabilis, omnem omnis generis vini & obsonij voluptatem gratiámque perdit & corrumpit.*

Plutar. in conui. 7. sap.

Il est permis de reietter de soy vn plat qui n'est a son goust, & le vin estant gasté auoir recours à l'eau: mais vn conui facheux & non traictable, oste toute volupté & delices de quelque espece de vin, ou viande quels qu'ilz soient. De la vient que Cælius Rhodiginus apres auoir diligemmẽt examiné ce poinct, finalement il conclud disant; Oste la resiouissance des inuitez, soudain s'esuanouit la plus grãd part de l'amour, la saulse d'amitié, & le soulagement de la vie qui procedẽt de la. Ie n'entẽds toutesfois en ces propos conciter les inuitez a se desbaucher en quelq̃ sorte que ce soit;

Lib. 30. cap. 36.

Car ie

Car ie sçay tres bien la sentence de Diogenes en son liure premier estre necessaire, que cõbien que en tous lieux il faille refrener sa langue, mais sur tout a table. Ie sçay d'abondant le dire de Seneque epistre 84. que l'yurõgnerie n'est autre chose qu'vne follie volontaire; mais que la reiouissance y soit de telle façon que la tristesse en soit forclose. Car ledict aucteur pour ne laisser trop la bride a telle recreation, modere incontinent son dire, *Si præsertim*, dit il, *legitimè, siq; castè coëant conuicturi, nec omnino ventri concanes, sed animæ*. Si principalement ilz s'assemblent nõ tant ioyeux de remplir leur ventre que recréer l'ame. Et prend il sa raison de l'institution des banquets, pour estre plustost vne coniunction d'vne bonne vie, & communion, qu'vne desbauchée licence a boire. *Communio siquidem vitæ rectius honestiusq; statuitur conuiuij finis, quàm poculorum licentior inuitatio*. Comme s'il vouloit dire; Combien que l'on s'assemble pour se recréer mengeant & beuuant, ce n'estoit toutesfois chose bien seante de prendre telle licence, que l'on outrepasse les bornes de raison; veu que ce n'est vne conionction fraternelle, ny qui tende a la charité, se corrompre soymesme, ou prouoquer les autres au semblable. Car si tu ne t'aimes toy-mesme, comment aimeras tu ton prochain? *Qui sibi nequam, cui bonus erit?* Il n'est vray semblable que tu t'aymes toymesme quand te viens a procurer maladie par vne gourmandise excessiue. Ie penserois aussy quand a moy, ceux qui m'inuiteroient de telle sorte, m'auoir plustost appellé ou conuié pour leur tenir compagnie a boire, ou me faire tomber en deshonneur, ou maladie, que pour autre raison.

Lib. 1.

Sen. epi. 84

Ie sçay non obstant la coustume des Grecs auoir esté inuiolablement gardée, comme tient Ciceron, qui estoit, *Boire, ou s'en aller. Apud Græcos*, dit il, *lex obtinetur, aut bibat, aut abeat*; & outre ce ilz se chãtoient les vns aux autres ces vers: *Bibe quinque, bibe tres, bibe quatuor cyathos* .i. qu'vn chacun de la compagnie, eust à boire douze gobelets. Dauantage ce que Pline a obserué des Romains, à sçauoir, *Quiconque fust assis a table ne s'en leuer sans vomir, adiouster, & boire a l'enuy le plein verre sans respirer, ne laisser rien de reste, n'estre pas permis tousser apres boire*; Mais si on se vouloit targer & preualoir d'vne antiquité si gourmãde & excessiue, alors me faudroit cõferer la loy des Chrestiens, auec celle des payens, & ceux qui se proposent vne beatitude perpetuelle consistant en l'ame, auec ceux qui ont pensé le corps estant mort, ne rester autre chose. En attendant ie respondray à ceux la ce que disoit le Philosophe, *Tales epulantur quasi quotidie morituri*: Que tels boiuent & mangent cõme s'ilz deuoient mourir de iour à autre; Car il n'est rien plus certain que ce que dit le Prouerbe: *Plures ebrietas quàm gladius necat*. C'est a dire, que l'yurognerie en tue plus que le cousteau. Au reste ie ne penseray le dire d'vn tel aucteur concerner tout vn general de tous les Latins, ou bien de tous les Grecs, seulement quelques infames, ou vilains, qui neantmoins sont cause qu'on baille tel epithete a toute vne monarchie, honorée de tant de sages & philosophes. Et qu'ainsi ne soit, Plutarche tient apertemẽt le contraire, lors qu'il parle de la sobrieté des anciens, disant ainsi; *Veteres in conuiuijs quum propinando inuitarent ad bibendum*,

Cal. Rhodig. lib. 7. cap. 26.

Plut. de cupid. diuit.

In Conui. 7. sap.

bendum; Homericum illud vsurpasse accepimus.
Quantum quisque potest, certa ratione modoq́;
Hauriat.

Nous sçauons, dit il, les anciens lors qu'en leurs banquets ilz s'inuitoient a boire, auoir retenu ce vers Homerique; *Que chacun boiue autant qu'il peut par certaine raison & mesure.* Le mesme auӕteur estant prié de la plus grande part des conuiues pour accepter le tiltre de Symposiarche, & charge de commander a table, l'acceptant vsa de telle phrase: *Si quidem vobis videtur omnibus, meipsum symposiarcham vestrum creo, iubeoq́; cæteros quidem omnes pro libito in præsentia bibere.* Decad. 1. Proble. 4. D'autant qu'il vous semble bon a tous ie me declare vostre symposiarche, & pour ce ie cõmande presentement vn chacun boire à sa volonté. Et combien que tels auӕteurs soient pour nous seruir de deffence; neantmoins d'autant que nous le faisons pour vn autre respect qu'ilz ne faisoient, encore ne nous arrestons nous a telle probation & exemple; mais les exemples desquels nous deuõs vser, sont de ceux qui recognoissans vn mesme Dieu auec nous, n'ont point eu tant d'esgard a la santé & conseruation corporelle, par vne telle sobrieté, qu'a la prosperité spirituelle; Tel qu'estoit le banquet de Thobie, & sa famille, mais sur tout des enfants de Iob, desquels parle Origene: *Ilz faisoient des beuueries, mais non pour yurognerie, ny pour exces, ny deshonesteté, pour intemperãce ou pour badineries illicites, non plus que par ieux plaisans, ou parolles impudiques & salles.* Lib. 1, in Iob. I'adiousteray encore la censure de S. Ian Chrisostome pour plus ample confirmation; *Vbi ebrietas, ibi diabolus; vbi saturitas, illic dæmones cho-* Hom 57. ad po. Ant.

reas agunt. Ou il y a yurognerie, la le diable est, & ou se disent parolles deshonnestes, ou il y a la saturité & gloutonie, la les demons gouuernent la danse. Lesquelles auctoritez si graues, & de tant d'auctorité suffiront pour apprendre les inciuils, comment ilz se doiuent comporter a table sans chercher autre probation. Premierement ne s'y trouuer pour l'yurõgnerie, ou exces quant au boire & au mãger. 2. Pour vn appetit desordonné & charnel. 3. Pour y bouffonner & inciter les autres a dissolution; pour la quatriesme, n'y venir pour vser de parolles lasciues, mal examinées, & impudiques. Et ie ne doubte point que le banquet ne soit accomply plus parfaictement par ces dernieres conditions, que des precedentes, & d'auantage l'assemblée sera plus contente. Car dequoy proufitera la beauté des hommes, le plaisir du lieu, le tẽps serain, ou les saulces exquises des viandes, si les hommes sont mal plaisants ou par exces, ou intẽperance, ou par parolles querelleuses? Et specialemẽt pour le dernier poinct qui est en parolles; que si elles sont poignãtes a ceux qui y assistent, se iettans des brocards les vns aux autres? que c'est vne chose difficille a digerer quand l'on entend ses amys absents estre battuz par la langue inconsiderée de quelqu'vn. C'est ce que

Aelian. lib. 11. respondoit ce cõmun detracteur Zoile, lequel interrogué pourquoy il mesdisoit de tout le mõde, respondit que c'estoit d'autant qu'il ne leur pouuoit malfaire. Et semble que le Prophete Dauid se voulust plustost bander cõtre vn tel hõme, que contre autre qui fust, quand il dit; *Ie persecutois*

Psal. 100. *ceux qui detractoient en secret de leur prochain.*

In cœnis. Et pour reprẽdre nostre discours, ie dis auec Macrobe, qu'il faut tenir des propos au banquet autant

tant entiers en chasteté, comme appetissants en bonne grace. S. Ian Chrisostome dict tresbien; *Non indecẽs & indecorus sermo, sed grauis & moderatus, & cibo expleri, non frangi in oblectamẽtis ducenda sunt.* Il faut prendre vne recreation non pas en propos malseant, ou inciuil, ains propos graue & moderé, se cõtenter de sa nourriture honeste & non pas exceder. L'homme sage, dit Plutarche, ne se transporte point au banquet, en intention de se remplir insqu'au goulet, ainsi que quelque vaisseau, mais a celle fin qu'il traicte serieusement, & ioyeusemẽt, entende, & parle conuenablement selon que le tẽps, & l'opportunité se presentera. Et au mesme lieu ledict aucteur ne tient propos d'autre chose, sinon des beaux deuis que tenoient entre eux ces grands Philosophes, proposants quelque enigme, quelque chose de recreation, bref ce qui meritoit d'estre espluché par tels docteurs. Ainsi Cleobulus proposoit vn tel enigme; Il y a vn pere qui a douze enfants, desquels chacun a eu trente tous difformez, à sçauoir les vns blancs, & les autres noirs, & cõbien qu'ilz soient immortels, tous se corrõpent & defaillent. Vn autre proposoit en telle façon; Qui est ce qui n'estant point né, est toutesfois mort? Ou qui est celuy qui estãt né, a rechappé la mort? Ou qui est celuy qui estãt mort, na esté infecté de corruptiõ? Vn autre fut presenté au sage Bias par le Roy d'Ethiopie l'ayãt reçeu d'Amasis Roy d'Egypte, qui estoit de boire toute la mer; auquel fut respondu sur le champ. Mais outre ce les responces faictes promptement & a l'improuist a vne question du mesme, sembloient encore monstrer vne plus grande gaillardise d'esprit telle qu'estoit celle d'Hesiode a la question d'Homere disant;

Serm. 24 in 13. ad Rom.

In conuiu. 7 Sap.

Germa. in Chron.

Quæ nec èrũt, mihi Musa refer, nunquãve fuère!
a quoy Hesiode respondit:
Quum Iouis ad tumulũ valido perfregerit ictu
Plaustra ferox sonipes, palmaq; potitus abibit.
Et comme a ceux des payens, ainsi du temps de la primitiue eglise ces bons personnages remplis de graces spirituelles, ne traictoient d'autre chose, sinon d'vne saincte practique & spirituelle, attentifs a icelle, auec vne resonnãce de diuins cantiques. D'ou ie pense nous estre resté encore quelque trace d'vne tant louable coustume, qui selon la qualité des personnes, & leur vocation ont traicté, & traictent de propos conuenables à la compagnie ou ilz sont mandez; comme entre les pieux de choses deuotes, entre les poëtes de fictions, entre philosophes de choses naturelles; entre ceux qui aux sainctes lettres ont plus d'experience, de la dignité & excellence de l'homme, tantost de la mutation & vicissitude des choses, tantost de l'ingratitude de l'homme, a lencontre de son Seigneur, tantost des malheurs qui l'accablent, & que non a tort il se pourra escrier, & dire ce que ceux qui s'appellẽt ennemis de la fortune,

Comme l'onde suit l'onde, vn iour suit l'autre, aussi
A ses maux suiuent mes maux, mes douleurs amassées
Accompagnent tousiours celles qui sont passées.

Et ainsi se souuenant de telz banquets, considerions que combiẽ qu'iceux soient instituez pour se recreer; toutesfois qu'il fault qu'ilz se facent sans dissolution, sans detraction & scandale, & que puissiõs dire auec le prophete Royal Dauid:

Psal. 33. *La louange de Dieu est sans cesse en ma bouche.*

Selõ ce nostre deuis estãt incité à cause du temps & mi-

& miſeres d'iceluy, tant en general, qu'en particulier, nous conduiſt par vne digreſſion a parler de ces ſorciers; qui exercent vne rage & cruauté ſi grande, apparoiſſants trãsformez en beſtes ſauuaiges, & s'oſent attaquer a toute ſorte de perſonne tant grande que petite pour les deuorer; ou continuãt de part & d'autre des exemples que chacun auoit veu, fut en fin affirmatiuement propoſé par certain honorable perſonnage, ce qu'on void en apparence exterieure vn loup, en eſtre vraiement vn & de fait; ce que doctemẽt il prouua par raiſons, exemples & auctoritez. Mais d'autant que le temps nous eſtoit brief, enſemble & la diſpute Theologique me ſembla bon ſurſeoir, & ne paſſer outre, ſans premier auoir cõſulté les peres, de peur d'auancer quelque choſe temerairement. Ayant donq redigé par ordre les opinions des vns & des autres, il a ſemble bon a ceux de la compagnie le mettre à deſcouuert, & a la veüe de tous, pour ſeruir de reſolutions aux autres, qui en pourroient doubter à l'aduenir. Ne penſe donq (ô amy Lecteur) que ce ſoit pour oſtentation, ou choſe ſemblable que i'aye eſté eſmeu a ce faire, ains pluſtoſt pour ſatisfaire à l'honorable compagnie, pourquoy d'autant que tous n'eſtoient capables du latin, ie l'ay mis en langue vulgaire. S'il te plaiſt donq t'en ſeruir, prens en gré la bonne volonté de celuy: duquel ſi la capacité s'eſtendoit plus loing, & à choſes plus haultes, il eſt preſt de s'y employer.

A Dieu.

DIA-

DIALOGVE
DE LA LYCANTHROPIE, ou transformation d'hommes en loups, & si telle se peut faire.

INTERLOCVTEVRS

ELEION, SCIPION, PROTERON.

ELEION.



IE ne sçaurois ne m'estoner, comment outre la coustume, i'apperçoy toute la compagnie triste & melancholicque.

PROTERON.

C'est vne chose bien inaccoustumée, & ne sçay le subiect particulier; toutesfois il ne me semble estrange, attendu les miseres communes, qui ne donnent occasion à personne de se resiouir.

SCIPION.

Sans doubte noz miseres sont si communes, qu'il n'y a personne, soit grand, soit petit, qui ne s'en

ne s'en resente ; ou qui par succession de temps n'estime tomber en vn mesme desastre, ou plus grief. Et semble le comble de noz miseres venir tout a coup ; selon les fleaux, & punitions, que iamais nostre Dieu a enuoyé aux hommes. Car qui est celuy qui n'auroit occasion de se plaindre, voiant vne intemperie du temps engendrant vne infinité de maladies, voire telles, que de semblables on n'a iamais ouy parler? Ou bien qui est celuy d'entre nous qui n'apperçoit les saisons renuersées ne nous presagier autre chose sinon vne sterilité future ? Ioint le degast que font encore les hommes, se menant guerre les vns aux autres, estant acharnez contre le sang de leurs propres voysins.

ELEION.

Ie commence a cognoistre le subiect de vostre silence, & confirme vostre dire ; mais toutesfois il me semble qu'en vostre enumeration quelque point est desiré. Car nous sçauons estre vne chose naturelle a l'air de faire ses operations ; & accident naturalisé, l'homme s'esmouuoir contre son semblable ; & qui a esté practiqué par le premier engendré entre les hommes, d'abondant le monde iouyr d'vne telle vicissitude & changement, nous est assez notoire ; (& pleust a Dieu qu'il ne luy fust tant.) Bref, toutes ces menaces nous ont esté descrites en l'Euangile ; Mais quoy qu'admirables & estranges, il en y a toutesfois d'autres de plus grande admiration.

PROTERON.

Ce peut il faire, que choſes plus eſpouuentables doiuent arriuer ? y a il choſe plus effroyable que d'ouyr parler de gehennes, tortures, priſons, rançons, cõtributions, pilleries, aſſaſinats, & telles autres cruautez ? De veoir vne Prouince contre l'autre ; ville contre ville ; le pere contre le filz ; le filz contre ſa mere ? Que peut eſtre plus deplorable que d'entendre la clameur des pauures exilez & bannys, continuellement a noz oreilles ?

Et de veoir pas à pas, les meres deſolées,
De leurs petits enfans tendrement accolées
Ronſard. *S'en aller d'huis en huis leur vie quemander,*
A qui bien peu deuãt l'on ſouloit demander.

Et quelque fois par deſeſpoir (ô pitie exceſſiue) de quitter, & renier noſtre Dieu. De ſorte que ceux qui penſent auoir eſchappé les mains de Dieu en peſte, ou en famine, ne l'ont eſchappé par la guerre. Que ſi nous en auons eſté menacez, ç'a eſté pour nous faire cognoiſtre la griefueté de telles calamitez.

ELEION.

Tout cela ne me ſemble inaccouſtumé & nouueau; car de tout temps on a veu des guerres & perſecutions preſque ſemblables a voſtre propos, & qui eſt frequẽt en la ſaincte eſcriture, comment Dieu voulant punir ſon peuple, c'e-
2.Reg.24. ſtoit ou par peſte; ou par famine ; ou par guerre, couteaux ordinaires de ſon ire, deſquelz meſ-
Daniel.13 me il donna le choix a Dauid. Suſanne ſembla-
ble-

blement se voyoit en telle perplexité, ou tomber entre les mains de Dieu, ou des hommes. Et certes tomber entre les mains de Dieu, qui est nostre pere, ou des hõmes, qui sont noz freres, il est aucunement tollerable; Car possible que l'vn & l'autre se souuiẽdroient de leur semblance; mais nous experimentons outre cela auoir guerre contre les irraisonnables.

PROTERON.

Encore que vous y adioustiez les irraisonnables, ie ne le trouue non plus nouueau que les precedentes; puis-que nous trouuons par plusieurs exemples, les bestes auoir autrefois aussi bien guerroyé l'homme, que l'homme mesme s'estre esleué contre son semblable. Les histoires nous en font foy; la Saincte escripture en est remplie, & par consequent nostre experience en est mieux asseurée: tellement que si lon veoit vne prouince ou region assaillie, l'vne par des serpés, l'autre par oyseaux de proye, ceste cy par des monstres, l'autre par bestes farouches & furieuses, il ne s'en faut esmerueiller; veu que ce n'est d'à present qu'ilz commencent. Bien peu de temps apres la creation de l'homme a esté adioustée ceste autre punitiõ: que les creatures desquelles par ordonnance diuine l'homme deuoit estre recognu, sont celles, desquelles il est premierement agité & tourmenté. Et a la verité c'est vne des premieres iurisdictions que Dieu luy eust concedé, quand il dressa sa parolle vers luy, & à son espouse; *Dominamini piscibus ma-* Genes. 1.

ris,

rie, & volatilibus cæli, & vniuersis animantibus quæ mouentur super terram. C'est a dire ; Ayez domination sur les poissons de la mer, les oyseaux du ciel, & sur tous les animaux qui se remuent sur la terre. Lequel priuilege, nous ayant esté osté, & declaré pour nul, par ce souuerain Legislateur, depuis tout malheur & infelicité a acueilly toute la posterité, de sorte que ie puis dire a iuste raison auec le poëte :

Virgil 2. Aeneidos.

Ex illo fluere, ac retrò sublapsa referri
Spes hominum, fractæ vires, auulsa Dei mens.

Les histoires de ce, nous donnét vn assez ample tesmoignage, & souffisante probation, nous descriuant quelquefois les assauts, & combats dangereux, qui ont esté liurez a l'hõme par les bestes, tant grãdes que petites. Les chiens oserét bien s'approcher, pour lapper & boire le sang d'Achab, quoy que prince & seigneur, & s'attaquer a sa femme, laquelle fut deuorée & englouti é par iceux. Arnoul empereur & Herode finirent leur vie, l'vn par les poux, & l'autre par les vers. Au tẽps de Lothaire Roy de France il s'esleua vne telle multitude de sauterelles en son royaume, qu'elles ne laisserét ny herbes, bleds, fruits, ny chose qui eust aucune verdure; & que en fin reiectées au riuage de la mer (ou elles auoient esté iettées par les vents) engendrerent vne telle corruption, que la peste bien tost s'en ensuiuit. Ne pẽsons donc auoir si peu d'ẽnemis, ou ces trois flesches de Dieu. Ce St. pere Innocent

German. in Chron.

cent troisiesme en a faict vne enumeration, en laquelle il ne comprend seulement les ennemis dessus nommez : mais bien d'auantage. Le diable, dict il, auec les vices & concupiscences; l'homme auec les bestes, le monde auec les elemens; la chair auec les sens se sont bandez contre l'homme. La mort entre par les fenestres; l'oeil rauage l'ame; vne nation est contre l'autre, royaume contre royaume, tremblemens, pestilences & famines, espouuantemens du ciel & tempestes, la terre produit des espines & chardons, l'eaue des flots & orages, l'air des tẽpestes & tenebres, le feu esclairs & foudres. Et vn peu apres, il dict encore d'auantage; Le sanglier de la forest l'a espié, & la singuliere beste sauuage l'a brouté; le loup & l'ours, le leopard & lion, le tigre & l'asne sauuage, le crocodil & le gryphon, le serpent & la coleuure; le basilic & aspic; le serpent cornu & dragon; les scorpions & viperes; d'abondant les lendes & poux; les fourmis & les pulses; les frélons & les guespes; les poissons & les oyseaux. Car nous qui auons esté creéz pour dominer a toutes les bestes, nous leur sommes maintenant donnez & liurez en proye pour viande & nourriture, ainsi qu'il est escrit; *Ie leur enuoyeray les dents des bestes*. Ce sont ses propos, par ou nous voions clairement qui sont les ennemis de l'homme: Ce que toutesfois n'estoit ainsi du commencement: comme il se peut prouuer par l'acces familier qu'auoient Adã & Eue auec

Innoc. 3 li. 1. de contẽ. mun. c. 20.

Genes. 2.

les-

August. li. 10. cont. Iulia. Pel.

lesdicts animaux. Et ainsi le propose S. Augustin au nom de quelque signalé & vertueux euesque remarquant comment lors que Dieu le createur leur amena toute sorte de bestes pour veoir quel nom Adam leur imposeroit, ilz n'en furent estonnez & ne s'enfuirét pour peur qu'ilz eussent, & qui plus est, le colloque familier d'Eue, auec le serpent, sans en auoir esté aucunement estõnée; car au contraire les bestes pour lors se soubmettoient a l'homme comme à leur propre seigneur. Mais quoy? Pour l'estat present, il ne peut estre autrement. Car comme dit S. Hierosme; *Non fieri potest, vt creatore neglecto, non vniuersa creatura consurgat in peccatores*; Il ne se peut faire autrement, que le createur estant m'esprisé, toutes les creatures ne s'esleuent contre les pecheurs. Et combien que telle punition soit dure à supporter, (pour n'auoir le combat auec son pareil) ce neantmoins elle nous signifie encore outre ce quelque chose deuoir ensuiuir. Il suffira maintenant de mettre en auant vn exemple, pour n'estre trop prolixe. Sainct Augustin descriuant ce qu'arriua a Rome auant la guerre ciuile entre les Romains & Sabins, dict, que toutes les bestes, les plus domestiques & priuées (comme chiens, cheuaux, bœufs, asnes & semblables) se retirants de la Iurisdiction de leurs seigneurs, & oublians toute douceur & priuauté, estoient vagabonds par les champs, ne recognoissants aucunement leurs maistres. Que si mesme aucun d'iceux s'en eust voulu appro-

Lib. 3. com. in Hierem. cap. 15.

Aug. 3. de Ciuit. c. 23.

approcher, ce n'eust esté sans danger de sa vie. Qui est neantmoins contre le naturel de tels animaux, car encor qu'vn chien soit enragé, il recognoist tousiours celuy de qui il a receu nourriture. De la j'infere que si Dieu ne regarde son peuple de l'oeil de sa misericorde, que telles punitions des bestes, ou autrement ne sont que commencemẽt de douleurs pour les vicieux & enormes excez, que nous commettons de iour à autre.

ELEION.

Ie sçay que nous auons bien demerité l'yre de nostre Dieu, de quoy a bon droit toute creature est preste que vengeant l'iniure de son createur, elle s'esleue contre l'homme, & principalement les bestes desquelles auez recité vn grand nombre. Mais helas! Celles desquelles i'entends parler ne sont telles, ou comprinses en aucune espece ou monstrueuse serpent ou semblable; Ains plustost l'humaine espece par ie ne sçay quel changement se rendre pareille aux irraisonnables & brutes, & en telle semblance commettre choses contre sa nature.

PROTERON.

A la verité s'il faut parler de l'homme & de la proximité qu'il a auec les bestes; ie dis encore cela prouenir & proceder en punition de ce premier peché, à raison duquel non seulement il a esté priué de la iurisdictiõ & auctorité qu'il auoit par dessus les autres creatures, mais aussi leur a esté rendu semblable. Tout cecy entierement

ment, & tresbien remarquoit le prophete Royal
l. 48. Dauid, vſant de ces termes; *Homo cùm in honore eſſet, non intellexit: comparatus eſt iumentis inſipientibus, & ſimilis factus eſt illis.* L'homme n'a point entendu lors qu'il eſtoit en hõneur, pourquoy il a eſté comparé aux iuments ſans entendement, & a eſté faict ſemblable a iceux. Comme s'il vouloit dire; D'autant qu'il a abuſé de ceſte prerogatiue & puiſſance que Dieu luy auoit octroyée, & n'a ſçeu, ou voulu moderer ſes affections; a bon droict il reçoit maintenant ceſte comparaiſon ſans hõneur auec les animaux.
.10. de . cont. nich. Car comme treſ-bien dict a ce propos S. Auguſtin, ce priuilege que Dieu luy auoit donné, diſant; *Soyez dominateur des poiſſons de la mer, des oyſeaux, & des animaux, qui ſe remuent ſur terre;* ne s'eſtendoit pas ſeulement de prendre telle auctorité ſur les creatures, ains pluſtoſt ſeigneurier a ſes propres affections, par temperance & modeſtie. Et en apres adiouſte ce que s'enſuit: *Cum non reguntur iſti motus erumpunt, & pergunt in fœdiſſimas conſuetudines, & in diuerſas perniciosaſq́ delectationes nos rapiunt, & faciunt ſimiles omni generi beſtiarum.* Alors que ces mouuements ne ſont regiz & gouuernez, ilz nous laiſſent aller a bride auallée dedans vn lac d'ordures, & remply d'immondicité & ſaleté, nous rendant deformes, & eſgaux a ce ſexe brutal. Voyla l'opinion de S. Auguſtin confirmant noſtre dire, que l'homme eſt rendu brutal, & reietté hors les gons de raiſon, lors
qu'il

qu'il se laisse conduire par passion, & volonté desreglée. De moy ie ne diray pas seulement vn tel homme leur estre semblable; mais bien souuent pire qu'iceux mesme. Telle est l'opinion d'Aristote quand il dit: *Sicut omnium animalium melior est homo lege fruens: Sic omnium animalium pessimum, à lege & iustitia separatus.* Tout ainsi qu'entre les animaux il n'y en a point vn meilleur que l'homme viuant selon droict & raison: ainsi n'y a il pire que le mesme, lors qu'il se soubztire du chemin d'equité & iustice. Le venerable Beda cite vn apophthegme du mesme aucteur au septiéme des Ethic. disant; *Homo bestialiter viuens est centies millesies bestia peior.* Que l'homme viuant bestialement, est centmille fois pire qu'vne beste. Derechef sainct Augustin le confirme, quand il dit: *Homine nulla immanior fera, si sibi relinqueretur.* Il n'y a beste sauuage plus farouche que l'homme, si on le laisse à soy mesme. Nous serions ennuieux à produire l'opinion de tant d'aucteurs qui ont traicté de telle matiere, mais il vaut mieux les enueloper pour le present soubz le manteau de silence. Sainct Hierosme seulemēt nous seruira de preuue suffisante pour tous, traictant du mesme subiect sur ce passage d'Esaie (*Veni, & non erat vir.*) Il dit ainsi: *Omnes enim viri & hominis imaginē relinquentes, bestiarū & serpentiū sumpsère imagines*, qu'a bon droit n'y auoit il homme, car tous laissants l'image de l'homme, ont pris la forme & figure des bestes

Aristot. li 1. polit.

Beda in s ten. philo

Libr. 22. c 24. de Ci

Hier. lib. 1 commēt. i Esa. ca. 5

& ſerpens, & continuant le meſme diſcours il adiouſte; De là vient que noſtre Seigneur pour la malice qui eſtoit en Herode, l'appelloit renard. Sainct Iean appelloit les Phariſeens race de viperes, les voluptueux porceaux, les paillards ſont auſſi appellé cheuaux inſenſez, les impudents chiens, les faux prophetes loups rauiſſans, & generalemẽt parlant de tous, les appelle quadrupedes. Et le meſme conſiderant en apres cõbien nous approchons du naturel des beſtes, vſe de ces mots: *Cum tantum ſermone differamus à beſtijs, tamen oſtenditur nobis, quod iuxta corporis fragilitatem pecora ſimus.* Encore que ſoyons differés des beſtes ſelon la parolle, toutesfois il eſt euident & manifeſte, que ſelon la fragilité corporelle nous ſommes pecores. La ou ce ſainct docteur nous monſtre au doit, non ſeulement les meſchants; mais auſſi les bienviuants eſtre fort peu differents des beſtes, & quant a la fragilité corporelle ou inclination, nous l'auons pareille.

...m 13. ...n. in E-...ca, 30.

ELEION.

Vous attribuez le tout, ce me ſemble, a la fragilité, & inclination; mais ie dis n'y auoir fragilité, ou inclination aucune, qui (à proprement parler) puiſſe rendre l'homme beſte; & prendre autre naturel que le ſien.

PROTERON.

A proprement parler, ie ne dis point les hommes eſtre beſtes, ou en auoir le pouuoir. Car il eſt certain qu'Herode eſtoit homme, & non vn renard;

renard; les Phariſeens eſtoient de la race d'Abraham, & non engeance de viperes; mais ſeulement diſons nous ſelon les effects.

ELEION.

Qu'appellez vous les effects?

PROTERON.

Les effects ſont, que tout ainſi que le renard eſt cauteleux, & les viperes pernicieuſes a leur propres parents, les chiens impudents, les pourceaux voluptueux, & conſequemment des autres; en cas pareil Herode eſtoit vn renard, pour ſa cauteleuſe malice & fineſſe; les Phariſeens race de viperes, machinants contre leur propre ſang (qui eſtoient les prophetes.) Bref tous faiſoient pluſtoſt office & functiõ beſtiale, regardans la terre, & non le ciel; à la contemplation duquel ilz ont eſté crëez & mis en ce monde; ingrats & m'eſcognoiſſants des graces ſpeciales & particulieres que Dieu leur auoit departy. Il ne me ſemble hors de propos d'introduire quelques vers en ceſte matiere de ce noble poëte françois, quand il reprend les hommes, irritants par leurs vices noſtre Dieu à ſe courroucer & decocher ſur iceux le foudre eſpouuantable de ſon courroux:

L'homme ſans plus, l'homme que tu as faict Ronſard.
Par deſſus tout animal plus parfaict.
En qui tu mis les traits de ton image.
Et vers le ciel luy haulſas le viſage.
A qui tu fis tant de graces auoir,
A qui tu mis iugement, & ſçanoir.

Seul, seul t'offense, & ingrat par sa faulte
Blesse l'honneur de ta maiesté haulte.

Et pour reprendre le fil de nostre discours, tout ainsi que nous voions les loups reuestuz d'vn manteau de simplicité au commencement doux & appriuoysez; mais peu apres ayãt quitté ceste peau de faintise & simulation, il n'est possible de racõter quel degast, quel rauage, quelle cruauté ilz exercent enuers les pauures brebis : Ainsi ces faux prophetes vsent de flaterie aux simples, pour soudain les prenant à la gorge les empescher, ou de loüer Dieu, faire confession, ou prendre la pasture accoustumée dans la prée verdoyante de l'eglise : a cause de quoy nostre Sauueur particulierem̃et taschoit nous detourner de ceux cy, preuoiant l'horrible desastre qu'au dernier temps ilz deuoient executer contre son troupeau. *Donne vous garde*, disoit il, *des faux prophetes, qui viennent a vous en semblance de doux aigneaux, & qui au dedans sont loups rauissants.* Ce qu'interpretãt Tertullien, dit ainsi; *Qui lupi rapaces, nisi sensus & spiritus subdoli ad infestandum gregem Christi intrinsecus delitescẽtes?* Qui sont les loups rauissants, sinon les sens & les esprits cauteleux interieurement cachez pour gaster & destruire le troupeau de IESVS Christ? Chose trescertaine. Et encore telles gẽs me semblent pires que loups en leur effect; car vn loup entrant en vne bergerie, bien souuent se cõtentera d'emporter vn mouton ou aigneau sans faire tort au reste; mais vn faux predicant

Math. 7.

Tertull. lib. de præscrip. hære.

ne sera

ne sera point a son aise qu'il n'aye perdu tout le troupeau Catholique. Beda compare telles sortes de gens, comme aussi les persecuteurs de l'Eglise, au lion & a l'ours s'attachants aux moutõs de Dauid. Mais combien que les effects de telles gens spirituellement puissent estre appellez brutaux, si en y a il encore d'autres, qui comme enragez sur le genre humain osent corporellement les mettre en oeuure, lesquels ne sont non plus noueaux que les autres. Car Seneque sembloit de son temps l'experimenter, lors qu'auec vne griefue exaggeration & horreur tenoit ces propos: *Ferina ista rabies est, sanguine gaudere ac vulneribus, & abiecto homine in siluestre animal transire*. Ceste rage, dit il, peut bien estre appellée brutale, se resiouir & prendre plaisir au sang, & au playes, & ayant reietté l'homme changer en beste sauuage.

Cap. 14. 9 2. lib. reg.

Seneca. li 10. de cle.

SCIPION.

Les hõmes donc peuuẽt ilz laisser leur forme de nature hnmaine, pour en reuestir vne autre?

PROTERON.

Il n'y a personne qui le peut soustenir.

ELEION.

Ne croyez vous point de transformation, à sçauoir que l'homme peut prendre vne autre forme corporelle, ou se transmuer en autre figure qu'il n'est?

PROTERON.

Il ne se sçauroit faire sinon par la puissance diuine, & ne le croy autrement.

SCIPION.

Toutesfois vous auez desia proposé vne auctorité de Seneque, par laquelle il semble que de son temps se trouuassent hommes qui se delectants au sang humain, changeoient la forme humaine en guise d'animaux farouches.

PROTERON.

En cela n'ay ie pas entendu qu'il laissast la forme humaine, mais biẽ qu'il se pouuoit trouuer des hommes si cruelz, qu'ilz meritoient plustost d'estre appellez bestes brutes, que creatures raisonnables, pour se delecter à toute impieté. Au surplus s'il nous faut passer plus outre, nous dirons que Seneque pouuoit auoir experimenté telle cruauté & barbarie en cest abominable & detestable tyran Neron, qui non content de persecuter, & affliger les Chrestiens de mille morts & supplices, osoit bien encore (chose horrible a ouyr) se vestir de la peau recentement escorchée d'vne beste sauuage, pour aller soubz ceste couuerture manger les cuisses des crucifiez encore viuants. C'est a mon aduis, ou vouloit viser son precepteur Seneque, & non de dire qu'il y eust homme qui changeast d'autre forme; Ains ce tyran qui ainsi se deguisoit pour couurir sa meschanceté. Au reste l'on peut bien estre trompé en telles opinions, & d'autant qu'il me semble que pourriez auoir entendu parler de tant de sortes de monstres approchants a l'espece humaine, d'ou auriez occasion de tomber en erreur. I'essaieray vous en resoudre en peu de pa-

de parolles. Iean Nider propose vne question s'il ne se peut trouuer des hommes sauuages; & il resoud auec Albertus au liure de animalibus, qu'ouy; & qu'il en y a de cinq sortes. Quelquefois sont hommes vrais, & raisonnables: cõme on lit en la vie des peres, plusieurs Saincts tous nuds, & veluz auoir mené vie solitaire; & desquels on a quelquefois prins par cas fortuit dedans les retz en chassant aux bestes. Il y en a d'autres, qui sont monstres en nature, & neantmoins encore raisonnables, & comme les Satyres, de laquelle espece s'en apparut vn à S. Anthoine; lors qu'il cerchoit S. Paul Hermite (comme escrit S. Hierome) lequel luy dit: Ie suis mortel & vn des habitans de l'hermitage, & suis deputé ambassade de toute ma cõpagnie, pour te supplier, que tu faces priere pour nous au commun Seigneur, lequel nous sçauons autrefois estre venu pour le salut du monde, & duquel le bruit & renommée a remply toute la terre. Or ceste dicte creature estoit vn hommelet, ayant des cornes au front, & l'inferieure partie du corps comme vne cheure. Quelquefois se sont Pigméens, qui est vn animal representant l'homme en beaucoup de choses. Car il chemine droit, il trauaille des mains, & vse de parolle, ce non obstant a parler absolumẽt, il est plustost beste qu'homme, combien que le plus noble apres l'homme. Autresfois apparoissent de vrays hommes qui se sont renduz comme bestes, & de ceux là on en peut veoir encore a

Nider præcep. 1. q. 6. cap. 115.

Hieron in vita S. Pauli tom. 1.

present

preſent en la terre de Galice, aux Iſles d'Eſpagne, des hommes a ſçauoir fuiants cõme beſtes ſauuages deuant les habitans, & deſquelz furẽt prins au païs de Saxe, le maſle & la femelle par les chaſſeurs, & auoient entierement la forme humaine, ce dict Albert. Mais bien ſouuent ce ſont demons qui ſe mõſtrent aux deſerts en forme d'hõmes, & femmes, pour deceuoir les malauiſez. Il y a pluſieurs exemples de ceux cy en la vie des peres; mais d'y auoir telles eſpeces de creatures en ce païs icy, ie ne le croy point. Car comme ainſi ſoit que les meſmes aucteurs les appellent monſtres, & non vrays hommes, c'eſt pourquoy ie ſouſtiẽdray pour l'hõneur du païs, enſemble & la temperature de tout ce climat, que telle forme monſtrueuſe, ne s'y puiſſe trouuer, comme eſtant incapable de telle imperfection; A raiſon dequoy on y en void plus rarement qu'en aucun des autres climats.

SCIPION.

Nous en auons tant d'exemples, qu'il me ſemble impoſſible de dire le contraire, a ſçauoir d'hommes qui ſe tournans & conuertiſſans en forme eſtrangere, deuorent les perſonnes qu'ilz rencontrent, les autres beſtes meſme, & ſur tout les ieunes enfants. Et quant eſt de moy, ie ne dis que ce ſoient monſtres, ains des hommes vrayement, & naturellement de meſme eſpece que vous & moy.

PROTERON.

En quelle forme?

SCIPION.

Tantoſt en l'vne, tantoſt en l'autre, mais la plus commune, & experimentée en ce païs eſt en forme de loups; car ilz ſont loups en vn tẽps, quand ilz veulent, & retournẽt hommes quand ilz veulent.

PROTERON.

Croyez vous cela?

ELEION.

Il eſt trop certain, & ont deuoré, & deuorent encore ordinairement, non ſeulement le beſtial ains pluſtoſt s'adreſſent aux hommes, & particulierement aux petits enfants.

PROTERON.

Ha! Bon Dieu combien vous errez grandement de vous perſuader telle phantaſie eſtre veritable. Ie croy certes pluſtoſt que c'eſt vn ſonge que verité. Iamais les philoſophes, ou naturaliſtes n'y ont penſé, principalement ceux qui ont eu parfaicte cognoiſſance de la nature, moins encore les vrays hiſtoriens ne conſentiront a telle transformation; au contraire nous apprennent que tout ce qui eſt au monde (excepté les cieux & les choſes ſpirituelles) appete, & deſire vne autre forme, & non indifferẽment telle qu'elle, mais vne plus parfaicte. Et pour vne reſolution abſoluë, & en peu de parolles, ſouuienne vous de ceſte ſentẽce du philoſophe; *Species non mutatur*, que l'eſpece iamais ne ſe change. La ou n'entendant point faire mention de la mutation & changement compris aux ſix

Titelm. lib. 1. de initijs rer. natur.

aux ſix eſpeces du mouuement, veu qu'au contraire il confeſſe toute creature, (excepté ce que deſſus) y eſtre ſubiecte; En ce peu de parolles reſpond il a voſtre doubte. Auſſi voyons nous naturellement, toutes choſes imparfaictes tendre & aſpirer à celuy duquel elles doiuent receuoir leur perfection. L'exemple en eſt aux herbages, aux fruicts, & aux autres choſes, qui ont ſeulement l'eſprit vegetatif, leſquelles deſirent s'annoblir de l'eſprit ſenſitif, eſtans deuorées par les beſtes: les beſtes ſucceſſiuement deſirent monter vn degré plus hault, eſtants mangées par l'homme. Et quant eſt de l'homme, ſans doubte il n'eſt pas moins deſireux d'vne autre forme; mais d'en conuoiter vne ſi imparfaicte, ou moindre que la ſienne, iamais ne ſe peut conceder, ſinon que par meſme moyen on vouluſt admettre les metamorphoſes d'Ouide choſe abſurde. Les exemples nous monſtrants, & l'appetit qu'a l'homme de ſe transformer, & quelle eſt la forme qu'il deſire, ſont aſſez communs aux eſcritures ſainctes, & prophanes. Et ſur tous ce vaiſſeau d'election, & docteur des gentilz l'Apoſtre S. Paul, qui deſia ſentant & apperceuant ſa maſſe corporelle auoir ioüy en ſon rauiſſement d'vn petit eſchantillon de ceſte forme tant parfaite, ne ceſſoit en ſes epiſtres de repeter le deſir qu'il auoit de ſon dernier accompliſſement, ores tenant telles parolles: *Cupio*
Philip. 10. *diſſolui, & eſſe cum Christo*, Ie deſire ceſte deliaiſon de mon corps, pour bien toſt demourer

auec mon Dieu. Et derechef: *Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis huius.* Ce que l'Apostre ne semble desirer, pour autre chose, sinon pour ceste transformation en vne forme telle que descriuoit Pythagoras, disant: *Si deposito corpore athera conscenderis, eris immortalis Deus.* Si ayant despouillé ce corps tu montes aux cieux, tu seras rendu Dieu immortel. Rom. 7.

Car cest amour, & desir ce me semble
Amour n'est pas tousiours celuy du corps
Vn autre y a qui n'appete rien, fors
L'ame qui soit vestue d'innocence,
De chasteté, Iustice, & continence.

Plutarc. de educ. pueris

Et a celle fin qu'il ne vous semble estrange, que i'vse si hardiment d'vne si excellente mutation, mettez deuant les yeux de vostre entendement, ceste belle sentence; *Non me mutabis in te, sed tu mutaberis in me*, C'est a dire, Tu ne me changeras point en toy (car Dieu ne se change point, veu qu'il n'y a forme plus parfaite, que soymesme) mais tu seras changé en moy, pour auoir ta derniere perfection par vne telle mutation. Ce qui se fait par le moien de ce *tresdigne, & venerable Sacrement*, non seulemẽt nous vnissant mystiquement en vne charité, mais reallement nous faisant mesme corps, selon le dire de S. Iean Chrysostóme; *Ipsa re in illam miscemur carnem.* S. Augustin en cas pareil exhortant les fidelles a la frequentation de cest auguste & tressainct Sacremẽt, dict: *Accedat fidelis, credat: incorporetur, vt viuificetur*; Que le fidelle s'ap- Chrisost. hom 91. ad pop. Ant. Aug tract. 20. in Ioã.

proche,

proche, qu'il croye, soit incorporé pour estre viuifié. Et pour plusample confirmation, valide argument, & comme expres tesmoignage, considerez de pres ceste sentence dorée & si riche de S. Cyrille; *Sicuti si quis liquefacta cera aliam ceram infuderit, alteram cum altera per totum commisceat, necesse est: Sic qui carnem & sanguinem Domini recipit, cum ipso ita coniungitur, ut Christus in ipso, & ipse in Christo inueniatur.* Tout ainsi que si quelqu'vn vient a verser d'autre cire, auec celle qui est desia fondue; il est necessaire qu'elle se mesle totalement auec l'autre; de mesme celuy qui reçoit la chair & le sang de nostre Seigneur, de telle sorte est il conioinct auec iceluy, qu'il se trouue en Iesus Christ, & reciproquemẽt Iesus Christ en luy. Et voyla comme estant vnis & ioincts au sep, ne pouuõs faillir d'auoir vie & transmutation, estans si bien incorporez auec Dieu. Et par ce ne semblera hors de propos, si meslant les prophanes auec les choses sainctes, ie prouue le dire d'Hesiode le poete; *Sunt homines dijq; vna ab radice creati.* que les hõmes, & les Dieux sont sortis de mesme racine: Veu qu'il nous est confirmé par l'Apostre se seruãt de la sentence de quelques philosophes & poetes, disant icy; *Ipsius enim & genus sumus.* C'est a dire, que nous sommes le lignage de Dieu. Que si nous ne voulons prendre ceste transformation estre essentiellement de nostre nature en Dieu, a tout le moins participans de ceste immortalité, & iouyssans des douai-

Ciril. lib. 4. in Ioan. cap. 17.

Hesiod. lib. 1. oper. ac dier.

Act. 17.

douaires d'vn corps glorieux, pour le moins nous pouuons entẽdre en ce lieu par le mot de, *Dieux*, les anges, desquelz, ou bien ausquelz la nature de nostre ame est fort proche, & desquelz finablement deuons estre compagnons au ciel, selon la promesse de nostre Sauueur, *Erunt sicut angeli Dei in cælo*: Ilz seront comme anges de Dieu au ciel. Et voyla la forme non pas corruptible, mais la forme de laquelle estants reuestuz, & formez n'en pourrõs iamais desirer d'autre, car nostre desir sera parfaictemẽt contenté. C'est pourquoy nous y visons tousiours, & y aspirons: Et combien qu'il y aye des hommes peruertis & meschants, neantmoins si vous leur demandez a sçauoir s'ilz n'esperent pas quelque iour iouyr de ceste beatitude celeste, ilz respondront qu'ouy, & qu'ilz ne respirent rien autre chose, sinon d'acquerir la faueur des cieux. Pourquoy cela? D'autant que nature nous y incline, & guide noz souhaits non sur la terre ou est toute putrefaction & corruption; ains aux cieux, nostre domicile futur, ou est toute ioye & vn plaisir parfaict & accomply. Comment donc vous persuadez vous chose si absurde? ou comment osez vous tant deprimer, & r'abaisser la nature humaine, creature si noble, si excellente, ornée de tant de belles vertuz, embellië de tant de richesses, pour laquelle toute chose a esté creë? a qui Dieu a donné vn plain pouuoir, & auctorité par dessus tous les autres? pour laquelle rachepter il est venu tant souffrir, Marc. 12.

& en-

& endurer en ce monde; de la forme & semblance de laquelle il s'est voulu affubler, & vestir, & non d'autre, pour nous apprendre que combien que de soy toutes choses soyent parfaites, & qu'il ayme tout ce qu'il a fait, neantmoins il a voulu monstrer & l'amour excessiuement grand qu'il portoit a l'homme, ensemble la singuliere perfection de l'abregé de toutes ses œuures, autremét appellé μικροκόσμος. Et maintenant vous luy osez faire ceste iniure que de luy bailler vne forme brutale. I'oseray bien dire que continuant en ceste opinion non seulement vous offensez & faites tort à vous mesme, & à toute l'espece humaine, mais aussi à son createur & facteur. Car celuy qui mesprise l'ouurage d'vn maistre, par consequent il contemne, & mesprise le maistre & l'ouurier.

ELEION.

Ia à Dieu ne plaise, que nous entendions faire aucune iniure a l'homme, ou luy deroger en ses droits, moins encore a son Createur. Car nous ne disons point Dieu estre la cause de telle meschanceté, non plus que dire l'homme de bien s'en vouloir mesler, mais plustost la malice de quelques vns, ou le peché.

PROTERON.

Si vous tenez que pour le peché, ou malice de l'homme, il puisse ou doiue prendre autre forme, ou autre corps que le sien, vous tomberez en vne opinion fort erronée, & qui n'est de peu d'importance, veu qu'elle meine le droict

chemin

chemin au paganiſme,comme nous vous monſtrerons. Car il y a eu certains philoſophes payens, qui ont opiné, & imaginé qu'apres ceſte vie preſente, l'ame de l'homme deuoit prendre vn corps tel, duquel il auroit mené la vie en ce monde. De laquelle opinion ont eſté Pythagoras, Platon, Plotin, & quelques autres;& à celle fin de ne vous y arreſter, premierement vous monſtrerons combien eſt grande telle abſurdité, & conſequamment combien eſlognée de noſtre foy,& de l'opinion des Catholiques. Pythagoras a eſté ſi ridicule en ſon opinion, que, comme dit S. Auguſtin,il s'eſt eſtimé auoir eſté coq,qui d'autant que par ſon chant il eſueilloit ſon maiſtre trop matin,fut mis à mort. Et iaçoit que Platon aye merité d'eſtre decoré d'vn tiltre tant honorable par ſur tous les Philoſophes, ce nonobſtant s'eſt il exceſſiuement laiſſé pouſſer à telle phantaſie, car il en a eſté tant fabuleux, qu'il s'en ſouuiẽt touſiours en la plus part de ſes eſcrits. *Louys Viues* a colligé ſon opinion du Timée, du dernier de la Republ. & de ſon liure intitulé Phædro, ou il dit que particulierement en ceſtuy cy il deſcrit les degrez des tranſmuez; diſant les ames de ceux qui ſuiuans Dieu, conſiderent quelque choſe de verité en ce monde, eſtre tranſportez en vn autre parc, & pourpris, & là transformez,la ou ſi elles ſe portent de meſme qu'auparauant, eſtre là ſans peine, & touſiours bien-heureuſes tandis qu'elles perſeueront, Que ſi elle n'ont point acquis entierement

Lib.7. de Gen.ad lit.

Com in ca. 30. lib. 10 de Ciuit.

la verité,& qu'elles demeritét,elles retourneröt en vn corps en tel degré, qu'elles auröt plus cogneu la verité: de sorte q̃ celle qui aura beaucoup veu, prenne la forme d'vn philosophe : celle qui moins, d'vn Roy legitime, empereur ou d'vn vaillant homme, qui encore moins, d'vn magistrat ou d'vn pere de famille: Au quatriesme räg d'vn medecin, qui est au cincquiesme, qu'il aye le corps d'vn prophete ou instructeur des secrets de la religion : qui est encore plus bas, à sçauoir au sixiesme, prenne la façon d'vn poëte: qui sera au septiesme, d'vn ouurier ou laboureur: qui a l'huitiesme ordre, sera vestu de la forme ou d'vn sophiste, ou d'vn lapidaire, qui sera iusques au neufiesme, sera vn tyran; Disant en fin selon qu'ilz se gouuerneröt bien ou mal, leur cödition estre meilleure ou pire. Et au bout de dix mille ans, cháſque ame doit retourner au mesme lieu, d'ou elle estoit sortie deuant ce terme, exceptée toutesfois l'ame de celuy qui sans fraude & tröperie se portera sagement à trois träsformations. Car celuy qui s'y sçaura si bié gouuerner, retournera au bout de trois mille ans : Au cötraire des meschantes ames, lesquelles estäs condénées aux supplices infernaux, la mesme demeurét endurät selon la qualité de leur vie precedéte iusques apres mille ans, qu'il est lors permis, & aux vnes & aux autres de choisir vn corps cöforme a sa vie passée; Tellemét, dit il, qu'ainsi l'ame d'Orphée esleut & choysit le corps d'vn cygne, & ne daigna prédre le corps d'vne femme, pour la hayne qu'il

qu'il portoit au sexe feminin ; l'ame de Thamiris voulut prendre le corps d'vn rossignol ; l'ame du cigne faillit en vn hõme, l'ame d'Aiax en vn lion, celle d'Agamemnõ en vn aigle, & de Thersites en vn singe. Voyla l'opinion de Platõ, & de Plotin, referée par ledit aucteur. Et de fait Platõ estimoit que les ames qui sortoiẽt des corps tres nettes, habiter entre les dieux, & quant aux immondes demourer aux sepulchres (d'ou mesme ce faisoiẽt quelquefois des apparitiõs espouuẽtables) & là endurer iusqu'a ce que le desir de leur corps s'accorde à elles pour les retourner vestir. I'adiousteray encore l'auctorité de Zoroastre prince des Magiciens referée par Cælius Rhodiginus, àfin que tout ainsi que nous auons sçeu l'opiniõ qu'ils auoiẽt des bien viuants, que semblablement nous voions quelle opinion ils auoient de l'estat des meschãts, ce que d'autant plus volontairement feray, que vostre opinion y semble estre cõforme ; de sorte que respõdant à l'vne, nous penserons satisfaire à l'autre. Voyla dõc ce que dit l'aucteur susnõmé : *Zoroaster, à quo omnis veterũ Theologorum sapientia manasse creditur, sic ait : Tuum vas habitabunt bestiæ terræ.* Ce que vaut autant a dire : Zoroastre de qui on pẽse estre descendue toute la sagesse des anciens Theologiẽs, tient tel propos : Les bestes de la terre habiteront ton vaisseau. Ce qu'est interpreté par quelques vns de ses sectateurs, que les ames lesquelles ont exercé vne vie semblable aux brutes, puis apres conuersent entre les mesmes.

Cæl. Rhod. lib 9. atti, cap. 21.

Ce qui s'accorde, & conuient à la doctrine Platonique, ou Pythagorique; Car tous ceux cy estimét ceste transformation se faire realement: à sçauoir que celuy qui aura vescu de rapine, & en concupiscence, qu'il se change en vn milan, se conuertisse en lion: qui aura vaillamment bataillé, en dragon: celuy qui s'animera contre le genre humain, en homme soit mué qui aura vescu ciuilement: Laquelle, quoy que suyuie au passé, ç'a esté de fort peu, comme d'Ouide auec ses Metamorphoses, ou Pythagoras auec sa metempsychose tant de fois repetée, à sçauoir, cõme dit S. Hierome, qui premierement se souuenoit auoir esté Euphorbus, en apres Callides, de la Hermotimus, apres auoir esté Pyrrhus, & finalement Pythagoras. Dequoy S. Hierome se mocque auec beaucoup d'arguments. Mais qui seroit celuy, qui ne diroit estre illusion, & digne de mocquerie, suiuir telle opiniõ, que l'ame raisonnable, volontaire, intellectuelle, & discourante passast dans le corps d'vn chardonnet, d'vn chat, d'vn coq, d'vn chien, d'vn cigne; & l'ame du cigne reciproquement organiser vn corps humain? *Tibulle ad Messalam lib 4. eleg.*

mutanda figura

Tibul. ad Mess. lib. 4 eleg.

Seu me finget equum rigidos percurrere campos
Doctum, seu tardi pecoris sim gloria taurus;
Siue ego per liquidũ volucris vehar aëra pẽnis.

Quelle absurdité? Comme s'il n'y auoit aucune difference entre l'ame d'vn homme, & l'ame d'vne beste. Ces Philosophes là ne deuoiẽt point

point auoir tant ſpeculé ou conſideré la nature, comme puis apres a faict Ariſtote. Que s'ilz l'euſſent faict, ilz euſſent apperceu l'ame brutalle ne pouuoir ratiociner, l'ame vegetatiue n'auoir ſentiment, & l'ame raiſonnable differer de celles là entierement. Laiſſant donq ceſte opinion, & entendant celle que deuons tenir, premieremẽt monſtrons la ſentẽce de ceux cy eſtre faulſe. Iuſtin martyr cõfond Platon, & les ſiens, de leur propre couſteau, & par ceſte opinion, & encore vne autre autant erronée, les ameine a vn inconuenient treſdangereux, prouuant par leurs opinions, que ſi l'homme ſe change, par conſequent Dieu ſe doict changer. Car dict il: S'il eſt ainſi qu'il ſemble aux gẽtilz, a ſçauoir que Dieu n'aye point creé, ou faict l'homme de ſa volõté, mais que l'eſtre de Dieu ſeul importe neceſſairement l'eſtre de l'homme, il s'enſuit que l'eſtre de Dieu depend de l'eſtre de l'homme: par conſequent iceluy ſe changeant, ou tranſmuant de ſa figure, & forme humaine en vne formis ou autre animal, que Dieu neceſſairemẽt doit eſtre changé & tranſmué de ſa nature en vne autre. Voyla cõme ilz ſont confonduz de leurs raiſons propres. Et derechef le meſme aucteur, oppugne ceſte meſme opinion, en ſon dialogue auec Tryphon cõtre les Iuifs. Et quant eſt de S. Auguſtin, il tient telle phantaſie pour illuſion diabolique; *Illa*, dit il, *quæ feruntur accidiſſe; vt quidam quaſi recordarentur, quod in quorundam animalium corporibus fuerint; aut falſa narrantur,*

Iuſtin. in quæſt. à gẽtibus Chriſtian. prop.

Aug. lib. 7 de Gene. ad lite. ca. 11.

 aut lu-

aut ludificationibus dæmonum hoc in eorum animis factũ est. Ce qu'on raconte estre arriué, que quelques vns se souuenoiẽt auoir esté aux corps des animaux; ou on les raconte comme faulses, ou bien cela est aduenu en leurs esprits par illusions diaboliques. Et le mesme se rist de la reminiscẽce de Platon, & metempsychose de Pythagoras; Ladicte reminiscẽce prenant son commencement de ce que Platon voyant vn ieusne enfant respondre a propos à quelques questiõs Geometriques, se dõna occasion d'imaginer que les ames auroient esté autresfois en ce monde. De quoy en apprenant on rememore plustost ce que desia on sçauoit, que non pas d'apprẽdre quelque chose de nouueau: Mais ledict S. pere luy respond en deux façons; Premierement, que cela se faisoit d'vn bon iugemẽt, & naturel qu'il respondoit, d'autant que d'autres eussent aussi bien satisfaict a telles demãdes, veu que mesmes au parauãt il y auoit eu fort peu de Geometriẽs. Secondemẽt, que s'il estoit ainsi le reste des hõmes, se souuiẽdroient aussi bien que celuy la, de ce que leur seroit arriué en leurs autres corps; Et neãtmoins il y en auoit fort peu qui s'en souuinsent. A raison dequoy ledict S. Docteur craignãt les fidelles embrasser telle absurdité, il nous en baille vne telle resolution disant: *Cauendũ est ne quadã trãslatio animæ fieri à pecore in hominẽ posse credatur, quod veritati fideiq́ Catholicæ omnino contrariũ est.* Il nous faut bien garder de croire qu'il se puisse faire quelque translation de l'ame, du corps d'vne brute en vn hõme: car cela est du

Aug. li 11 de Trinita. cap. 15.

Aug. lib. 7. de Gen. ad liter. ca. 9.

tout contraire a la verité, & a la ſoy Catholique. Et en apres; *Quoquo modo ſe habeat vel nõ habeat opinio Philoſophorũ de reuolutionibus animarum, Catholicæ tamen fidei non cõuenit credere, animas pecorũ in homines, aut hominũ in pecora tranſmigrare.* En quelque maniere qu'ayẽt opiné les Philoſophes de la reuolutiõ des ames, il ne cõuient point toutesfois a la foy Catholique de croire les ames des beſtes paſſer & changer aux corps des hommes, & reciproquemẽt les ames des hõmes aux corps des beſtes. Et cõbien qu'on impute à ceſt ancien doct. Origene, qu'il aye voulu quelquefois fauoriſer a telle imaginatiõ, il y cõtredict toutesfois comme on peut veoir en ce paſſage. *Helias iam venit*, là ou il dit ainſi; *Quod dicit propter Ioannẽ, Helias iã venit, non anima Heliæ intelligenda eſt, ne incidamus in dogma trãſcorporationis; quod alienũ eſt ab eccleſiaſtica veritate.* Ce que dict noſtre Seigneur parlãt de S. Ieã, Helie eſt deſia venu, il ne faut pas entẽdre l'ame d'Helie, de peur que ne venions a tõber en l'opinion de tranſcorporation, ce qu'eſt du tout eſtrange de la verité eccleſiaſtique. Au meſme lieu ce docteur monſtre, comment ce ſeroit amener l'incõuenient que le mõde ne prendroit iamais fin, ce que ſe feroit s'il failloit chãger tant de fois de corps, qu'on viendroit a offenſer; ce qu'eſt entierement cõtre les ſainctes eſcritures, & la parolle de Ieſus Chriſt meſme. Et combien d'années penſez vous, dict il, que l'ame pourra demeurer incoulpable, & nette de peché dans le corps?

Orig tract. 3. in Matt. cap. 17.

Orig. lib. 1. periarchon cap. 8.

Et derechef: *Illa sane neque recipienda censemus, quæ & à quibusdam superfluò, vel requiri, vel astrui solent, Id est, quod animæ in tantum sui decessum veniant, vt naturæ rationalis ac dignitatis oblitæ, etiam in ordinem irrationabilium animalium, vel bestiarum, vel pecudum deuoluantur.* Iamais ne sommes d'aduis, dict il: de reçeuoir ou admettre ce qu'ont accoustumé quelques vns superfluement, de s'enquerir, ou asseurer, à sçauoir que les ames viennent en vn si grand rauallement de soymesme, que s'oubliant de leur nature raisonnable, & de leur dignité, elles descendent, & deuallent aux rangs des animaux irraisonnables ou des bestes. Et apres là mesme auoir produit les raisons de la saincte escriture, desquelles quelques vns se vouloient preualoir, & defendre, il adiouste; *Has non solum non suscipimus, sed & omnes has assertiones eorum contra fidem nostram venientes refutamus atque respuimus.* Non seulement nous ne reçeuons ces opinions, mais nous refusons, & reiettons toutes leurs affirmations comme procedantes contre nostre foy. Et derechef sur le chapitre dixiesme, & dixseptiésme de sainct Matthieu, Lactance tient ceste transmutation pour vn songe. Mercure Trismegiste (selon son grand nom en trois façons) combien que payen, a toutesfois eu honte de tenir telle opinion; mais ayant a la maniere des poëtes descrit ceste transformation, adiouste, (dict Cæl. Rhodig.) la loy diuine ne permettre tel changement de l'esprit

Lactant. de falsa sapiē. cap. 18.

l'esprit humain au corps des bestes. Là mesme il produit Thimée Pythagorien au liure qu'il a faict *de mundo & anima*, qui dict, que faulsement sont persuadées telles migrations, & seulement estre pour la terreur, & espouantement des meschans a ce que pour le moins ilz fussent retirez de leurs vices abominables, & cruauté, par vne espece si absurde. Porphyre mesme quoy qu'ennemy du Christianisme, si n'a il point voulu consentir auec son maistre Platon, ains condamne son opnion, la trouuant estrãge, dict S. Augustin, que indifferement on passe en tout corps; accordant bien qu'on passast en nouueaux d'autres hommes: mais S. Augustin le rembarre: *Puduit scilicet*, dit il, *illud credere ne mater fortasse filium in mulam reuoluta vectaret; & non puduit hoc credere, ne reuoluta mater in puellam filio forsitan nuberet*. Il a eu honte de croire cestuy la de peur que par aduẽture sa mere estant mule vint a enfanter; & n'a pas eu honte de croire que sa mere estant retournée en vne fille se mariast a son filz. Ce sont les sentences des docteurs Catholiques condemnants la sotte imagination de ces payens. N'est il point euident qu'ilz se sont grandement oubliez en toutes ces follies, & imaginations, ou mesme pour ceste reminiscence. Car ilz tenoient qu'ayant faict changement d'vn corps, apres vn certain temps ilz s'en alloient au fleuue de Lethée, duquel ayant beu, ilz oublioiẽt tout ce que s'estoit passé; dequoy parle le poëte Virgile:

Lib. 10. *de Ciuit. c.* 30

Has

6. Aeneid. *Has omnes vbi mille rotam voluere per annos,*
Lethæũ ad fluuiũ Deus euocat agmine magno,
Scilicet vt memores supera vt cõuexa reuisant,
Rursus & incipiant in corpora velle reuerti.

Dequoy mesme encore i'infere qu'ilz ne pouuoient introduire, ou soustenir aucune souuenance vraie. Car si on rememore & que l'on se souuienne il n'y a dõc point d'oubliance; & que s'il y en a eu, il faut que le resouuenir soit faux. Cõclusion donc que les ames pour quelque peché ou malice ne font iamais vn tel changemét, & que Dieu a d'autres prisons pour les mettre, que dans les corps. Au reste cela est contre nostre foy, comme nous le tesmoignét les SS. Docteurs. D'abondant vn axiome trescertain de tous philosophes est, que chasque forme substantielle requiert certaines dispositiõs pour informer la matiere qu'elle pretend, & d'autant plus grandes que la perfection de ladicte forme est plus souueraine. Que s'il est ainsi, combien deuõs nous penser que l'ame, qui est vne forme tãt noble, & si parfaicte, qu'il n'y a plus au monde, demandera plus grandes & plus exquises dispositions, pour pouuoir informer vn corps tant different, comme est vn loup, ou vne autre brute? Vous tõbez en des grands inconueniens.

ELEION.

Ce n'est nostre intétion d'enuelopper en nostre discours chose qui soit cõtreuenãte a la foy, ou admettre la metempsychose Pythagorique, car outre l'auctorité de tant des celebres personnages,

nages, auec vn si grand nombre de riches sentences nous retenons ceste derniere de S. Augustin, qui non seulemét nie telle transformation ou transmigration, mais encore aucune mutation corporelle ou spirituelle en l'ame, comme n'y ayant rien de commun auec vn corps, non plus qu'auec aucune autre ame, soit elle sensitiue, vegetatiue, ou de mesme espece. Mais nostre opinion me semblera valide, quant a la metamorphose, & transformation corporelle. Car nous ne pouuons moins, que iuger de ce que nous voyons, & manions selon la sentence d'Aristote: *Qui sentit iudicat*; Celuy qui sent il iuge. C'est a dire, que nous iugeons par le moyen des sentiments.

Aug. li. 10 de Gen. ad lite. cap. 4.

PROTERON.

Supposé donc qu'il se face vne transmutation, ou transformation, il faut ou qu'elle soit naturelle, volontaire, ou violente (comme ainsi soit que toute transformation soit comprise entre les mouuements.) Quelle soit naturelle, il est impossible, car il y auroit manifeste repugnãce en la nature, veu qu'elle ne peut estre changée sinon par son propre principe qui est Dieu, (comme dict S. Thomas) auquel seulement appartient de transmuer les creatures (& ce mediatement ou immediatemét) veu qu'a luy seul appartient de les cõseruer. Parquoy elle ne peut donc estre naturelle, car nous ne trouuõs point que iamais Dieu aye faict ou vsé des metamorphoses, ou trãsformations telles, non plus que se

Tho. 3 par. q. 13 art. 1

pou-

pouuoir faire de ſoy meſme, ou s'eſtre faicte. Que ſi elle eſt violente, telle violence ſera difficile a endurer, depuis que tous les membres ſont deſnoüez & diſioints de lieu en autre. Que s'il eſt ainſi que l'homme qui a la chair des plus tendres, ſente la moindre picqueure, combien a plus forte raiſon deura il ſentir vne telle, & violente tranſmutation? Et a la verité les viuants ne peuuẽt donner teſmoignage de la douleur d'vn tel departir; mais ſeulement ceux qui y ont paſſé, tel que pourroit eſtre celuy reſuſcité, duquel parle S. Cyrille, qui eſtant enquis des douleurs exceſſiues qui ſe font a la ſeparation du corps, diſoit ainſi : *Si omnis humana intelligentia, quas vellet anguſtias & dolores aſtimaret; reſpectu animæ diſſolutionis a corpore; tamen illa pro nihilo computaret.* dict il; Si toute l'intelligence humaine conferoit toutes les angoiſſes & douleurs que bon luy ſembleroit, au regard de la ſeparation de l'ame d'auec la corps, elle les reputeroit pour rien. C'eſt a dire, qu'il n'y a point de comparaiſon. Que ſi vous dictes que l'ame laiſſe le corps humain, pour en aller veſtir vn autre, alors il y a ſeparation, laquelle ne ſe faict que par la mort; ſinon que ceux qui le voudroient ſouſtenir, fuſſent plus ſages que S. Auguſtin, lequel ne l'a iamais creu, ainſi qu'il cõfeſſe par ces propos, *Iam vtrum anima habeat aliquod corpus, cum de hoc corpore exierit, oſtendat qui poteſt; ego autem non puto.* C'eſt a dire; Maintenant s'il y a aucun qui puiſſe mõſtrer, a ſçauoir ſi l'ame eſtãt

Cyrill. ad Aug. de lau. D. Hier.

ſortie

sortie de ce corps en aye quelque autre, qu'il le monstre s'il peut, de moy ie ne le pense point. Car si l'ame estoit separée realement, il n'y a que Dieu seul qui la puisse remettre, & par ainsi on ne peut dire que iamais l'ame ou l'esprit se separe de son corps, sinon par la mort: que la mutation aussi ou transformation quant au corps soit impossible en quelque façon que se puisse estre. S. Augustin nous en asseure disant; *Nulla arte, sed nec potestate animus, sed nec corpus quidem aliqua ratione, in membra, vel in lineamenta bestialia veraciter conuerti potest*. C'est a dire: Ny le corps, ny l'esprit peut estre par aucune maniere, artifice, ou puissance conuerty veritablement en membres, ou lineaments bestiaux. Il monstre euidamment que telle conuersion ne se peut faire. Pline tient pour fables, & moqueries telles superstitions, & les appelle fables. *Homines*, inquit, *in lupos conuerti, rursumq; sibi restitui, falsum esse confidẽter existimare debemus, aut credere omnia quæ fabulosa tot sæculis compe-rimus:* Nous deuons asseurement penser estre faux que les hommes soient cõuertiz en loups, & derechef restituez, & remis en leur forme, ou bien croire tout ce que nous trouuons iamais y auoir eu de fables: Tellement que ceste proposition n'est non plus a soustenir, que la precedente, sinon qu'on voulut admettre les Metamorphoses d'Ouide, & autres fictions poëtiques, & fabuleuses. Finalement la resolution des docteurs est, que l'homme ne peut muer, ou trans-

August. li. de spiritu & anima.

Plin. lib. 8 cap. 22.

ou transformer ſon corps, non plus qu'en prendre ou changer vn autre.

SCIPION.

Quelle eſt donc voſtre opinion que puiſſent eſtre ce genre de beſtes, exerçant telle cruauté ſur le genre humain; car depuis que les naturaliſtes en ont eu la cognoiſſance, ie ne pẽſe qu'ils ayent voulu le laiſſer paſſer ſoubs ſilence, ſans en reſoudre, ou que les Hiſtoires n'en parlent, ou que vous meſme n'en ayez apperçeu quelque choſe; que vous en ſemble?

PROTERON.

Nous vous auons aſſez amplement monſtré par cy deuant le pouuoir que Dieu donne a ſes creatures, pour ſe venger des tranſgreſſeurs de ſes commandements, ce que en peu de parolles nous eſt confirmé par le dire du Sage: *Armabit* *creaturam ad vltionẽ inimicorum, & pugnabit pro eo orbis terrarũ contra inſenſatos*. C'eſt a dire, que Dieu armera la creature pour la vengeãce de ſes ennemys, & le circuit de la terre bataillera pour luy cõtre les inſenſez: & ne doit ſembler eſtrange a aulcun, car ce n'eſt d'à preſent qu'ilz commencent; pluſtoſt deuons nous admirer la bonte de Dieu, qui nous pouuant tout a l'heure de noſtre offence punir en corps & ame, ayme mieux toutesfois punir de peines ſi legeres, pour nous attẽdre a penitẽce. A celle fin dõc que vous pẽſiez que ce puiſſent eſtre loups naturels, cõme ie les penſe eſtre, ie vous reciteray ce que moymeſme ay experimẽté depuis quelques années. Me

Sapient. 5.

souuient que l'an 1587. estant en Perigort, & seiournant quelques mois en vn petit conuent & ville de Riõs, asçauoir cinq lieues de Bordeaux, fus enuoyé le iour S. Iean par le pere Gardien dudict lieu en quelque village distant enuiron trois lieues, d'ou m'en retournãt, & transuersant certain aultre petit village, aduisé vne pauure femme fort contristée, laquelle me dissuadoit de tenir le mesme chemin, dautant disoit elle, qu'il n'y auoit pas encores demie heure q̃ sur le sueil de sa porte luy auoit esté rauie du loup vne petitte fillette, qui pour quelques tourmẽts ou crys que ladicte femme & plusieurs de ses voysins peussent mener, iamais ne peut estre recouurée. C'est le premier duquel entẽdis parler, mais nõ le dernier. Me transportant de la à Toloze, pour mon cours d'estudes, le susdict pere Gardien escriuit a celuy de nostre cõuent, feu de bõne memoire le Reuerend pere de Roca, lettres de recõmandation aux prieres des Religieux, touchãt telle pauureré & miseres, asçauoir comme plusieurs hõmes, femmes, & petits enfans, s'estans perdus, & desquels on n'auoit sçeu nouuelle, auroient estédeuorez par les loups, ou autres bestes sauuages, en signe dequoy venant a sier les bleds, on trouuoit cachez des tez & os des bras & iambes: Ce n'est encore tout. Car peu a peu en ce mesme païs, & encore plus entre leurs voysins les Gascons & aultres païs d'alentour, ces loups prindrent telle hardiesse que personne n'osoit doresenauant aller par les champs sans
com-

compagnie. Dont trois ou quatre ans apres ayãt paracheué mon dit cours, & me commençant a retirer vers noz cartiers, fuz employé de mon office a Rhodez ville capitale de Rouergue & limitrophe d'Auuergne, ou semblablement couroient ces loups a grandes touppes, de sorte qu'enuiron dix heures du soir estudiant en nostre chambrette, entendis vn bruit & hurlement de tel accord, que iamais n'auois ouy le semblable. Dequoy cupide sçauoir que pouroit estre, apres auoir paracheue mon discours, m'en vois prõptement enquerir de ceste nouuelle & inaudite harmonië a la sentinelle du conuent, laquelle trouuay encore toute effroyée de peur, me disant qu'il n'auoit veu oncques telle compagnie, ny de loups sy enragez, le nombre estoit dixhuict ou vingt, comme il auoit peu remarquer au cler de la lune. Au Reste si hardis, qu'ils sembloient despiter tout ce qu'il y auoit d'habitans en la ville, approchans iusques aux fossez. Et quãt est de la hardiesse, ie peux dire ce que m'est arriué. En ce mesme pays pres Villefranche, y en rencontray vn tout proche de moy en vn chemin estroit, qui a peine pour clameur que ie peusse faire, se vouloit destourner, en fin toutesfois s'en alla lentement comme Dieu voulut. Et a present en tous ces pays là, on ne parle d'autre chose, sinon d'aller a la chasse au loup, ce qu'on faict tous les iours de dimanches, & festes apres auoir assisté au seruice diuin, les paroissiens s'assemblants antour d'vn bois assigné

auec

auec vne fourchefiere a trois pointes en triangle, car c'eſt le baſton qu'on a cogneu le plus propre pour reſiſter a la rage de telles beſtes, & en ceſte façon en ont deſia deſpeché vn grand nombre. Le vulgaire eſt d'opinion que la faim preſſant tels animaux pour la paucité du beſtail qui eſt preſque tout pery par la guerre, ont eſté poulſez en ceſte rage de s'adreſſer aux hommes, & ceulx que i'entẽdis hurler, qui eſtoit enuiron la ſainct Martin, on les diſoit eſtre deſcenduz des montaignes d'Auuergne, cõme ilz faiſoient tous les ans, pour trouuer a mãger, Ce qui eſtoit vray-ſemblable, car quelques mois auparauant la Touſſaincts les bergers ne pouuants plus demeurer en ces montaignes pour les froidures exceſſiues, s'en retournoient aux maiſons auec leurs troupeaux : & voila comment les loups eſtans preſſez de la faim, peuuẽt s'attacquer aux hommes naturellement: Toutesfois ie paſſeray encore oultre, & diray que cela ne ſe faict pas touſiours de leur appetit, ou propre mouuemẽt, ains quelquefois eſtans agitez du maling eſprit, *Malleus Malefic.* cite l'opinion d'Albertus lib. de animalib. diſant que pour pluſieurs occaſiõs arriuent ces incurſions des loups, quelquefois par la faim, aultrefois par leur grande force, aucunefois lors qu'ilz ont des petits, aultresfois auſſy par la vielleſſe, car daultant qu'ilz ne peuuent plus chaſſer ou courir apres les beſtes, lors ſont ilz plus dãgereux cõtre les hommes: Auſſy s'adreſſent ils plus volontairement pour l'expe- *Parte 1. q. 10.*

rience qu'ilz ont de la chair humaine, laquelle comme ainsi soit qu'elle est mieulx cōplexionnée que des aultres creatures, c'est pourquoy elle est plus doulce & sauoureuse, le mesme font ils aussi lors qu'ils sont enragez. Mais quāt est de l'opinion de celuy mesme (sçauoir *Mal. Malef.* elle est telle, que bien souuēt cela ce faict par illusion diabolicque, ou quand Dieu desire punir quelque peuple pour ses demerites. De cestuy cy cōme nous lisons en la saincte escriture des quarante & deux enfants deuorez par deux ours, pour l'irrision qu'ilz faisoient du prophete Helizée: du lion qui deuora le prophete inobedient au cōmandement de Dieu: cōme aussi ce qu'arriua a Vienne, a cause dequoy, l'Euesque du lieu institua les litanies auant l'Ascension, par ce que les loups errāts en la cité, deuoroient les hōmes publicquement. Tels pouuons nous dire cōme ceux desquels vous voulez parler, cōme mesme celuy qui enuirō la S. Iēā est arriué au village de Doulceau pres Waure, a vn petit enfant que le loup emportoit desia, si on ne luy eust osté, lesquels tous & semblables se peuuēt faire immediatement par le cōmandement ou permissiō de Dieu, & sans l'assistence des demōs & d'aucune magie ou malefice. L'autre sorte de loups est par illusion diabolicque & de magie, de laquelle Guillaume de Paris refere vn exēple d'vn certain personnage, qui se pēsant estre conuerty en loup en certain tēps se cachoit aux cauernes, & de la se persuadoit sortir, enuirōner & tournoier

les enfants, & cõme ainsi fust que seulement le maling esprit realemẽt possedait vn loup, ce pauure hõme se pẽsoit estre tel loup, & faire ses operations deuorant les enfans, & fust si long temps mocqué de telle phrenesie, iusqu'a ce qu'il fut trouué gisant au beau milieu d'vne forest, ou il estoit rauy. Ce sont donc quelquefois les malins esprits apparoissans, & se monstrãs en tel corps, car il ne leur est pas moins possible de prendre le corps d'vne beste & s'en seruir, que d'vn hõme. Or qu'il prenne le corps humain cela est assez notoire, non seulemẽt pour ceux qui sont possedez (desquels s'en void encore de ce temps cy) pour leur demerite ou exercice, mais aussi d'autres desquels ie metteray seulemẽt vn exemple: Bodin raconte au nõ de Manilius que trois personnages richement vestus demandoient la fille d'vn certain bourgeois (lequel aussi les appella au disner, ensemble vn docte Theologien pour leur faire cõpagnie) mais cõme ainsi soit que cesdicts amoureux ne prinsent plaisir aux belles parolles de cest hõme de bien, & q̃ l'hoste leur eust dit. Allez d'icy cõtẽpteurs de Dieu, tout a l'instãt tõberent par terre trois corps morts des pẽduz de la aupres qui puoiẽt estrangemẽt. *Lib. 3. dæmon cap. 3.* SCIPION.

Toutesfois les exemples que nous en trouuõs & apperceuons, ne nous permettent de croire que ce soient seulement loups, agitations diaboliques, ou corps prins par les demons, mais ce sont certainement Lycanthropes & transformez, comme nous le sçauõs par leur descharge,

lors qu'ils ſont menez au dernier ſupplice. Car
il ne fault faire inſtance, pour ce que les hom-
mes ne mangent, ou n'ayent iamais mãgé chair
humaine, veu qu'il s'en trouue vne infinité
d'exemples. Et pour en faire preuue, ie ſçay que
Bod dæmõ. n'eſtes ignorant de ce que Bodin raconte d'vne
lib.2.ca.5. ſorciere, laquelle fut miſe ſur la rouë pour auoir
eſtranglé & puis deuoré vn petit enfant. Et de-
rechef, au chap. 5. du 4. auquel lieu il recite d'vn
certain patiſſier, qui faiſoit manger la chair hu-
maine en paſte, & la meſme qu'Apulée gaigna
pour vne nuict ſix eſcus a garder vn corps mort,
parce que en ce païs la, il n'y auoit corps mort
qui ne fuſt mangé, iuſques aux os par les ſor-
ciers, qui ſe mettant en forme de petites beſtes
commettoient tel horreur & cruaulté. Et de re-
chef il dict que Philoſtrate Lemnien a laiſſé par
eſcrit comment Appollonius Tymeus chaſſa de
Corinthe vne lamie qui viuoit de telle viande.
Et en apres eſt mis l'exemple d'vn ſorcier qui a
Monpeſlier fut trouué vn ſoir au cymetiere
(quoy qu'il y fut toutes les nuicts) mordãt dans
la cuiſſe d'vne femme enterrée le iour prece-
dent, mais combien qu'ils s'adonnent indiffe-
remment a manger de toute chair humaine en
quelque aage que ce ſoit, ils s'adreſſent toutefſ-
fois le plus communement aux petits enfans
pour auoir ce me ſemble la chair plus delicate,
enſemble & pour obëir au diable, pour auquel
complaire & ſatisfaire, n'eſpargnent point les
leurs propres. Le meſme autheur recite que

1568. certaine ſorciere couppa la gorge a deux filles, deſquelles l'vne eſtoit ſienne (il faict mal auoir de telles meres) l'autre de ſa voyſine. Le Baron de Raiz fut conuaincu, d'auoir tué & ſacrifié au diable huict enfants, & que Sathan luy auoit encore commãdé de ſacrifier ſon propre enfant, & le tirer du ventre de la mere. Ce qu'il n'auoit peu mettre a chef, par ce que ſa femme ſe doutant d'vn œuure ſi pernicieux & deteſtable, s'enfuit. Mal. Malef. en recite auſſi vn grand nombre de ſemblables, mais entre autres d'vne ſorciere de qui la fille cõfeſſa vn iour qu'elle auoit ſans y penſer deſcouuert vn pot plein de teſtes de petits enfants. De rechef qu'en la Duche de Lauſane ſe trouuerent des malefiques, qui confeſſerent auoir tué, faict bouillir, & mangé leurs propres enfants. Cela eſt horrible a entendre, ce nonobſtant, c'eſt pour nous monſtrer n'eſtre d'à preſent que telle barbarie commence a ſe practiquer, mais pour n'eſtre recognuz (comme ilz pourroient eſtre, ou allant aux maiſons de nuict, ou en aultre lieu commettre quelque meſchãcheté) ils ſe transforment & ſe rendent en tel ſemblant, quittãs la forme humaine par art diabolique.

Part. 2. q. 1 cap. 2.

PROTERON.

Ie vous concederay qu'il ſe puiſſe trouuer des perſonnes ſi deſnaturées, qu'elles s'addreſſent aux corps humains morts ou vifs, pour les deuorer & manger, particulierement les petits enfants, & eſtre en apparence de loups, dequoy

vous peux confirmer d'exemples tous recents, comme l'auons entendu depuis n'agueres par lettres expresses de Paris datées du 20e d'Aoust, auquel iour auoient esté mangez deux petits enfans par ceux desquelz vous entendez parler, & desquels comme on dit il en y a 17 au mesme lieu, & aultant aux aultres villes circonuoisines: Mais ie n'accorderay iamais (comme aussi ne font les peres de l'Eglise) que telles gens prennent autre forme, pour par ce moyen cacher la forme humaine, car nous auons ia prouué le contraire par iceulx docteurs.

ELEION.

Si no9 vous le prouuõs par les mesmes desquels vous estes ia appuyé en vos probatiõs ensemble, & par aultres nõ moins graues, & dignes de nõ, vous serez contrainct de le cõceder & accorder.

PROTERON.

Produisez les autheurs que bon vous semblera, car ie tiens tous les peres Catholiques & Theologiens estre pour moy en cela, & ne me sçauriez persuader le contraire.

ELEION.

Sainct Augustin au 18 liure de la cité de Dieu chap. 17. & 18. *Mal. Malef.* parte 2. q. 1. cap. 5. Bodin lib. 2. demon. cap. 6. Iob Finne lib. ij. de mirabilib. Pline, Sigebert, Nider, Olaus cap. vlt. lib. 18. & presque infinis aulttes qui en ont traicté, nous approuuent le contraire. Premierement S. Augustin au lieu prealegué produict plusieurs exemples ariuez de son temps, sçauoir com-

comment en Italie y auoit certaines hostesses, lesquelles donnant aux passants de quelque espece de fourmage empoisonné, soudain qu'ils eussent gousté, estoient tournés en iuments prestes a porter le fardeau: Au mesme lieu il adiouste l'opinion de Varron en l'exemple de quelqu'vn nommé Demenetius, qui comme il eust gousté du sacrifice que les Arcades auoient accoustumé d'offrir a leur Dieu Lyceus, il fut châgé en loup, & dix ans apres recouura sa propre forme. Pline semblablement met l'opinion d'Euanthes autheur Grec, disant qu'en Arcadie la race d'vn certain nômé Autacus passant certain fleuue incontinent se tournent en forme de loups, & quelque temps apres retournant passer le mesme fleuue reprenent leur premiere figure: Bodin en recite vn grand nombre, entre aultres, de quelque sorcier Lyonnois, qui estant conuaincu, confessa auoir tué plusieurs enfans en ceste forme lupine, & de ceux la vne ieune fille, de laquelle il mangea la chair des cuisses & des bras, & non côtent d'en manger seul, en porta aussi a sa femme pour en mâger. Le mesme en feist vn mois apres a vne aultre fille, laquelle ayant mise a mort se deliberoit de la manger, s'il n'eust esté empesché par trois personnes suruenantes, comme il a confessé. Quinze iours apres en feist aultât a vn ieune enfant, de l'aage de six ans, auquel il mâgea la chair des cuisses, iâbes & le ventre. Ce mesme autheur adiouste de la part de Iean Wier de deux aultres sorciers, l'vn nôme

Bod dæm. lib. 2. ca. 6.

Pierre Burgout, & l'autre Michel Verdun, qui confesserent auoir renoncé a Dieu,& iuré seruir au diable, & apres auoir assisté a la danse (auec beaucoup des ceremonies qu'il raconte) furent tournez en loups, & mesmes auoir eu copulation auec les loüues. Oultre ce Burgot confessa auoir tué vn ieune garson de sept ans auec ses pattes, & ses dents de loups, & l'eust mangé, n'eust esté que les paisants luy dõnerent la chasse; Son compagnon en cas pareil confessa auoir tué vne ieune fille, qu'il n'eust loysir de deuorer pour estre prins sur le faict, Et tous deux ensemble aduoüerent quatre filles auoir esté defaictes par eulx. Iob Finée escrit qu'il auoit aussi vn Lycantrope qui fut attrapé en ceste forme, & luy estant les pattes de loups coupées, au mesme instant se trouua sans bras & iambes, & neantmoins il estoit loup auparauant. Põpone Mela, & Theophraste Paracelse des premiers philosophes de leur aage, tiennent que la transmutation d'hõmes en bestes est trop certaine. Gaspar Peucerus escrit qu'il auoit tousiours pensé que ce fust vne fable, mais apres auoir este certifié par plusieurs personnes dignes de foy,& marchands qui traficquent ordinairement en Liuonie (ou il y a grande abondance de tels mõstres) est contrainct d'y condescendre, & luymesme descrit la maniere d'vn tel changement & metamorphose. C'est, dict il, que tous les ans sur la fin du mois d'Octobre il se trouue quelque coquin & belistre, qui va sommer tous les sorciers, qu'ilz

Lib. 11. de mirab.

qu'ilz ayent a se trouuer a vn certain lieu nommé. Auquel n'est aucunement loysible faire refus, sur peine d'y estre contraint a coups de verges de fer. Donc le Capitaine passe deuant, & quelques miliers (notez) le suiuent a nage, passant vn fleuue; lequel passé, se trouuent changez en loups, qui se iettants sur les hommes & sur les bestes, font mille dommages: Olaus graue autheur preuue ceste trãsmutation par trois exemples. Le premier d'vn certain paisant & rustique, lequel estant pressé de faim, comme aussi quelques autres siens compagnons, se müant en loup, assallit furieusement vn troupeau de brebis prochain, & derechef laissant ceste forme de Lychantrope, retourna a ses compagnons chargé d'vn gras mouton. Le second est d'vn seruiteur de quelque damoiselle, auquel estant dõné tout pouuoir, ensemble & promesse d'impunité, entrant dans le cellier & resortant aussi tost, apparut en forme de loup, lequel comme ainsi soit qu'il fust poursuiuy par les chiens, lesquels luy arracherent vn oeil, ayant reprins sa forme se trouua monocule. Le troisiesme est de quelqu'vn fort expert en malefice, lequel estant incité & persuadé par le Duc de Prusse, se transforma soudain en loup, duquel neantmoins le mesme Seigneur faisant iustice, le condamna au feu. Ie serois trop long s'il me falloit recueillir par le menu ce que les autheurs plus anciens en ont traicté: Car oultre tous ceux cy, non seulemẽt Herodote l'a laissé par escrit il y a

Lib. 18. cap. vlt.

deux

deux mil deux cens, & tant d'années, & quatre cens auparauant Homere, mais d'auantaige, Solin, Stabon, Dionysius, Affer, Marc Varon, Virgile, Ouide, & aultres, qui tous par exẽples nous apprennẽt telles transformatiõs auoir esté assez communes de leurs temps, & non seulement en loups, mais en plusieurs autres especes, telles que nous pouuons dire de Lucian & d'Apulée changez en asne par la sorciere de Larisse, les compagnons d'Vlisses chãgez en pourceaux par la magicienne Circe: d'autres en oyseaux, cõme les compagnons de Dyomedes: autres en toutes especes de bestes, cõme Caion Roy de Bulgarie: & d'autres en forme de chats, tel que nous recite *Mal. Malef.* & quant bien tous nous faudroiẽt, celuy seul pourroit suffire pour s'estre du tout estudié les inquisiteurs, au nom desquels il est mis en lumiere, a recercher ce qui est de verité, mesme en ceste matiere. Il est donc recité la dedans qu'il arriua en certaine ville du diocese d'Argentine vn exemple merueilleux, aupres de laquelle se presenterẽt successiuemẽt trois chats de merueilleuse stature, assaillans vn paisant qui estoit a couper du bois, desquels le pauure hõme se voyãt assailly, fut assez estõné, neãtmoins se garnissant du signe de la croix, delibera se defendre. Ce qu'il fist si dextrement, que combien que ces chats luy donnassent beaucoup d'affaires, l'assaillant a la gorge, tantost l'esgratinãt a la face, tantost le prenant aux pieds, & deuant & derriere, en fin il en eut le dessus, & en gaigna,

Part. 2. q. 1 cap. 9.

de-

dequoy tomberent au lict trois des principales bourgeoiſes de la ville, leſquelles eſtãt enquiſes de la cauſe de leur tant ſubite & exceſſiue maladie, accuſerent le pauure hõme. Qui a la verité en cuida biẽ endurer de la priſon, & autres tourmens. Iuſques a ce que ſçachant & qui eſtoit ſa partie, & la cauſe, ſe ſouuint que ce iour (duquel eſtoit queſtiõ) n'auoit touché ny frappé femme, comme il proteſta & iura iamais n'y auoir penſé trop bien s'eſtre deffendu contre trois chats, cõme en fin la verité fut cognue telle. Cõmẽt dõc auez vous tant doubté de cela iuſques a preſent? Or quand a nous, nous tenons telle lycãthropie s'eſtre faicte au temps paſſé: & tout ainſi qu'elle s'eſt peu faire, & s'eſt faicte, ou par vnguens, ou en paſſant certain fleuue, ou autremẽt, de meſme ſe faict elle a preſent, & par les ſemblables, ou par autres choſes ayans ceſte vertu & artifice diabolique, comme ſont pour exemple des ceintures, deſquelles eſtãt ceints, ilz ſont ſur l'heure muez en loups, & y demeurent certaine eſpace de temps. Comme de freſche memoire eſt arriué en certaine villette non gueres loing de Coloigne dicte Bebur, ou a eſté executé d'vne mort & ſupplice non vulgaire pour ſes meſchancetez exceſſiues certain ſorcier: lequel aduoua auoir receu du diable vne telle ceinture, laquelle auoit telle force, que de le tranſmuer & lycanthropier quand bon luy ſembloit.

SCIPION.

Il ne ſemble plus qu'on puiſſe doubter.

PRO-

PROTERON.

A la verité ces raisons semblent estre peremptoires & valides, veu que principalement elles sont fortifiées par exemples & tesmoignages d'autheurs si graues: si bien toutesfois vous y aduisez de pres, vous apperceuerez estre mal appuyez.

ELEION.

Comment cela?

PROTERON.

D'aultant que les principaux desquels vous voulez parler s'entendent autrement, les autres sont suspects, & la reste sont payens. Car en premier lieu S. Augustin ne recite cela, comme chose que l'on doit croire, au contraire pour le reietter & monstrer ce qu'il en croit, le mesme faict Pline referant l'opinion d'Emanthes. Lucian, Apulée, Virgile, Appollonius, Tyaneus, nous sont & ont esté tousiours suspects pour leur sorcelerie, & mesme aussi Atheisme, Ouide, Homere, & aultres pareils se sont adonnez a leurs fictions poëtiques, feignant & imaginant ce que iamais ne fust, & n'est possible d'estre; parquoy nous n'y adioustons foy, voire & ores que nous voulussions croire audict Ouide, plustost nous arresterions nous a sa retractation & derniere sentence, que non point a la premiere, laquelle est telle parlant a Auguste:

Lib.2. de tristi.

Inspice maius opus quod adhuc sine fine reliqui,
In non credendos corpora versa modos.

Considere, dict il, le grand œuure que i'ay laissé impar-

imparfaict, asçauoir les corps estre changez en manieres non croiables: Les aultres comme la plus part de ceux cy, sont payens, ausquels lors que bien ilz diroient verité, ne sommes tenuz de leur croire, ioinct qu'ilz sont accoustumez d'estre mocquez par Sathan, en telles illusions ou songes; afin de tousiours les entretenir en erreur, & ceulx qui a present s'y trouuent, ou qui depuis peu de temps ont esté persuadez de telle phrenesie, ou qui ont confessé au dernier supplice qu'ils auroient mangé ou deuoré des personnes, eux estant loups, par le moyen d'vne ceinture ou aultrement, nous les contemnons, & reiettons comme gens qui renians Dieu & leur baptesme, ont promis & iuré la foy au diable: à raison dequoy ilz sont mocquez de telle superstition; & neantmoins realement estant hommes simplement, ilz peuuent deuorer les personnes sans qu'on doibue, ou qu'on puisse leur attribuer aultre forme.

ELEION.

Encores que ie ne m'arrestasse simplement & absolumēt au dire de S. Augustin, Pline & aultres susdicts, toutesfois cela a esté resolu pardeuant Sigismond Archiduc d'Austriche, ensemble par Petrus Damianus deuant sa Saincteté Leon Xme. parquoy depuis que l'authorité des grans, & specialement de l'Eglise, y est, ne nous est permis d'en croire aultre chose, ou nous arrester a nostre cerueau & propre iugemēt. D'auantaige sainct Thomas le dict trop appertement,

In 2. dist. 7 voycy les termes desquels il vse. *Oēs angeli boni* art. 5. *& mali ex naturali virtute, habent potestatē trāsmutādi corpora nostra.* Tous les anges bōs & mauuais ont puissāce par leur vertu naturelle de trāsmüer noz corps. Bodin en est nostre autheur.

PROTERON.

Bodin en peut bien dire dautres (pour ce propos) non plus veritables, que celles la, se fondāt sur la fiction de ces anciens poëtes ou païens, ou bien sur autres qui soient apertement cōtre luy. Car premierement S. Thomas n'en dit pas vn mot pour luy au lieu preallegué, ains il respond euidēment cōtre Auicēne, qui vouloit soustenir (de mesme que faict Bodin) que la nature corporelle obëir aux demons. I'adiouteray les termes, desquels il se sert, pour la refutation de telle proposition, *Huic positioni contradicitur, & à philosophis & à Theologis. A philosophis quidem, quia dicunt quod motus cæli est instrumentum intelligentiæ mouentis, vnde non nisi eo mediante potest prouenire effectus in inferioribus ab intelligentia. A Theologis etiam contradicitur, quia formæ corporales non sunt ex influentia dæmonum, sed ex influentia Dei, qui eas ex potentia materiæ possit educere in actū sine adminiculo alicuius inferioris agētis.* Il dit ainsi: On contredict a ceste propositiō & selon l'opinion des philosophes & des Theologiēs. Les philosophes disent, que le mouuemēt du ciel est vn instrument de l'intelligence mouuēte, a raison dequoy l'effect d'icelle intelligēce ne peut prouenir aux choses inferieures sinō par son moien. Les Theologiens en cas pareil y cō-

tredisent, d'autãt que les formes corporelles ne dependent de l'influence des demons, ains de l'influẽce de Dieu, lequel seul les peut produire en acte, & les tirer de la puissance materielle, sans l'aide d'aucun agent inferieur. Il dict encore dauantage, a sçauoir que les demons ne peuuẽt de leur propre force & vertu donner aucune forme immediatemẽt a la matiere soit accidentelle ou substantielle seulement le peuuent y appliquant (cõme disent les Scholastiques) *actiua passiuis*. C'est a dire (comme il donne la similitude) que tout ainsi que le bois sec estant approché du feu ne peut qu'il ne brule, oubiẽ tout ainsi qu'vn artisan & ouurier, agist & oeuure trouuant la matiere conuenable a son art pour facilemẽt l'esslabourer & façonner, autremẽt ne peut rien faire: ainsi les demons se peuuent seruir des causes secondes, les accõmodant a leur meschãceté, cõme peut estre des creatures imparfaictes, a sçauoir des moindres animaux, qui se peuuent produire du limon de la terre, concurrant seulemẽt l'effect d'vne des premieres causes, qui est le Soleil (sans forclorre la souueraine, qui est Dieu) tels peuuẽt estre grenouilles, rats, serpẽs & autre telle vermine, a la generation desquelles n'est de besoin tousiours la conionction du masle auec la femelle, & seulement celles la, & non autres, peuuent les demons tirer & former de la terre. Tellemẽt que vous voyez quãt a la premiere opinion, que ceste sentẽce citée par Bodin cõtredict a celle de S. Thomas. Et quãt est de l'autre

de laquelle il se veut fortifier a sçauoir de la dispute qui a esté agitée par deuant Sigismond, la conclusion tient entierement le contraire, de sorte que la mesme aiant apporté l'exemple de Petrus Damianus deuant Leon x[e], il respond, ceste transformation estre impossible ; ses propos sont tels en la 3[e] determination & resolution : *Tertia determinatio est, quod quamuis diabolus, permittente diuina clementia, ob incredulitatem hominum, vel aliam causam superius enarratam posset perstringere oculos, aliosq; sensus hominum obstruere, ita vt homines credant se alicubi esse, vbi tamen non sunt ; vel videre id quod in se tale non est, vel apparere aliter quàm sit: hominem tamen vel animalia in aliam speciem veraciter immutare non potest*. Ce que veut dire en vulgaire. La troisieme determination est, que combien que le diable par permission diuine puisse esblouir les yeux, & bouscher les autres sentimẽs des hõmes pour leur incredulité ou autrement, de sorte qu'ils pẽsent estre ailleurs qu'ils ne sont, ou veoir ce que de soy n'est point tel, ou apparoistre autremẽt qu'il est, il ne peut toutesfois vrayement changer l'homme ou les autres animaux en autre nature. De cõtreuenir a l'opinion des peres & docteurs, tant s'en faut, car au contraire nous embrassons la sentence la plus saine & la plus fidele, & qui est tenüe par vne infinité d'autheurs, confirmée & ratifiée par le pouuoir & auctorité de l'Eglise. Sainct August. aiant re- Lib. 18. ca. 18. cité beaucoup de telles fables, il cõclud en ceste

ma-

maniere : *Hæc vel falsa sunt, vel tam inusitata, vt meritò non credantur*. Ou tout cela est faux, ou bien tant inusité, qu'a bon droict on ne les croit point. Et vn peu apres : *Nec sanè dæmones naturas creant, si aliquid tale faciunt, de qualibus factis ista vertitur quæstio, sed specie-tenus quæ à vero Deo sunt creata, commutãt, vt videantur esse quod non sunt*. Asseurement, dict ce Docteur, les demons ne creent point les natures, combien qu'ils facẽt choses semblables a ce dequoy nous traictons maintenant, mais ils changent tellemẽt la forme qui a esté crée du vray Dieu, qu'ils semblẽt estre ce qu'ils ne sont pas. Et adiouste encore : De moy ie ne croiray iamais ou que le seul esprit, ou que le seul corps puisse estre vraiemẽt changé par artifice, ou puissance diabolique en membres ou lineamens bestiaux. Pline, duquel vous voulez quasi vanter, apporte veritablemẽt l'opinion d'Euanthes autheur Grec, mais non pour y adiouster foy, ains plustost pour s'en mocquer, *Mirum est* (dict il) *quo procedat Græca credulitas, nullum tam impudens mendacium est vt teste careat*. C'est vn cas merueilleux de veoir iusqu'ou s'est estenduë la foy & croiance des Grecs, car il n'y a mensonge si impudent qu'il ne trouue quelque tesmoignage. S. Iean Chrys. voulant nier la mutation de l'ame humaine en vn malin esprit (cõme quelques vns vouloient soustenir) il prend vne telle supposition. S'il est impossible, dict il, entre les corps, que le corps de l'homme soit transmué au corps d'vn asne,

Lib. 8. hist. natur. c. 22

Homil. 29. in Matth.

comment sera il possible que l'ame inuisible se
puisse transformer en la substance d'vn demō?
1. par. q. De mesme façon S. Thomas voulant prouuer
114. ar. 4. les demons ne faire point de vrais miracles, il
argumente ainsi: *Vera miracula per aliquam cor-*
porum immutationem fiunt; sed dæmones non pos-
sunt mutare corpus in aliam naturam. Les vrais
miracles se font par quelque mutation & chan-
gement des corps, or est il que les demons ne
peuuent changer le corps en vne autre nature.
Le docteur Seraphique tient la mesme opinion
Bonauē. in que cy dessus auons declaré de S. Thom. (a sça-
2. dist. 7. uoir in 2. dis. 7. ar. 5.) comment le malin esprit
art. 5. ne peut agir ne operer par voie de nature, & de
sa propre force pour induire quelque forme que
ce soit, mais seulement peut il agir artificielle-
ment; & la met il trois agens, *Cum enim sit tri-*
plex agens (inquit) Deus scilicet, natura, & intel-
ligentia; Ista sunt agentia ordinata, ita quod pri-
mum præsupponitur a secundo, secundum præ-
supponitur à tertio, Deus enim operatur ex nihi-
lo, natura vero non ex nihilo, sed ex ente in poten-
tia, ars supponit operationem naturæ. Comme
ainsi soit qu'il y aie trois agens, a sçauoir Dieu,
la nature, & l'intelligence; ces agens sont or-
donnez de telle façon que le secōd presuppose
le premier, & est presupposé du troisiesme; car
Dieu opere de rien, mais la nature non de rien,
ains de la matiere preexistente; & l'art presup-
pose l'operation de la nature. Ce sont les ter-
mes de ce sainct personnage; qui veut de la

inferer, que s'il est ainsi que l'art presuppose l'operatiõ de Dieu (auquel seul appartiẽt de creer) & de la nature, que par consequent le diable ne peut operer ou agir sans l'operation de l'vn & de l'autre, & pource ne peut il creer ou faire chose vraiement naturelle depẽdante de la production des causes generalles, ou composition elementaire; ouy bien, comme dict le mesme, artificiellement faire chose semblable a quelque creature que ce soit. Or y a il grande difference entre faire la semblance, & ce qui est representé par icelle. Le malin esprit donc ne le pouuant faire, par consequẽt ny les magiciẽs, ou semblables, auront aucun pouuoir; consideré que tout ce qu'ils font est par l'aide & assistence d'iceluy demon. Et pour generalement parler, tous ceux qui ont traitté ceste matiere (i'entẽs dire des Catholiques) l'ont ainsi aresté; & entre ceux la principalement les scholastiques (ausquels appartiẽt d'en disputer) Richard. lib. 2. dis. 8. ar. 1. q. 4. Petrus de Aquila eodem lib. dis. 7. q. 2. Diony. Carthus. ibidem dis. 8. q. 2. Durand. ibidem dis 7. q. 3. S. Thom. 1. par. q. 110. ar. 2. & q. 65. ar. 4. & lib. 3. cont. gentiles cap. 103. Alexand. Halen. par. 2. q. 43. ar. 1. & 2. Aug. lib. 3. de Trinit. cap. 7. & 8. & lib. 18 de ciuit. cap. 18. & lib. de spiritu & anima cap. 20. Bartholomęus Spinęus q. de strygib. cap. 8. Petrus Binsfeldius de confess. maleficarũ. Petrus Thyræus lib. 2. de spiri. apparitionib. cap. 19. & en plusieurs passages du mesme liure. Alphons. a Castro lib. 10. de iusta hæret. punit. c. 4.

lequel ne ſe contente de condamner telles fa-
bles parlant d'Euanthes, Apulée, Lucian, & de
ſemblables qui ont ainſi opiné, mais il oſe bien
mettre au rang des heretiques ceux qui y adiou-
ſtét foy; & n'eſt ſans raiſõ depuis que l'Egliſe les
iuge pires que paiens & infideles: le texte en eſt
tel 26.q.5.cap.epiſcopi, lequel dict ainſi: *Quiſ-*
26.q.5.c. epiſcopi.
*quis credit poſſe fieri aliquam creaturam, aut in
melius, aut in deterius commutari, aut transfor-
mari in aliam ſpeciem, vel in aliam ſimilitudinem,
niſi ab ipſo creatore qui omnia fecit, & per quem
facta ſunt omnia, proculdubio infidelis eſt & pa-
gano deterior.* Quiconque croit aucune creature
pouuoir eſtre faicte meilleure ou piremét chan-
gée en vne autre eſpece, ou autre ſemblance, ſi-
non du meſme createur qui a fait toutes choſes,
ſans doubte il eſt infidele, & pire qu'vn paien.
C'eſt l'areſt, ordonnance, & accord practiqué &
admis en l'Egliſe par les peres, leſquels ont touſ-
iours debattu ceſte cauſe comme iuſte, & digne
de contention à ceux qui voudroient ſouſtenir
l'oppoſite, ie ne ſçay quelles gens qui ſe ſont re-
uoltez & bandez contre icelle. Auſſi ſeroit ce
vne hereſie fort lourde, voire vn blaſpheme, d'at
tribuer aux forces humaines ou diaboliques, ce
qu'appartient au ſeul Dieu, ſçauoir eſt la crea-
tion ou mutation d'vn corps de loup pour ly-
canthroper de ie ne ſçay quelle façon l'homme.
Mais ie demande comment vne ceincture ve-
ſtuë ſur ſon dos aura telle vertu? comment l'au-
ra vn fleuue? comment les vnguens? comment

vn ramon ou balay, duquel se seruoiẽt les sorcieres de Verbery, Loigny, &c. & d'autres, lesquelles l'aiant mis entre les iambes en disant quelques parolles, soudain estoient transportées en l'air? On voit certes que l'Italien Baptiste en son liure de la magie (c'est à dire sorcellerie) s'efforce de faire entendre que ces onguens, desquels est maintenant question, aient quelque force naturelle & soporatiue d'endormir; quasi persuadãt qu'on en face preuue & experiẽce; comme ainsi soit que iamais Medecin Grec, Arabe, ou Latin ne se soit seruy de l'applicatiõ de tels onguẽs, pour si bien endormir quelque personne qu'elle ne sente aucune douleur. Et quant est de la gresse (comme dit Bodin) c'est vn precepte de medecine, qu'elle est chaude & inflammatiue; estãt donc mise & appliquée au dos, sur le bras, ou semblables parties exterieures; n'est pas possible qu'elle puisse auoir force ny vertu pour endormir; veu que le someil est causé & prouoqué des humeurs interieures. Si vous me dites que ce soit par les parolles prononcées que tels charmes se font, ie demande qui leur a baillé ceste vertu? non le diable, comme nous l'auons ia prouué cy dessus, sçauoir est qu'il ne peut faire sinon choses artificielles ou representation de veritables. Il faudroit donc que ce fust de la part de Dieu, & par consequent comme vn miracle, mais nous ne le pouuons dire; car il ne se trouue en aucun lieu de l'écriture, qu'il aie iamais tant deferé à la creature; au contraire il dit, *Gloriam*

Réfut. op. Ioã. VVier.

Isa. 42. *meam alteri non dabo*, Ie ne communiqueray ma gloire a autruy, ny a ceſt effect ne pouuōs trouuer parolles inſtituees d'iceluy pour en eſtre ſignificatiues, d'autant que telles ſont ſeulement aux Sacremens. Auſſi nous faudroit il accuſer Dieu de ſorcelerie, s'il vouloit ainſi aſſiſter les meſchans. Ce qu'on ne concedera iamais; car combien qu'il permette ſe faire vne infinité de pechez & abhominations, il n'en eſt toutesfois l'autheur. Conſiderons, ie vous prie, combien d'inconueniens; car premierement s'il prēd vn autre corps, il faut & eſt neceſſaire que le premier periſſe, ou qu'il demeure ſans ame, & comme dict tresbien Ariſtote, *Generatio vnius eſt corruptio alterius*, La generation de l'vn eſt corruption de l'autre; & de la s'enſuiura la mort. Si vous dites que le corps ne periſſe point, & que totalement il ſe change; vous tombes en ceſt autre labirinthe que deſia auons refuté, parlant de la metamorphoſe & transformatiō. Outre ce ie demande, cōment eſt ce qu'vn ſi grand corps, comme eſt l'homme, pourra eſtre redigé & contrainct en vn ſi petit, comme eſt vn chat ou autre animal de telle proportion, voire comme vne ſouris (ainſi qu'eſtoit mocqué vn quidā nommé Staufus) que deuiendra le reſte du corps? Ou il faut donc que tel homme ou le diable corrompe la creature que Dieu a faite a ſon image & ſemblance, & ainſi faire iniure a Dieu. Car il ne faut pas tant de quantité a vne ſouris, a vn loup, vn chat, ou autre moindre beſte,

Lib. 1. de gen. & cor. cap. 3.

ste, comme a vn homme. (Que le diable puisse aucunemét deformer l'homme, il se trouue en l'euangile, mais non de le cõuertir en autre animal). Dauantage s'il est conuerty en vn autre, il faut qu'il y aie quelque proportion ou conformité des membres de l'vn a l'autre. Que trouuerez vous en l'homme qui puisse correspondre aux oreilles & a la teste d'vn asne ou d'vn loup? aux pieds & a la queue d'vn renard, d'vn chat, & ainsi des autres? La liaison que Dieu a mise entre le corps & l'ame, & les perfections qu'il a donné a chacune de ses parties en special, voire le nombre d'icelles sont entierement requises a la composition de l'homme; non seulemét quant au dedans aux sens interieurs, mais aussi en la forme exterieure, & qui paroist au dehors, de sorte que nous tenons pour monstres ceux qui sont deformes, qui excedent ou manquent en nature. S. Thomas n'a donc iamais entendu deffendre tel abus; & s'il a vsé des termes que Bodin allegue, ils les faut entendre non de la transformation essentielle, ains accidentelle, qui est le transport des corps de lieu a autre, & non autrement, sinon qu'il se voulust contredire, ce qu'on ne dira iamais. Soit donc maintenant resolu la Lycanthropie ou transformation n'auoir lieu entre le Catholiques.

Luc. 9.

ELEION.

S. Augustin neanmoins aporte l'exemple du pere de Præstantius, lequel se disoit, estant tourné en cheual, auoir porté les prouisions au camp

18. de ciui. cap. 18.

de l'empereur auec les autres, ce que fut verifié par ceux du camp mesme, qui estans enquis dirent auoir veu entre les cheuaux vn qui estoit du mesme poil que luy mesme auoit raconté. Il faudroit donc que tous eussent esté trompez, car s'il portoit & trauailloit en telle sorte, on ne pourra nier que ce ne fust plustost vne beste qu'vn homme, depuis qu'estât homme il n'eust sçeu porter de si grans fardeaux. Et neaumoins son dire conuenoit auec celuy des autres.

PROTERON.

Plusieurs autres se sont trouuez en telle illusion, que mesme il estoit impossible de les en retirer; Dionysi⁹ Carthus. recite de Guillaume de Paris, qui disoit auoir esté de son téps quelqu'vn lequel si opiniátremét s'affirmoit estre coq, que deslors il ne voulut plus parler, ains s'efforçoit au possible de contrefaire le chant du coq. Vn autre qui s'estimoit si asseurement estre mort, qu'il pensoit ne pouuoir plus boire ou manger, iusqu'a ce qu'vn autre feignant le semblable & mangeant, luy persuada de manger. Vn autre qui imagina si bien veoir tousiours de l'eau deuant soy, qu'il n'eust osé marcher vn pas, craignant de se noyer. Par la veritablement on voit que c'estoient vaines imaginations, que tels se persuadoient. Petrus Thyrræus proferant quelques exemples semblables, s'en rit, disant; Nous auons cogneu quelques vns qui estans saysis de grieue maladie, se disoient estre vrays demons, les estimerons nous tels pour tout cela? Ou

In 2. dist. 8 q. 2.

Lib. 2. de spirit appa. cap. 22.

deurons nous croire a celuy la qui penſoit auoir le nez ſi grãd qu'il n'euſt ſceu ſortir hors la porte? La phantaſie, dict il, de l'homme, ou bien les ſens eſtant troublez perſuadent telle phreneſie; parquoy n'eſt de merueille s'il s'en trouue qui s'eſtiment, & ie dis encore, opiniâtrement affirment & aſſeurent auoir eſté conuertis en beſtes. Ce ſont ſes paroles. Tellement que nous pouuons dire que le pere de Præſtantius a eſté du nombre de ceux cy. Et qu'ainſi ne ſoit, il fut gardé des ſiens pluſieurs iours en ce rauiſſemẽt ſans iamais pouuoir eſtre eueillé. Son corps donc eſtant la, qui eſt ce qui oſera dire ſon ame eſtre ſeparée, & nõ ſeulemẽt ſeparée, mais auſſi tranſmuée en vne forme corporelle? Cela eſt du tout eſtrãge de la foy Catholique, & de toute raiſon, comme deſia l'auons prouué par cy deuãt. Il peut donc arriuer pour deux raiſons; Premierement pour le pacte & alliance que les magiciens ou ſorciers peuuent auoir auec le malin eſprit; ſecondement pour quelque maladie. De ceſtuy cy comme des phrenetiques & autres vexez de chaudes maladies, leſquels ſongeãs ſe perſuadent choſes qui ne ſont point, & des melancholiques particulierement, qui de leur naturel penſant de choſes triſtes, en ont le plus ſouuent des viſions horribles & eſpouuantables en leur ſomeil. Et quant eſt du premier, que telles viſions ariuent aux ſorciers & magiciens, & qu'ils ſoient esblouis de telle façon qu'ils ſe le perſuadent fermement, eſt la croiance & la foy

qu'ils adiouſtent a telle abſurdité. Car qu'il ſoit ainſi, les exemples nous le feront paroiſtre. Bodin raconte de certains ſorciers eſtant a Nantes en Bretaigne, qui deſirãs montrer leur habilité, aiant licence de la Iuſtice, lors qu'ils furent ſortis de la priſon, ſe froterent de leurs onguens, & ſoudain furent rauys en extaſe, leurs corps demeurants la couchez iuſqu'au bout de trois heures, que retournãt en eux meſmes s'eſueillerent, racõtant tout ce que ſe pouuoit faire a dix
Lib. 2. c. 5. lieuës a l'entour. Le ſemblable encore recite il d'vne femme, qui penſoit eſtre tranſportée depuis Bordeaux iuſques bien loin, cõbien qu'elle ne bougeaſt de la place. Que ſi vous repetez commẽt il ſe peut faire, qu'ils ſçeuſſent ainſi ces nouuelles de ſi loin & ſans bouger du lieu; les Theologiẽs ſont d'opiniõ que les malins eſprits courãs ſoudain ça & la, leur raportoiẽt ces nouuelles. Et ſi on replique pourquoy ils demeuroiẽt inſenſibles, n'aperçeuant rien de ce qui ſe
Tract. de faiſoit autour de leur corps. Bernard Baſin re-
arti. magi. ſpõd a cela, que le diable les bãde & charge d'vn tel accroiſſement de phantoſmes en l'imagination, qu'ils ne ſçauroient meſme ſentir le feu ny choſe qui ſoit appliquée & miſe aupres d'euz, & en donne l'exẽple de ceux qui ſont ſaiſiz du mal caduc, qui pour les vehemẽtes douleurs & paſſions interieures, ne ſentẽt pas meſme le feu; donc le malin eſprit aiant puiſſance ſur la phantaſie de l'hõme, quel qu'il ſoit, bon ou mauuais; il peut par le moiẽ des humeurs & eſprits luy ſeruans,

uans, produire des phãtasies & imaginations, au cerueau de l'hõme. Car combien qu'il ne puisse immediatement imprimer nouueaux phantosmes, ou nouuelles especes & similitudes, ce nõobstant il peut varier & chãger en plusieurs sortes les imaginations precedentes, soit ou cõposant, diuisant, les troublant, ou en quelque autre façon. Et de la viẽt qu'il y en a qui ont telles persuasions, qu'ils se pensent estre ce qu'ils ne sont pas, le diable le leur persuadant, comme aussi a ceux qui les voient. Ceux donc qui pensoient auoir veu le mesme cheual, que le pere de Præstantius se disoit auoir esté, estoient aussi bien trompez que luy mesme, & estoit le diable, qui (cõme disent quelques docteurs) voulant persuader telles fables, leur faisoit apparoistre vn nouueau cheual. Que si on desire sçauoir qui portoit tels fardeaux pour lors auec les autres cheuaulx, S. Augustin respond que c'estoient les demons, qui est bien vne chose certaine, car cõmẽt est ce qu'vn hõme pouroit porter vn si gros & pesant faix ? Et lors q̃ ledict docteur accorde que quelquesfois aucuns ont seruy aux sorciers d'Italie en forme de iumẽt, il tient que le diable aidoit a porter leur fardeau. *Lib. 18. cap. 18.*

SCIPION.

Qu'est ce donc, ce que nous voions ?

PROTERON.

Quelquesfois sont vrays corps, & tels qu'il apparoit, mais le plus souuent sont visions imaginaires, ou corps nouuellement formez par Sathan. Ican Nider nombrant les visions que l'on *Præcep. 1. q. 5. ca. 11.*

l'on peut auoir ſpecialement aux forets & lieux deſers, dit, que bien ſouuent ce ſont demons qui en forme d'hommes ou femmes, apparoiſſent pour deceuoir les malauiſez ou plus ſimples. Bartholomæus Spinæus diſputant, a ſçauoir ſi les demons peuuent veritablement conuertir & changer noz corps par illuſion, il conclud peu apres, qu'ils peuuent perſuader, & aux ſorciers qu'ils ſoient chats, ou autre eſpece de beſte, & a leurs compaignes de les veoir en telle façon, comme ainſi ſoit qu'il aie le pouuoir d'esbloüir & enchanter tous les hommes indifferemmēt. Petrus Thyrræus apres auoir bien ventilé & examiné ceſte meſme queſtiō, en fin il reſpōd, diſant y auoir deux ſortes d'apparitions, l'vne eſt des corps formez de l'air, l'autre par les eſpeces & images des choſes qui ſont repreſentées: Toutesfois, dit il, il eſt difficile de ſçauoir definir ou determiner en quelle maniere des deux ſe font telles apparitions, veu que bien ſouuent les ſentimens nous font a croire quelque corps eſtre preſent lors qu'il n'y en a rien que l'image & reſſemblance; neātmoins combien qu'elle ſe puiſſe faire en toutes les deux façons, & qu'il s'y face auſſi; il eſt toutesfois plus vray-ſemblable qu'il ſoit par l'eſpece ou image de telles choſes que par vrays corps. Mais, dit il, qu'eſt il de beſoin de prendre des corps pour repreſenter les viuans? Eſt ce point pour les operations qui alors ſe font & commettēt? Or pour repreſenter les viuans; le ſimulacre ou image ſuffit; & quant aux

q. de Stryg. cap. 11

De ſpirituū appar. ca. 8

aux operations, elles n'ont affaire de corps, veu qu'elles ſe peuuent exercer par la ſeule force & vertu des eſprits. Le meſme autheur a prouué au chapitre precedent comment vn corps (comme ainſi ſoit qu'il ne puiſſe ſoudainement eſtre exhibé) n'eſt point ſi ſouuent monſtré; d'abondant que l'experiẽce nous fait cognoiſtre qu'incontinent qu'ils ont executé leur charge, s'eſuanoüiſſent de la veuë des hommes au meſme lieu, ſans apparence d'aucun corps. Combien donc que telles apparitions ſe puiſſent faire realement en vrayz corps, ou d'hommes naturels, loups, ou autres beſtes, ou bien par des corps formez en l'air, & ainſi veſtuz des demons; le plus ſouuent toutesfois eſt par imagination.

ELEION.

De là mon doute s'augmente de plus en plus, quand principalement me ſouuient de tant d'exemples & hiſtoires non d'autheurs prophanes, mais ſi amplement deſcrites en l'ecriture ſaincte. Car nous ne pouuons en aucune façon dire cela eſtre en corps formez en l'air, ou quelque autre façon de celles que maintenant auez dite que Nabuchodonoſor a eu telle forme; que *Daniel. 4.* la femme de Loth a eſté changée en vne ſtatuë de ſel, que les verges de Moyſe, & des magiciẽs, ont eſté tournées en couleuures, & autres ſemblables. Ce n'a point auſſi eſté par imagination; car le texte y eſt formel, ſçauoir eſt que realement il deuoit eſtre chaſſé & deietté d'auec les hommes, auoir habitation commune auec les

beſtes

bestes brutes, manger du foin comme vn bœuf, estre trempé & mouillé de la rosée du ciel; cela luy est ariué totalement, & a esté reduit en telle misere que les cheueux luy creurent à la semblance des aigles, les ongles pareils a ceux des oyseaux, & demeura en tel estat l'espace de sept ans, de sorte que mesme S. Gregoire dict assez apertement qu'il fut changé en beste irraisonable. En cas pareil la femme de Loth conuertie en vne statuë de sel; l'escriture saincte n'en peut mentir; Et Iosephe tesmoigne l'auoir encore veuë de son temps lors qu'il dict; *Vxor Loth cum respiceret sæpe ciuitatem, & eius curam haberet, interdicēte Domino ne faceret, in statuam salis cōuersa dignoscitur; Vidi siquidem eam, hactenus enim manet.* Comme ainsi soit, dit il, que la femme de Loth souuentesfois eust soin & regardast la cité, Dieu luy prohibant, & interdisant de le faire; on sçait qu'elle fut conuertie en vne statuë de sel; car ie l'ay veue, & demeure encore iusqu'a present. Dauantage la verge de Moyse se tourna en serpent, non par imagination, ou autrement, mais realement & de fait, comme feirent aussi celles des Magiciens. De façon que si nous trouuons tant de mutations aux pages sacrées, sans point de doute elles sont veritables; & non moins sont elles possibles a present qu'elles ont esté au passé.

Lib. 5. moral.

Lib. 1. antiq. cap. 19.

PROTERON.

Ie ne nie point qu'il ne s'en puisse beaucoup faire

faire par la puissance diuine, mais non par vertu diabolique, ou magique, tels que sont les premiers exemples par vous cy dessus proposez. Et nonobstant, les exemples qu'aues maintenant produis, peuuent engendrer (comme ils ont desia fait) plusieurs doutes & scrupules. Pour le regard de Nabuchodonosor, les vns ont estimé qu'il auroit esté changé en apparence seulement & non veritablement; les autres ont tenu pour certain qu'il auroit pris vne autre forme; mais les derniers ne preuuent ny l'vn ny l'autre, & neanmoins tiennent le vray sens. Car pour respondre au premier, s'il auoit eu la semblance seulemét a l'exterieur, & nõ a l'interieur, & pour son regard, il s'ensuiuroit que ceux qui l'eussent ainsi veu, auroient esté punys plutost que Nabuchodonosor mesme, depuis qu'il ne l'eust pas tant senty, comme ceux qui l'eussent veu. De dire aussi auec les autres qu'il aie esté vraiement transformé en vne beste, il en prouient beaucoup d'inconueniens; que s'il eust esté ainsi, premierement comment l'eut on sçeu distinguer & discerner d'auec les autres, s'il eust entierement changé la forme humaine, & eust esté du tout esgal aux autres? D'abondant la iustice de Dieu n'eust pas esté si notoire a la punition du peché, ce que ce pendant desire nostre Dieu que nous nous seruions de l'exemple d'autruy. Les autres ont opiné seulement son imagination auoir esté tant deprauée, que de soy il pensoit estre totalement vne beste. *Thom. 2. de regim. princip. ca. vls.*

Pour

Pour donc en dire ce qu'en est tenu de la plus grād part des docteurs; nous disons auec Petrus Thyrræus, collecteur des opinions d'iceux, qu'il a esté appellé beste, & tenu pour tel, a cause de la vie forcenée & brutale qu'il menoit ; ou bien pour estre reduict en tel estat & condition, ou mesme auoit les signes d'vne beste, qui sont tels. Le premier est le maintien qu'il auoit plutost brutal qu'humain, car cheminant tout nud, ne craignoit s'exposer a la pluie, a la gresle, au chaud a la froidure, & a toutes les iniures du temps nō plus qu'vne autre beste; Le second est le peu de soing qu'il auoit de soy-mesme, depuis qu'il se laissoit croistre les cheueux si longs qu'il en eust peu estre couuert, & les ongles pareillement comme les griffes des oyseaux; Le troisiesme est son mouuement & marcher, consideré qu'il ne cheminoit la face ou le corps esleué droit a l'accoustumé des autres hommes, au cōtraire courbé & baissé; & qu'est encor plus, a quatre pieds comme les brutes ; Le quatriesme signe est la forme de viure, car durant vn si long temps il n'auoit cure de sa nourriture acoustumée, ains se contentoit de la pasture & herbages des autres animaux; Le 5. est son habitation, car il fuioit l'acces & compagnie des hommes; & s'acompagnant & accostant des bestes erroit & vagabondoit auec elles par les bois & forets; Le 6. & dernier signe est l'office de la bouche & de la langue, veu qu'il ne proferoit voix articulée, distincte & intelligible, cōme nous, plustost grin-

Lib. 2. de spir. appar. cap. 21.

Hect. Pint. in hūc locū.

grinſant des dens à la maniere des beſtes s'eſcrioit, iettoit des hurlements & des voix ſans ordre. S. Hieroſme traicte ceſte matiere en peu de paroles, diſant que, *ob offenſam Dei Nabuchodonoſor verſus in amentiam, ſeptem annis inter bruta animantia vixerit; & herbarum radicibus alitus eſt*: Pour l'offenſe, veut il dire, commiſe par Nabuchodonoſor contre Dieu, il fut tourné en phreneſie, il veſcut ſept ans entre les beſtes, & fut nourry de racines d'herbes. A quoy ſe ſemble vouloir accorder S. Gregoire au lieu preallegué diſant; *Quia elatione cogitationis ſe ſupra homines extulit, ipſum, quem communem cum hominibus habuit ſenſum, amiſit*; par ce qu'il s'eſt eſleué ſuperbement par deſſus les hommes, il a perdu le ſens, qu'il auoit cōmun auec les hommes. Ce ſont les paroles de S. Greg., qui nous monſtre euidemment s'accorder au dire de S. Hieroſme; car qu'eſt ce auoir le ſens commun auec les hommes, ſinon l'entendement & vſage de diſcretion, en quoy les hommes ſont differés d'auec les beſtes; & de quoy il fut priué durant vn ſi long téps? Ce n'eſt dōc pas auoir eſté conuerty ou trāsformé en vne beſte, veu que ledict aucteur ne dict pas qu'il aië eu le ſens commun auec les beſtes, ains qu'il perdit le ſens qu'il auoit commun auec les hōmes. Ce qui nous eſt treſbien confirmé par la gloſe ordinaire, laquelle dict ainſi: *Boui comparatur propter ſtatum animi euerſum, & propter corpus piloſum, & propter cibum bouis proprium*; Il eſt comparé au bœuf pour

Cōment. in Daniel.

la dignité de l'eſprit renuerſée, pour ſon corps velu, & pour la nourriture propre & particuliere du beuf. Epiphanius, Dionyſ. Carthuſ., & plusieurs autres, tiennent ceſte opinion; c'eſt a dire, qu'il ne perdit point ſa forme, mais bien la penſée, & les meurs humaines eſtant comme inſenſé a proprement parler. Et quant eſt du ſecōd exemple, a ſçauoir de la femme de Loth, comment pour ſon peché elle a eſté conuertie en vne ſtatuë de ſel; Binsfeldius reſpond, que cela ne fait rien contre nous, d'autant que cela a eſté fait par la puiſſance & authorité non des creatures, mais du Createur meſme. Et diſons auſſi auec tous les Theologiens, que comme ainſi ſoit qu'il puiſſe toutes choſes, il peut non ſeulement tranſmuer vne forme ſubſtantielle en vne autre, mais, qui plus eſt, la peut du tout aneantir. Outre plus que ladicte ſtatuë n'a derechef pris forme humaine; car comme auez tresbien dict, Ioſephe teſmoigne l'auoir encore veue de ſon tēps; or eſt il que vous dictes ceux de maintenant ſe changer ſouuent, parquoy ceſt exemple ne vous peut ſeruir ou defendre. Et quant aux verges, leſquelles ont eſté tournées en ſerpens, ou couleuures, premierement nous diſons celle de Moyſe auoir eſté vraiemēt telle par le commandement de Dieu: quant a celles des Magiciens, nous pouuōs dire ou que les yeux des aſſiſtans ont eſté de telle maniere eſblouys, & charmez, qu'il leur a ſemblé veoir des ſerpens; oubien que ces Magiciēs veu qu'ils

Expoſ. in Daniel.

Binsfeld.

eussent

eussent pact auec les diables, incontinent ont esté secouruz par eux allant deça & dela cercher les serpens, oubien les semences ou herbes qu'il sçauent auoir telle proprieté de ressembler serpens, comme on en void asses. S. Augustin est de ceste opinion lors que particulierement il traicte ce passage, la ou il tient que quoy que les demõs ne puissent creer, neãtmoins cognoissant la matiere propre pour induire forme substantielle, la peuuent appliquer artificiellemẽt; toutesfois il semble vouloir tenir que c'estoit plustost en apparence exterieure, que se monstroient telles verges estre serpens, que nõ point en auoir esté supposées d'autres; & de la est qu'il met ceste authorité en auãt, *Absorbere potuit virga Mosis quod erant, & non quod non erant*; La verge de Moyse peut biẽ deuorer & engloutir ce qu'elles estoient, & non ce qu'elles n'estoient point; Tellement qu'il veut dire, qu'encore que lesdictes verges ne fussent changées, il n'a pas esté impossible a Dieu de les faire deuorer en telle forme de bois, qu'autrement; par lequel discours vous voiez le tout estre attribué a la puissance de Dieu, laquelle premierement a de telle sorte puny Nabuchodonosor, que combien que ny veritablement, ny par imagination eust changée la forme humaine; neãtmoins pour ses operations brutales le texte vse du mot de mutatiõ. La femme de Loth a esté vraiement changée, la verge de Moyse pareillement, de sorte que tels exemples n'ont point de lieu en ce present propos,

Li. 2. Exo. cap. 21.

veu qu'ils ſont immediatement faicts par la volonté & permiſſion diuine, laquelle á tout pouuoir ſur ſa creature; les autres (a ſçauoir des Magiciens) au contraire par le malin eſprit, qui peut faire telle mutation ſeulement par artifice.

ELEION.

Ceſte reſponſe m'a ſatisfaict, mais ie demanderois volontiers comment on doit nommer telle apparẽce ou tel corps, lequel ainſi ſe monſtre a l'exterieur & par dehors, & dequoy nous ſommes ſi ſouuent trompez & deceus?

PROTERON.

Bodin lib. 2. demon. cap. 6.

Les vns les appellent Lycanthropes ſelon les deux mots Grecs λύκος, qui ſignifie loup: & ἄνθρωπος, qui ſignifie homme; comme qui diroit loup & homme tout enſemble; toutesfois nous auons ja monſtré par cy deuant ce terme ſignifier & emporter plus que la verité ne nous permet de croire; & peut auſſi ce vocable & dictiõ eſtre auſſi nouuelle que la ſignification qu'on luy attribuë, car pour plus ample confirmation & aſſeurance que ceſte-dicte Lycanthropie & transformatiõ aiẽ eſté incognuë aux Grecs, nous ne trouuons point formellement en leurs dictionaires, ſoient ils anciens ou noueaux, ce mot λυκάνθρωπος; mais paſſons outre: On les appelle auſſi loups-garrous, comme qui diroit gardez vous, ſelon que l'interprete Francoys Phebus. Et de moy i'accorderay qu'on les appelle ainſi, par ce que ſoit ou qu'ils ſoient loups naturels, ou hommes ainſi voilez; les vns & les autres

font

ſont pluſtoſt operatiõ de loups contre les hommes, que contre les beſtes, parquoy ſe faut garder d'y eſcheoir. On les peut auſſi nommer, magie, malefice, enchantement, ſorcelerie, charme, phantoſme, esblouiſſement, tromperie de ſens, illuſion, ou mocquerie; d'autãt que le plus ſouuent ils perſuadent eſtre ce que n'eſt point, & bien ſouuent n'eſt rien corporel comme il ſe monſtre. Toutesfois a proprement parler, me ſemble qu'il ſe peut dire preſtige, & eſt le plus vray terme qui leur conuient.

ELEION.

Qu'appellez vous preſtige?

PROTERON.

Preſtige, ſelõ Iſidore, n'eſt autre choſe ſinon Lib. 8. Ety-
quelqu'abus des ſentimens, & ſpecialement de mol. cap. 9.
la veuë, d'ou eſt appellé preſtige, c'eſt a dire esblouiſſement, par ce qu'il ſerre & esblouyt la prunelle de l'œil, de ſorte que les choſes ſemblẽt autres qu'elles ne ſont. Et comme dict Alexander ab Alexandro; preſtige n'eſt autre choſe ſinon vne illuſion diabolique, laquelle n'eſt point cauſée de la part de la mutatiõ de la choſe, mais de la part de la perſonne qui la void en telle façon, & laquelle eſt mocquée, & enchantée ſoit ou pour le regard des ſens interieurs ou exterieurs. Pour l'illuſion exterieure voycy ce qu'en
dict S. Auguſtin; *Serpit hoc malum dæmonis per* Lib. 83.
omnes aditus ſenſuales, dat ſe figuris, accomodat ſe quæſt.
coloribus, adhæret ſonis, infundit ſe ſaporibus, odoribus ſe ſubijcit. Ce malefice du diable ſe traine

partous les ſentimens, il ſe liure aux figures, s'accomode aux couleurs, il adhere aux ſons, s'aſſubiectiſt aux odeurs, & ſe coule au gouſt & aux ſaueurs. C'eſt le teſmoignage de S. Auguſtin, pour les ſens exterieurs; & quant aux interieurs, ie le prouue par l'authorité du ſuſdict Iſidore au lieu preallegué, le prouue ſelon l'ethimologie du nom de maleſique, *Malefici dicuntur ob magnitudinem facinorum, hi enim elementa concutiunt, mentes hominum conturbant, & abſque vllo veneni hauſtu ſola vi carminum animas interimunt.* Les maleſiques, dict il, ſont ainſi appellez pour la grandeur de leurs meſfaits & meſchancetez. Car ceux cy esbranlent les elements, ils troublent les penſées des hommes, & par la ſeule force des charmes ils tuent les ames ſans aucun breuuage de venin. Voyla la permiſſion que Dieu donne aux malins eſprits pour la faſcination & illuſiõ de leurs ſectateurs & exercice des gẽs de bien; de façon que noz ſentimẽs ſont quelquesfois esblouys & interieurement & exterieuremẽt, en telle ſorte, que ce que nous touchons, nous ſemble eſtre vn corps, ou quelque choſe, ce que toutesfois ne ſera rien de tel.

SCIPION.

Toutes creatures peuuent elles donc nous apparoiſtre autres qu'elles ne ſont?

PROTERON. Il ſe peut faire.

SCIPION.

Mais cõment peut il eſtre que tout vn peuple ſoit charmé & enchãté en meſme inſtãt, & qui

est ce qui peut faire cela? PROTERON.

Pour bien entendre ces deux questions, lesquelles dependent l'vne de l'autre, il faut premierement sçauoir combien il y a d'especes de prestiges, car les vns se peuuent faire par artifice & sans magie, les autres par art diabolique, les autres d'vne autre façon. Les autheurs donc de Malleus maleficarum disent, l'art prestigieux, ou d'enchantement se faire en trois facons; Premierement sans l'aide des demons, laquelle espece doit estre plustost appellée mocquerie ou tromperie qu'autrement, pource qu'elle se fait artificiellement par l'agitation des hõmes, monstrans, ou cachants certaines choses, ainsi que ce faict aux ieuz de passe passe par les basteleurs. La secõde espece de prestige, appellée naturelle, se faict aussi sans l'aide des demons par vne vertu & force speciale, qui est née & vient naturellement auec certains corps, soit pierres, eau, bois, ou autre chose; ou laquelle estant mise a l'opposite d'vne autre, la faict apparoistre & monstrer autre qu'elle n'est, de quelle sorte S. Thomas, & quelques autres docteurs tesmoignent certaine herbe qui estãt allumée & se mettãt a fumer fait apparoistre les poultres estre serpẽs. La troisiéme delusion ou prestige, cõprend toutes ces precedẽtes & plusieurs autres, lesquelles toutes se peuuent faire par les demons; car la premiere, de laquelle maintenant auons traitté, il la peut faire artificiellement & par bastelerie, d'autant que tout ce que l'homme sçait faire artificiellemẽt,

Mal. male. part. 1. q. 9

Tho. 1 par. q. 114. art. 4.

le diable le ſçait,& encore dauantage; la ſeconde ſemblablement, laquelle ſe faict par voye de nature, auſſi la peut il faire interpoſant vn corps afin que l'autre ſoit caché: ou au contraire, comme pourroit eſtre des loups dequoy nous auons parlé, ou bien troublant la fantaſie & imagination de l'homme. Mais outre ces deux eſpeces, celles qui s'enſuiuent luy ſont particulieres. La troſieſme dõc de laquelle peut vſer ledict eſprit de tenebres, eſt lors que prenant vn corps, ou n'en prenant point, il ſe mõſtre eſtre autre choſe qu'il n'eſt pas (car l'eſprit n'a rien de commun auec les choſes corporelles) de meſme qu'il ſe preſenta en maſſe d'or à S. Anthoine, lors qu'il eſtoit au deſert; comme auſſi au compagnon de S. Frãcoys en vne bourſe pleine d'argent. La 4e eſt lors qu'il trouble l'organe de la veuë, pour monſtrer obſcur, ce que de ſoy eſt cler, & au contraire monſtrer cler ce que de ſoy eſt obſcur, faire apparoiſtre vne perſonne ieune qui toutesfois eſt fort vieille, & autres ſemblables. Pour la cinquieſme & derniere eſpece mouuant la puiſſance & faculté imaginatiue, & la tranſmutatiõ des eſpeces ſenſibles par vn remuement des humeurs, & en ceſte ſorte charment les ſentimens interieurs. Ce ſont les eſpeces par leſquelles le malin eſprit peut particulierement esblouir & enchanter preſtigieuſement les ſens de l'homme. Or pour reſpondre a voz propos, ie dis que tous ne ſont pas touſiours preſtigiez ou enchãtez, mais ſeulement ceux qu'entend le diable,

Bon. in eius vita.

ou

ou ses Magiciens, ou pour mieux dire ceux sur qui il a la puissance, ou qu'il sçait y adiouster foy. Car combien qu'il y aie eu des saincts personnages, ausquels se soient faictes telles apparitiõs, & que mesme aucuns d'entr'eux aient esté plusieurs fois tourmentez griefuement des diables en forme de bestes, si est ce qu'ils n'en ont pas esté charmez ou enchãtez. Il est bien vray q'vne certaine nuict S. Anthoine fut presque tout deschiré des dens, cornes, & ongles de tels animaux en apparẽce comme nous est referé en sa legende; S. Marguerite fut assaillie & beaucoup vexée d'vn diable en forme de dragon; a S. Martin s'apparut en forme & semblant d'vn grãd Roy, soy disant estre Iesus Christ, qui venoit au iugement; & autres plusieurs & semblables lisons nous aux vies & legendes d'iceux; mais les fallaces d'iceluy malin esprit leur ont tousiours esté cognues & descouuertes, comme ainsi soit que S. Marguerite faisant le signe de la croix, chassa ceste horrible vision. S. Anthoine reprochast a ces animaux, & a ce petit more, esprit de fornication, (qui le vexoient & tourmentoient, & par leurs crys & hurlemẽts, & par adulation applaudissante ou autrement) commẽt ils estoient humiliez par leur peché, a sçauoir d'esprits de lumiere, estre deuenus monstres & bestes si hideuses; S. Martin pareillement respondant, que Iesus Christ n'auoit pas promis de venir tant somptueux ny si braue a son iugement. Et la raison est que d'autant que ceux qui persecutent

Surius tom. I.

Idem tom. 4. & 6.

les

les siens le persecutent luy-mesme, & que particulieremẽt ses armes sont la defense de ses fideles seruiteurs a l'humiliatiõ & ruine des embuches Sathaniques;c'est pourquoy il embrasse tousiours & espouse la querelle de sesdicts seruiteurs & amys, ne les permettãt tẽpter par dessus leurs forces;& de la est que Ieã Nider est d'opinion & prouue par beaux argumẽs, iceux demõs & mauuais esprits,n'auoir puissance sur les gens de bien sinon pour les tẽpter,oubien sinon d'vne permissiõ particuliere.Il est certes euidẽt & manifeste qu'il s'en trouue aucuns qui pour l'exercice de leur patiẽce,augmentation de merite,ou autres raisons cognues au seul Dieu;ont esté quelquesfois charmez & prestigiez,encore qu'ils fussent gens de bien & selõ Dieu. Et pour le contentemẽt de ceux qui desireroient en sçauoir; Vlricus Molitor nous faict mẽtion de Faustinian pere de S.Clemẽt, cõment il auroit esté charmé de telle façon,& ceux qui le voyoiẽt(exceptez quelques vns)qu'il leur auroit representé la personne d'vn autre.La narration d'vne semblable histoire ne sera hors de propos:Il est a sçauoir que l'Empereur Claude conceut vne telle inimitié contre Simon Magus, qu'il delibera d'enuoier vn certain capitaine nõmé Cornelius en intention de luy mettre la main au colet; or ledict Simon Magus (selon son nom prince des Magiciens,& par ce moien aduerty de son petit maistre, le diable) entendant que mal bastoit pour luy, commença de penser a ses affaires; ce qu'il feit si habilemẽt & dextrement(selon son-

Præcep.1. ca.11.q.18

q.de Pythõ. mul.cap.3.

dit estat de magie) que charmant ledict Faustinian, s'auisa de prendre son effigie & ressemblance & luy bailler la sienne, pour par ce moien euiter le danger, cōme il feit. De sorte que deslors il sembla a tous ceux qui le veirēt (exceptez ses amys ausquels il auoit manifesté le secret, & pour lesquels guarentir, les aduertit de s'oindre du suc d'vne certaine herbe, excepté aussi sainct Pierre auquel il ne peut nuire) l'apperceurent estre Faustinian, & reciproquemēt & en cas pareil Faustinian estre Simon. I'en mettray encore vn, cōbien que facetieux, mais qui nous confirmera entierement, cōme tous ne sont en la puissance du diable, ou des Magiciēs, pour estre ainsi enchantez, & qu'il nous peut ariuer selon la foy que nous y auōs. Bodin recite d'vn certain Curé qui se pourmenant vn iour de feste deuāt son Eglise, & tenant son breuiere entre ses mains, suruint le sorcier Troisechelles, qui voulāt aprester a rire a la cōpagnie commença auec obiurgation de parolles luy reprocher, comment c'estoit vne grāde hōte a vn Pasteur, cōme luy, de porter & tenir publiquement vn ieu de charres, a vn iour de feste, & en vn lieu sainct; & aggraua si biē l'affaire q̃ ledict Curé en fut persuadé; de sorte que regardant entre ses mains apperceut qu'il estoit vray. En signe dequoy par indignatiō print sondit breuiere & le ietta au beau milieu d'vne fange, s'en allāt biē hōteux. Mais vn ieune hōme de la n'aperceuāt estre autre chose qu'vn breuiere, & n'estāt moqué d'vn tel esblouissemēt ou charme, print a l'heure le breuiere & le rēdit au curé.

C'eſt pour nous apprendre comment tous ne ſont charmez touſiours, & quelquesfois eſtre & arriuer ſelon la foy que nous y adiouſtons. I'en propoſeray encore quelques vns pour plus ample probation. Anthonin en la ſeconde partie, a ſçauoir en la vie de S. Germain, raconte que ledict S. perſonnage allant en eſtrange region remarqua auſſi choſes eſtranges. Vn ſoir entre autres qu'il fut leué de table, comme il auiſa que de nouueau on vouloit preparer vn autre banquet ſomptueux, & exquis; & s'enquerant pour qui c'eſtoit, on luy feiſt reſpõſe que c'eſtoit pour quelques bonnes dames qui alloient de nuict. Diuinement inſpiré (pour les deliurer de l'abus auquel ils eſtoiẽt) delibera de veiller celle nuict; pour ſçauoir quelles pourroient eſtre ces bonnes dames. Ne tarda pas long temps que ſe preſenterent a la table vne troupe de demons charmants ceux de la maiſon, leur perſuadant d'eſtre leurs voiſines; le S. homme donc leur voulant demonſtrer l'acriſie & aueuglement duquel ilz auoient la veuë bandée, defendant auſdicts eſprits sataniques ne ſe bouger de la place, ſoudain enuoia les ſeruiteurs de la maſon veoir aux maiſons de celles qu'ils penſoient eſtre la; leſquelles ſe trouuerent toutes en leur lit; par ou ſe conneurent moquez d'vne vaine effigie & ſemblance de telles femmes. Ie croy que c'eſt le ſemblable de celles qui ſe penſent eſtre tranſportées auec Herodias la paillarde, ou auec Diane aller danſer, & faire grand chere, car le diable fai-

ble faiſant cela en leur nom, il leur perſuade qu'elles ſoient trāſportées, veu qu'il ne leur arriue pas de mille fois vne aller de nuict ou elles diſent. Car l'on experimente le contraire de iour a autre, comment s'eſtant frottées de certains onguens, tombent rauies vne eſpace de tēps (ce que nous auons prouué cy deſſus) comme auſſi de leur bonne chere, car le lendemain elles ſont autant ou plus affamées que de couſtume. En fin cela ne ſe perſuade autrement, ſinon par la foy qu'on y adiouſte, non plus qu'a ceux qui ſe diſent entendre de nuict vn nombre de chiens hurler, & abaier en l'air, ce qu'ils appellent, la chaſſe a Artus, & deſquels allant la nuict ils ſe diſent eſtre rencōtrez, & par le commandement du maiſtre faire vn cercle pour enſerrer leſdicts chiens la dedans, & les laiſſer repoſer vn temps, car tout cela ſont imaginations, leſquelles ſont eſmeues de l'ennemy de nature, a ceux qui ont faute de foy. Parquoy quiconque le croid, offenſe Dieu, ainſi le tiennent les Sommiſtes, entre autres *Summa Angelica, verbo, Superſtitio*. I'adiouſteray cettuy cy. Vincent au liure 18. nous recite de S. Machaire, que de ſon temps arriua qu'vn certain ſorcier fut emploié de ſon meſtier pour quelque Egyptien a ce qu'il luy peuſt faire auoir la iouiſſance d'vne certaine femme mariée; ou en deffaut de ce, la faire repudier a ſon mary. Cedict ſorcier ne pouuant donc faire le premier, l'esblouit ſi bien, & ſon mary, & quaſi tous, qu'elle apparut en

Summa. Aug. verb. ſuperſt.

iument;

iument, & aiant demeuré au lit, en tel estat, l'espace de deux ou trois iours, son marry la mena audit saint hōme, lequel (cōbien que ses disciples mesmes fussent trōpez la voiant en forme estrangere) ne la veid autremēt qu'elle n'estoit, a sçauoir femme, & mesme se courrouça aigrement cōtre la compagnie. Toutesfois pour leur satisfaire, aiant prié Dieu pour elle, l'arrousa d'eau beneiste, & elle fut deliurée, & ceux qui la voyoient ainsi. Resolution donc, que combien que les personnes soient fascinées & prestigiées en diuerses façons, toutesfois les gens de bien en sont preseruez le plus souueut. Car encores que (comme derechef a remarqué Iean Nider) les malins esprits, ou les sorciers, par l'aide l'vn de l'autre, puissent nuire & aux biens de fortune, a la bonne renommée, au corps, a l'vsage de raison, & en la vie, ils n'ont point toutesfois ce pouuoir si ample sur les bien viuāts. Au surplus est icy a noter, qu'il y a trois manieres de gens qui sont preseruez des charmes des sorciers. En premier lieu l'estat de la iustice les poursuiuant, & mesme ceux qui se font partie contre eux; En apres ceux qui selon la coustume des Catholiques vsent d'eau beneiste, des chandelles & rameaux benists les iours de la Purification nostre Dame, & Pasque fleurie, & autres choses semblables, qui diminuent beaucoup la force des demons. Les autres sont ceux qui d'vn priuilege particulier sont contregardez de telle sorcelerie par leur bon ange.

[Margin notes: Precep. 1. cap. 11. q. 5. & 16. — Mal. Ma. part. 2. q.]

SCI-

SCIPION.

Qu'est l'occasion pourquoy cela nous peut arriuer, & que le malin esprit, ou les sorciers ont telle puissance sur l'homme ?

PROTERON.

L'occasion est assignée au dernier exemple proposé, car S. Machaire dist a la femme susdicte qu'elle auoit enduré telle illusion, pour l'espace de cinq sepmaines n'auoir frequenté les SS. Sacrements; a raison dequoy il luy enioignit, de iamais ne se separer de la sainte communion, & oraison. Aussi est il trop certain qu'il n'a tant de pouuoir, mesme pour telle illusion contre les Chrestiens, comme il a contre les paiens. Et puis bien dire auec beaucoup de docteurs que les prestiges ne peuuent iamais, ou rarement, arriuer en vn pays, sinon lors qu'il se desbande de Dieu, & de sa religion, car alors le diable y a plusgrand pouuoir.

SCIPION.

Celuy donc qui seroit despourueu de telles benedictions, ou qui mesme, estant contrainct de necessité, n'auroit ce iour la assisté a la messe, ne pourroit il auoir recours à autres armes, ou protection ? Les petits enfants par ce moien seroient en danger, n'aiant aucun moien pour se defendre.

PRO-

Outre les armes susdictes, celles qui sont plus propres, & plus a la main, pour rompre les forces de noz ennemys visibles, & inuisibles, est le signe de la croix. Car tout ainsi qu'vn craintif & timide ne peut patir vn esclair foudroiant, de mesme ce couard & poltron Sathan, combien qu'il semble hardyment nous assaillir, si ne faut il qu'vn seul signe de la croix pour l'espouuenter, & mettre en route. Nō pour autre raison, sinon que Iesus Christ triomphant a par telles armes renuersé ses ennemys, & les nostres, selon le tesmoignage de cest ancien & Catholique poëte Iuuencus,

In Christi triumph. Heroico.

Arboris ipse crucem posuit venerabile lignum,
De cuius ramis fractis ceruicibus huius
Vincti dependent oculis turgentibus hostes.

Il a mis la croix, bois d'arbre digne d'honneur & veneration; aux rameaux & branches de laquelle ses ennemys sont attachez pendants les yeux enflez, & la teste (c'est a dire l'authorité & puissance) rompue. De la vient que les peres nous exhortent & persuadent de tousiours estre muniz d'vn tel bouclier & sauuegarde. Et pour monstrer combien ce signe luy est odieux & nuisible, mesme pour ces enchantements, S. Cyprian nous en fera foy, & en tesmoignera fort fidellement. Car comme ainsi soit que luy mesme, auant sa conuersion, estant magicien, fust grandement tempté de l'amour de saincte Iustine, & se mist plusieurs-fois a faire ses inuocations,

Amb. ser. 47. Chrys. ser. de cruc. & lat.

cations, voiant finalement qu'apres auoir enuoié deux ou trois fois ces esprits de tenebres pour l'inciter a son plaisir, &, qui plus est, des principaux & plus suffisants d'entr'eux, que pour tout cela il n'en pouuoit iouir; il interrogua alors le dernier qui luy sembloit estre plus fort que ses compagnons, d'ou procedoit que luy & les siés estoient vaincuz par vne simple vierge; lequel luy respondit en ceste façon: I'ay veu le signe du crucifié & de T, qui m'a fait fondre comme la cire deuant le feu. Auquel repliqua S. Cyprian; Donc le crucifié est plus-grand que toy? lequel luy respondit: Ouy, certainement il est plus-grand: car tous ceux qui delaissent Dieu reçoiuent sentence, & condemnation de feu par luy. Beau discours; que pleust a Dieu que tous l'imprimassent en leur memoire. N'est point moindre celuy que nous lisons en la legende des SS. Apostres, Simon & Iude, ou est dit comment se presentans deuant le Roy de Babilone deux Magiciens, a sçauoir Laroch & Arphaxat, rendirét ses orateurs muets, boiteux, & aueugles, & derechef les remirent & restituerent; & eurent le pouuoir de leur faire le mesme iusqu'a ce que lesdits orateurs furent baptisez, & signez de la croix; car deslors, encore qu'ils y tascherent de tout leur pouuoir, iamais ne sceurent rien faire. Icy nous suffiroit l'exemple de S. Pierre Apostre *Surius.* lequel auec le signe de la croix chassa le diable qui par Simon Magus auoit esté attaché, en forme de leurier, a la porte de sainct Marcel, pour

espouuenter ledict S. Apostre; mais d'autant que la verité reluit d'auantage lors qu'elle est confessée, & annoncée par son aduersaire, j'en adiousteray encore vn, lequel est du tesmoignage des Magiciens mesmes; *Iean Nider in formi-* Par.2.q.1. cap. 2. *cario* propose d'vn sorcier, qui confessa deuãt le Iuge comment aiant esté emploié par vn certain pour faire desplaisir & dommage a vn sien ennemy, voire mesme le faire mourir; faisant ses enchantemens, & inuoquant le diable pour tel affaire, luy fut respondu par iceluy, qu'il ne le sçauroit blesser corporellement, ny autre chose faire, ou l'endomager, sinon en l'onziesme partie de ses fruits; par ce, disoit il, que la foy dudict homme estoit tresbonne, & diligemment se munissoit du signe de la croix. Ie croy moy que c'est la cause pourquoy bien souuent les gens de bien, & qui ont la crainte de Dieu, ne trouuent point leurs terres si fertiles & plantureuses, comme les autres; veu que le malin esprit aiant seulement puissance sur icelles, & non sur leurs corps, faict ce qu'il peut, pour les affliger. C'est tousiours pour monstrer comment le dire de cest autre poete est veritable, qui est tel:

Et cruce complexum Christus regit vndique
Sedul. in car.Pasch. *mundum.*

C'est a dire; Iesus Christ regist & gouuerne le monde, qu'il embrasse de toutes parts par la croix. Et certes, selon ce tesmoignage, non seulement iceluy signe de la croix est vtile & pro-

fitable a ceux qui desia ont l'vsage de raison, mais aussi generalement par tout ou il est appliqué, voire mesme aux enfans qui sont encore gisans au berçeau, priuez de l'vsage de raison. Barth. Spinæus recite de quelque sorciere, laquelle confessa auoir esté plus de cinquante fois de nuit en la maison de quelque sien voisin & parent (car ce sont ceux la ausquels ils s'adressent plustost, principalement lors qu'il y a quelque familiarité) en intention de luy tuer vn petit enfant au berçeau. Ce que neantmoins elle n'auoit iamais sçeu faire, pour tousiours le trouuer muny du signe de la croix, & de bonnes prieres. En la terre de Berne ariua qu'on s'apperceut, qu'en peu de temps auroient esté deuorez treize enfans, a raison dequoy on faisoit diligente recerche, pour sçauoir commẽt cela pouuoit aduenir. Or aduint quentr'autres on surprint vne sorciere, qui estant enquise & interrogée sur ce point, declara tout au long, non seulement qu'ils auroient esté mis a mort par eux; mais d'auantage, pourquoy, & comment. C'est, dict elle, que nous espions les enfans qui ne sont encore baptisez (aduisez donc quel danger c'est de differer le baptesme) ou bien ceux qui encore qu'ils soiẽt baptisez, toutesfois sont desgarnys, & despourueus du signe de la croix & de bonnes prieres. Ceux la mettons nous a mort par noz ceremonies, soit qu'ils reposent au costé du pere ou de la mere, ou biẽ qu'ils soient dedans le berceau, & apres qu'ils sont enterrez,

q. de Stry.

Mal. M p. 2. q. 1. c. 2.

nous les retirons secretement du tombeau, les faisons cuire, & tant bouillir que la chair en est quasi potable; & de la matiere plus solide & espesse, nous en faisons de l'onguent pour nostre artifice; mais du plus liquide & cler nous en réplissons vn flascon, duquel quiconque boira, sans beaucoup d'autres ceremonies il est incontinent rendu passé maistre a nostre eschole. Nous pouuons icy noter & remarquer en passant, comment les sorciers & Magiciens s'efforcent plustost de nuire aux enfans qu'aux plusgrans & plus eagez; & y ont aussi plus de pouuoir. Ce que bien souuent ariue pour le deffaut, ou pour les pechez des peres & meres, mesmes pour les maledictions & imprecations d'iceux contre leursdits enfans. Ie tiens cecy de Barth. Spinæus. Et peut aussi ariuer a cause, ce me semble, que les plusgrans aians l'vsage de raison, peuuent d'eux mesme repousser & chasser le malin esprit, & non les petits, auec les remedes conuenables & singuliers du signe de la croix ou autrement, en bonnes oraisons & benedictions. D'ou les peres & meres, ou nourrices, doiuent beaucoup estre soigneux, d'a toute heure les signer de la croix, & munir de telles benedictions. Car combien que le baptesme nous mette au registre & catalogue des enfans de Dieu, & que les exorcismes qui s'y font, diminuent grandement la force & puissance du diable qu'il pouuoit auoir sur nous au parauant; ce nonobstant pour l'inimitié mortelle qu'il a

q. de stryg. cap. 33.

contre

contre le genre humain, il ne cesse d'y cercher proie, mesme contre les enfans, ou les faisant perir au ventre de la mere, ou se les faisant offrir (comme il procure) en forme de sacrifice, par les sages femmes, si elles sont sorcieres, incontinent que lesdicts enfans sont venus au monde, & deuant le baptesme; ou bien apres, les faire charmer & enchanter par vn regard ou baiser d'vne sorciere. Bref combien que tous les hommes soient subiects a beaucoup de miseres, pour ce respect toutesfois les enfans en ont encore plus a souffrir. Ce que grandement deploroit S. Augustin lors qu'il disoit: *Prorsusque scriptum est: graue iugum super filios Adam, a die exitus de ventre matris eorum, vsque in diem sepulturæ adeo impleri necesse est; vt ipsi paruuli per lauacrum regenerationis ab originali peccato, quo solum tenebantur, vinculo iam soluti; multa patientes, nonnulli incursus malignorum spirituum patiantur*; Telle grieue subiection est de telle sorte arestée contre les enfans d'Adam, & qui necessairement doit estre accomplie depuis le iour de leur naissance, iusqu'a l'heure de la mort; que mesme les petits enfans estans ja desliez du peché originel (duquel seul estoient liez) par le lauement du baptesme, encore puis apres ne laissent pas de souffrir beaucoup, de maniere que quelques vns endurent mesmement les incursions des malins esprits. S. Hierôme tient le semblable, & qu'outre ce ils sont corrompus a la mamelle. Mais pour retourner a nostre propos

Lib. 21. de ciuit. c. 18.

Ad Paulā de obit. Blæsilla.

lors que grãs ou petits sont signez de la croix, ny diable, ny sorcier ont aucun pouuoir, car c'est le plus grãd ennemy qu'ils puissent auoir, & lequel leur baille incõtinent la chasse. C'est pourquoy entre les protestations que le diable requiert d'iceux sorciers ou Magiciẽs (entre lesquelles y en a principalement trois a sçauoir renier la Chrestienté, n'adorer iamais l'Eucharistie, & fouler la croix aux pieds) que par tout ou secretement ils pourront trouuer la ✠, nonseulement ne luy exhiber la reuerence deüe, mais qui pis est, mettre le pied dessus. Et pense que ce qui fait tant detester la croix en ce temps icy, n'est pas seulement l'heresie (laquelle plusieurs pretendent) ains la protestation & sermẽt qu'ils ont fait de plustost adorer vn bouc puant, que recognoistre ce signe viuifique. Aussi l'heresie & magie sont fort parẽtes, depuis que tout Magiciẽ est heretique, a tout le moins idolatre, & ce principalement quand il adore le diable, soit ou d'adoratiõ de latrie (qui appartiẽt au seul Dieu) ou mesme de dulie (qui appartiẽt aux saincts.) Mais quoy? helas! Nous parlons icy du signe de la croix, qui est le moien de chasser les prestiges & sorceleries, & qui est tant ennemy d'iceux, & de leurs façons, & toutesfois nous les cerchons tous les iours, ou bien souuẽt. Nous voudriõs bien, lors que nous sommes en prosperité, ne penser a telle meschãceté, mais si nous auõs seulemẽt mal au bout du doit, soudain auons nous recours plustost a telle meschante vermine qu'a Dieu mesme, ou bien que

prẽdre patiẽce en nostre mal, pẽsant que ce doit estre pour noz demerites, ou pour nostre exercice. Et de la aussi nous viẽt tout, ou la pluspart de nostre malheur; lors mesme que nous sçauons le mal que no⁹ faisons, & malitieusemẽt offensons, & ainsi pechons contre le S. Esprit; ne regardans pas que cõtre la loy expresse de Dieu, nous allõs enquerir a telle maniere de gẽs, tout ainsi que les paiens a leurs dieux phãtastiques, de noz secrets, des maladies de noz enfans, des nostres pareillement, des ames de nos parents, & autres necessitez. Quelle punitiõ en deuõs nous aussi attẽdre? Nõ autre certainemẽt, que celle dequoy parle le Sage: *Amicus stultorũ similis efficietur*, L'amy des fols, leur sera rendu semblable; & ce que dict le prophete: *Similes illis fiant oẽs qui confidũt in eis.* leur soiẽt faits semblables tous ceux qui ont cõfiãce en iceux. Ce que pour le present nous pouuons entendre non seulement en sens anagogic & spirituel, de ceux qui cõuersent auec les meschãts & pecheurs; mais aussi literalemẽt estre de mesme estat & cõdition. Bodin a ce propos dict que les Liuoniẽs (qui sont des plusgrãs sorciers de l'Europe) tiennent pour certain que ceux qui frequenteront les sorciers, se rendront en fin de leur secte; & disent que c'est l'occasiõ pourquoy les cõpagnons d'Vlysses furent ainsi enchantez par Circé; parquoy le poete nous admoneste de les fuir, considerãt les incõueniẽts futurs, disant:

Prouer. 13 *Psal. 113.* *Lib. 2. dæmon. cap.*

Ne nous faisons donc pas de Circé les pourceaux,
De peur que le plaisir, & les delices faux

Ne nous garde de veoir d'Itaque la fumée
Du ciel nostre, demeure a l'ame accoustumée.

Les inconueniens sont grans, d'autant que premierement ils prennent plus de pouuoir sur ceux la pour les enchâter ou faire quelqu'autre mal, & principalement sur leurs petits enfans, quand ils auront eu recours a iceux, ou pour eux, ou pour autres, a celle fin que soit verifiée l'authorité de l'ecriture: *Per quæ quis peccat, per hæc & torquetur*; Par les mesmes choses que l'homme peche, par les mesmes aussi sera il tourmenté. Outre ce est le danger qu'il y a de se rendre de telle secte. Que pleust a Dieu que nous vouleussions euiter telles compaignies, & auoir nostre recours a la croix, alors ces maux la ne nous surprendroient point, & si ne serions coulpables d'infidelité, cõme sans doute nous sommes. Mais, helas! nous pouuons bien repeter en nostre cœur les parolles de S. Ieã Chrysost. *Crux Christi dehonestatur, elementorum vero superstitiosi caracteres præferuntur, Christus eijcitur, & inducitur temulenta & nugatrix anus; mysterium nostrum conculcatur, et seductio diaboli tripudiat.* La croix de Iesus Christ est vituperée, & les characteres superstitieux des elemens luy sont preferez; Iesus Christ est dechassé & deietté, & vne vieille yurogne & enchanteresse est admise & introduite; nostre mystere est prophané, & la seduction du diable danse & sautelle. Il semble quasi que ladicte sentence soit sortie de ceste bouche d'or, pour nous dire nostre verité; car verita-

Sap. 11.

Hom. 8. in ep. Coloss.

veritablement elle comprend toute la façon du temps present. Parquoy ne nous deuons estonner si mesprisant le signe de nostre redemption nous endurons mille maux. Car combien que serions enchâtez, ou visitez de Dieu en quelque maladie, ou infortune, si ne nous seroit il loisible de recourir au malefice, plustost endurer la mort ainsi que dict le mesme autheur. Et soit qu'il leur ariue de Dieu immediatement, ou par le moien des sorciers & enchâteurs, iamais n'est permis d'auoir recours a telle peste. La sixiesme determination de la Sorbonne de Paris (l'an 1398) est telle, sçauoir que c'est vne herisie, de chasser vn malefice par vn autre.

SCIPION.

Ie ne pense point qu'il y aie de telles gens en ce pays icy. Il est bien vray que par cy deuant quelque persõne en a esté suspecte; mais depuis qu'on a consideré qu'elle ne fait point de mal, au contraire elle aduertist de prier Dieu pour les trespassez, pour certaines visions qu'elle en a, fait aussi dire des messes, & ainsi choses qui de soy ne peuuent estre mauuaises; depuis on la laisse en paix.

PROTERON.

Ie vous respons, que quelque chose que puissent faire telles gens, pour leurs visions, ou reuelations, en prieres & oraisons, ou autre chose semblable, encore que la guarison s'en ensuiue, que cela sent plustost son idolatrie qu'autre chose; quand bien elle auroit le tesmoignage d'estre

d'estre la plus grãde Catholique & deuote, qu'il est possible. Et ne le prenez de moy. S. Ieã Chrysost. au lieu predict, adiouste encore ce que s'ensuit: *Superstitiosa illa quæ ægrotis applicãtur, etiã si mille modis philosophentur, quæ quæstum ex ipsis faciũt dicentes, Deũ inuocamus, & præterea nihil facimus, & quicquid huiusmodi prætendunt; &, Christiana est hæc anus, & fidelis, idololatriã tamẽ sapiũt.* Ces superstitiõs qu'on applique aux malades, encore que ceux qui en tirent le proufit, les vueillent couurir en mille façõs, disans: nous inuoquõs Dieu & autre chose ne faisons, & tout ce qu'ils peuuent pretendre, cõbien que l'on die que ceste vieille la est fidele & Chrestiẽne, elles sentent neantmoins l'idolatrie. Mais quoy? dict il, *fidelis es? Crucis signaculo vtere, dic, hoc duntaxat habeo scutũ, hoc solum pharmacũ, aliud ignoro.* Es tu fidele? vse du signe de la croix, dy: I'ay ce seul bouclier, i'ay ceste seule medecine, i'en ignore toute autre. Et encore là mesme en propose vne belle similitude. Dy moy si le medecin venãt a vn malade vsoit d'enchantemẽs, laissant les drogues accoustumées, dirois tu que ce fust vn bon medecin? De la le docteur cõclud auec long propos, & beau discours, que iamais on ne doit recourir aux sorciers ou telles gẽs qui vsent de superstitions, voire quãd on deuroit mourir; car alors si on reschape de la maladie, on est plustost mort que vif, a raison du peché commis, & si on meurt, c'est vn martyre. Il ne se faut donc pas arrester ou mesmes a certains billets, ou breuets, quelquesfois remplys de bonnes parolles,

ou s'arrester a ce qu'ils font dire des messes, car consideré que le diable est vn singe de Dieu, & qu'il tasche de le contrefaire en toutes choses, c'est pourquoy il abuse les simples, nõ seulemẽt par tels medicamẽts, mais aussi, qui plus est, par les choses sacrementelles, voire ie dis par les sacremẽts mesmes. Iean Nider tiẽt qu'ils abusent du S. Chresme, passant vn fil par dedãs, abusent des images en mettãt vne cire soubs le paremẽt de l'autel. Mal. M. produit vne exposition de Ieã Andre sur le canõ, Accusat⁹, qui dict que mesme pour cõmettre leur meschanceté, ils se ioignent auec les heretiques, & operent auec le precieux corps & sang de Iesus Christ, & que pour auoir leur respõse des malins esprits, ils rebaptisent vn enfant, & autres choses semblables; & mesme guarissent les malades auec les Sacrements. Bodin recite vn exẽple, lequel n'est eslogné de nostre discours; Il dict, que l'an 1577. fut prise vne sorciere, qui confessa auoir guary quelques vns (qu'elle mesme auoit ensorcelez, fendant vn pigeon, & le mettãt sur l'estomach du patient, en disant: Au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit, de Monsieur S. Anthoine, & S. Michel l'ange tu puisse guarir du mal. Et leur enioignit de faire vne neufaine par chacun iour a l'Eglise du village. Qu'est ce qui pẽseroit qu'il y eust riẽ mauuais en cela?

Præcept. 1. ca. 11. q. 19

Par. 3. q. 1.

Lib. 3. dæmon. ca. 5.

SCIPION.

On n'y sçauroit rien decouurir de mal, car la plus part des miracles qui ont iamais esté faits depuis la venuë du fils de Dieu, ont esté par le

signe

ſigne de la croix. Tous les hiſtoriens Catholiques en peuuent teſmoigner. Au reſte nous meſme eſtans inſtruits déz noſtre ieuneſſe, apprenons ſoir & matin, a la table, & par tout, nous ſignant de la croix, vſer de tels termes, a ſçauoir, Au nom du Pere, du Fils, & du S. Eſprit. Et en cas pareil ſommes nous appris d'inuoquer l'aide des ſainɛts, qui eſt vne affection, & deuotion Catholique, approuuée, & retenuë de tout tẽps entre le peuple de Dieu.

PROTERON.

Que nous apprenions & vſions de tout cela, & des noſtre ieuneſſe, & toute noſtre vie, & a toute heure, n'y a point de mal; ains la couſtume eſt louable & edificatiue; car alors elle ſe faict auec bonne intẽtion (comme de tous Catholiques) mais nõ par ceux cy. De façon qu'on ne le doit iamais faire pour obeir & obtemperer a Sathan, ou a ſa perſuaſion; car il n'eſt pas bien ſeant de receuoir les armes de la main de ſon ennemy. Et pour encore vous confirmer ce que nagueres diſions, & vous aſſeurer d'auantage, nous en mettrons encores en auant quelques exemples quoy que fort eſtranges. Car qui penſeroit iamais que le diable, qui eſt tant eſlogné de Dieu (& ie dis entierement aduerſe partie) tant pour l'inimitié qu'il a conçeuë cõtre ſon Createur, qu'auſſi meſme le reſpect qu'il luy doit auoir, s'oſaſt attaquer au ſacré & treſdigne corps de ſon fils vnique. Ce nonobſtant luy eſt il commun. Bodin raconte que lors que

l'aueu-

l'aueugle des quinze vingts & aucuns de ses complices furent pendus a Paris, ils confesserẽt auoir vsé plusieurs fois de l'hostie sacrée en leurs sorceleries. Or si nous desirons sçauoir comment ils font; M. M. nous le monstrera par vn horrible exemple; Il dict qu'il se trouua en quelque lieu, qu'il ne veut nommer, certaine sorciere, laquelle aiant receu le S. Sacrement, se retira soudain, & mettant son voile deuant sa bouche, retira ledict sainct & venerable Sacrament, & l'enuelopãt en vn drapeau, par le commandement dudiable, le ietta en vn pot, ou il y auoit vn crapaut, & l'enfouit soubs terre dans vne estable, pres le grenier de sa maison; adioustant plusieurs autres choses propres a ses Malefices. Mais la Iustice diuine, qui ne laisse rien impuny, lors principalemẽt que nous venons a outrepasser & exceder par trop les limites; comme ainsi soit que ceste meschante fust venuë au comble; volut monstrer combien telle horreur luy estoit deplaisante. C'est que le iour ensuiuãt quelque laboureur passant aupres de l'estable, entendit la voix comme d'vn ieune petit enfant se plaindre, & d'autant que plus il s'approchoit, il l'entẽdoit plus clairement. Or estimant quelque meschante femme auoir la enseuely son enfant tout vif, delibera d'en auertir le Preuost. Ce qu'aiant fait, & ledict Preuost y procedãt meurement, & discretement, y enuoia ses seruiteurs; lesquels entẽdans la mesme voix, ne furent pas toutesfois d'auis de regarder ce que pouuoit

Li. 4. dam. cap. 1.

Parte 2. q. 1. quod Malef. ecclesiæ sacrã. abutantur.

estre, mais par la volonté de Dieu penserent d'attendre, que possible la femme qui auroit faict le coup, ne pourroit gueres dilaier, & a la verité ne tarda pas long temps, que ceste meschancete, & detestable femme venant, print le pot, & le voulant cacher soubs son manteau, fut surprise par les archers, qui estoient aux aguets. Laquelle estant mise a la question, confessa sa meschanceté, disant auoir la caché le sainct Sacrement auec ce crapaut, a celle fin que le tout reduit en poudre, peust a son plaisir en vser pour son en chanterie contre les
q. de Stryg. hommes ou autres creatures. Barthol. Spinæus mesme dict, que ceux de ceste secte diabolique ont de coustume porter auec eux ce tresauguste Sacrement, quand ils sont transportez a leurs danses; & l'aiant representé au diable, pour luy complaire & obeir d'auantage, font vne infinité d'irreuerences & insolences audict sainct & venerable Sacrement. Et voyla comment ils abusent d'vne chose la plus saincte du monde. Ce que toutesfois on ne se pourroit persuader, quand on void & semble a l'exterieur qu'ils y soient tant affectez, & n'ordonnent pour leurs remedes, autres choses que messes. Mais la plus-part du monde ignore que (comme tresbien a remarqué la Sorbonne de Paris en la condemnation de tel erreur) c'est que le diable essaie de se faire offrir ledict sainct Sacrement, soushaitant, & desirant en cela estre honoré & adoré comme Dieu; ou

pour celer ſa tromperie; ou bien meſme pour tromper & deceuoir les plus ſimples. Si pouuons dire que iaçoit que l'ennemy de nature leur donne telle recepte de faire dire tant de meſſes, eſt a fin de leur donner plus facile acces a choſe ſi ſainte; car on ſe pouroit plus facilement douter d'elles. I'entens touſiours parler de celles, qui meſmes aians certaines meſſes aſſignées, ſi elles peuuent, les feront dire le iour qu'il y aura office particulier, tel que pourroit eſtre le iour d'vne grande ſolennité, faire dire la meſſe des treſpaſſez ou autres communes. Ce qu'eſt neantmoins defendu par le Concile de Salgonſtade, ſçauoir eſt, dire meſſe autrement qu'elle eſt aſſignée a l'ordinaire, & non a la deuotion des femmes. Or ce qu'elles ſe ſeruent du ſainct Sacrement, n'eſt point que de ſoy ce dit treſſainct & treſdigne Sacrement ſoit propre (ja Dieu ne plaiſe que nous l'oſions dire, ie dis meſme penſer qu'il puiſſe y conuenir) a telle meſchanceté; mais que le malin eſprit prend cette audace & outrecuidance de s'en ſeruir (voycy les raiſons d'vn autre autheur) c'eſt pour mettre en haine, & faire punir plus griefuement les hommes, lors qu'ils prouoquent de plus en plus l'ire de Dieu contre eux meſme. Il dict donc que principalement pour trois raiſons le diable les pouſſe & incite a telle deteſtation; premierement non ſeulement a fin que les hommes ſe rendent perfides (rompant le ſerment qu'ils ont iuré au Bapteſme) mais

Concil. Salgunſt. c. 10

mais encore ſacrileges, prophanant de tout leur pouuoir les choſes diuines, & que par ce moien ils offenſent d'auãtage leur createur, condãnent leurs ames plus auant, & en facent auſſi tomber d'auantage en peché. Secondement a celle fin que (comme tresbien teſmoigne S. Auguſtin) Dieu eſtant ſi eſtrangemẽt offenſé par les hommes, il donne plus grande authorité a l'ennemy de nature ſur iceux ainſi deprauez, & leur concede & octroie courroucé, ce qu'il leur denieroit eſtant propice. Tiercement, a ce que ſoubs le pretexte d'vn bien exterieur ils deçoiuent le ſimple peuple, qui penſant auoir obtenu quelque choſe de Dieu par tels ſacrifices & Sacramens, ont au contraire commis des pechez plus griefs & execrables. Toutes ces raiſons nous inſtruiſent, & enſeignẽt de touſiours n'adiouſter foy a telle choſe, combien qu'elle ſe face pour vne œuure pieuſe. Et quand eſt de ce que vous dictes que les treſpaſſez s'apparoiſſent a telle perſone, & que c'eſt pourquoy elle fait dire des meſſes, ou fait faire peregrinations; c'eſt vn abus. Et dis premierement auec Petrus Binsfeldius; les ames quelconques ſoient elles, & en quel eſtat qu'elles puiſſent eſtre, ou en paradis, en enfer, ou en purgatoire, ne ſortir iamais de la, ou s'apparoiſtre par tels Malefices, ſi ce n'eſtoit par vne ſpeciale diſpenſe de Dieu, ou pour quelque bonne fin; & au ſurplus la pluſ-part de telles apparitions eſtre illuſions diaboliques, & magiques. Secondement, que ce n'eſt de preſent,

Lib. de confeß malef. pag. 77. & ſeq.

sent, mais de tout temps que le diable s'est efforcé d'esblouir les yeux des humains. Ie pēseray auoir satisfait si i'en refere quelques exemples des plus recents. Bodin en recite vn nagueres ariué dans Paris, a sçauoir de quelque fille orpheline, a laquelle priant seulette sur la fosse de son pere, a S. Geruais, se presenta Sathan en forme d'homme grand & noir; qui la prenant par la main, luy dist; Mamie ne crains point, ton pere & ta mere sont bien, mais il faut dire quelques messes, & aller en voiage a nostre Dame des Vertus, & ils iront droict en paradis. Or la fille luy demanda qu'il estoit, il respondit estre Sathan; mais que pour ce n'eust point de peur. La fille feist ce que luy estoit encommandé; toutesfois cela fait, il luy dist qu'il failloit aller en voiage a S. Iacques, & respondant la fille qu'elle ne sçauroit aller si loin, il ne cessa du depuis de la tourmenter. Là mesme il en escrit vn autre ariué a certaine femme nommée Nicole Aubery, natifue de Veruin, laquelle semblablement priant sur la fosse de son aieul, a l'instant s'esleua comme vn homme sortant de terre, enuelopé de son drap, se disant estre son aieul; & que pour sortir des peines de purgatoire il failloit dire plusieurs messes, & aller en voiage a nostre Dame de Liesse; ce qu'aiant dict, pour preuue certaine se descouurit, & sembla estre sondict aieul. A cause dequoy, commença elle a se mettre en deuoir, de faire dire des messes, & continua quelque temps; mais lors qu'elle cessa, elle fut tourmētée

Lib. 3. dæmon. cap. 5

griefuemēt d'iceluy phantosme, lequel neantmoins s'auoua finalement, & se dist estre Beelzebub. Ces exemples nous deuroient rēdre sages, pour ne nous fier a telles apparitions, & pēser que si le plus souuent on recerchoit & examinoit de pres, l'on cognoistroit, que c'est vn malin esprit & tenebreux plustost qu'vn ange de lumiere; parquoy combien qu'il commanderoit de faire des prieres, des voiages, ou dire des messes; il ne luy faut croire. Que si on le fait, non a tout le moins pour satisfaire a son commandemēt, ains le faire a autre meilleure intention. Et ceux qui se voudront asseurer de telles apparitions; qu'ils s'y portent a la maniere d'vn certain Poiteuin, qui ariuant en la compagnie, & en la maison d'vn nommé Capland demeurant en la ville de Confollent, auquel lieu reuenoit quelque esprit, se disant estre l'ame d'vn defunct, reuelant beaucoup de choses secretes, & priant qu'on feist dire des messes, qu'on feit des voiages; ledict Poiteuin bien auisé, luy dict: Si tu veux qu'on te croie, dis *Miserere mei Deus secundum magnam misericordiam tuam*; Car ce fut le vray moien de descouurir la fraude, d'autant que cōme ainsi soit que Sathan & ses complices soient obstinez en leur peché, iamais ne se daigneront humilier deuant leur Createur pour luy crier mercy. De sorte que cela estant dict a cestuy cy, tout fremissant & despité, s'en fuir hurlant, & criant a merueilles. Nostre discours nous conduit plus loin que n'estoit nostre

intention, toutesfois vostre bonne audience m'a presque occasionné de le prolonger d'auantage pour tant d'erreurs & superstitions, ausquelles de ce temps les plus simples s'adonnent, & par continuation de temps, & peu a peu, les meine a commettre choses estranges de la foy Catholique. Car superstition est le droict chemin, & a la Magie, & a l'infidelité, ou idolatrie.

ELEION.

Qu'appellez vous superstition?

PROTERON.

Superstition, comme dict S. Thomas, est protestation actuelle d'infidelité. Et a la 94. il cite la glose sur le chapitre 2. des Colloss. l'appellant tradition humaine, qui prend nom de religion. S. Augustin l'appelle, honneur fait aux demons; & en autre lieu la nõme, contraire a religion. En fin nous pouuons dire, que tout ce qui diminuë de l'honneur & gloire de Dieu, par vn pretexte de pieté ou religion, est vraiement superstition.

2.2. q.97. art.4. & 94. art.1.

De vera relig. & 4. de Ciuit. c.30

SCIPION. Comme quoy?

PROTERON.

Il y en a cinq especes descrites par S. Augustin, au liure second de la doctrine Chrestienne, sçauoir est, l'idolatrie, diuination, l'honneur indeu a Dieu, & la vaine obseruation des choses, ausquelles sont comprises toutes les dependances de superstition. Mais d'autant que tous ne pourroient comprendre ou entendre ceste diuision; nous essaierons vous le mettre breuement au clair & au net par cinq regles. La

Lib.2. de doct. Chris. cap. 20.

premiere desquelles est qu'en toutes œuures concernantes la religion Chrestienne on doit considerer si la fin & but principal d'icelles sont pour l'honneur & gloire de Dieu, suiuant mes-
1. Cor. 10. me en cela la sentence de S. Paul qui dict : *Soit ou que nous mangeons, beuuions, ou que nous faisons quelque autre chose, qu'il redonde a la gloire de Dieu.* Car si on pretend autre but, la fin n'en vaudra rien. La seconde est, qu'on doit auiser si vn tel œuure est pour l'exercice du corps, ou refrenation de concupiscence, se faisant auec raison & discretion selon le dire de l'Apostre: *Ra-*
Roma. 12. *tionabile obsequium vestrum*, Que vostre seruice soit raisonable. Et contre ceste regle offensent ceux ou celles qui font des vœuz incōsideremēt tel que pourroit estre ne peigner sa teste au Samedy, ne trauailler ce iour mesme apres midy, ieusner au Dimanche comme a meilleur iour, & choses semblables; lesquelles sont vraies superstitions, veu qu'en icelles œuures n'ya aucun exercice spirituel, ou corporel, a tout le moins tel exercice est desordōné. La troisiesme est, de regarder si l'œuure qu'on fait a la vertu & proprieté naturelle de produire l'effect qu'on attēd; car autrement est il superstitieux. Et de ceste sorte sont ceux qui obseruent les mois, ou les iours heureux ou mal-heureux, oubien le iour qu'ils deuront commencer quelque œuure, oubien ceux qui obseruēt le temps qu'il fait vn certain iour de feste, comme de S. Vincent, de S. George, ou autres, pour de la inferer la sterilité ou fertilité

fertilité de la terre l'année ſuiuante; ceux la auſſi qui amaſſant des herbes pour medecine obſeruent le nõbre par ou impar; cõme auſſi ceux qui portent des breuets auec des noms incogneuz, pendus au col ou ſur ſoy, en eſperance d'eſtre guarantis de quelque inconuenient, ou bien en receuoir quelque profit. Ceſte ſentence ont ſi bien executé les païens, que combien qu'ils n'en euſſent la cognoiſſance, ce nonobſtant le droit de nature leur apprenoit ne deſroger a l'honneur de leurs Dieux par telle ſuperſtition; de façon que nous liſons Claude l'Empereur auoir condamné a mort, & confiſqué les biens d'vn cheualier Romain, pour auoir porté ſur ſoy vn œuf de coq en intention de gaigner ſa cauſe par faueur, & ainſi abuſer de la religiõ des iuges: Soubs Tibere il y en eut vn pour la moindre opinion d'auoir vſé de Necromantie, condamné a mort; l'Empereur Caracala en condãna pour auoir pendu a leur col des herbes & autres choſes, pour guarir des fieures. Cõtre ceſte regle offenſent auſſi ceux qui vſent de remedes non approuuez, ou reçeuz en medecine, cõme eſt de cognoiſtre la maladie d'vn hõme par la peine que peuuent endurer ſes amys qui ſont en purgatoire, voiãt dans l'vrine du malade des cercueils & bieres des treſpaſſez, apres qu'elle a demeuré vn certain temps penduë au Soleil. Car on void telles choſes de ſoy n'auoir aucune proprieté naturelle, pourquoy nous en puiſſions eſperer ou attendre vn tel effait; comme eſt du

chant ou cry des oiseaux, ou autres animaux. La
4 est, que ledict œuure ne dõne occasiõ de scã-
dale ou de ruine. Car alors, encore que de soy ne
fust superstitieux, toutesfois pour euiter scãdale
il le fault differer en autre tẽps, ou le faire secre
tement, ou du tout l'omettre, veu que c'est vne
des choses la plus recõmandée en l'Euãgile, que
de fuir & euiter scãdale. Et cõtre cecy offensent
ceux ou celles qui cueillent & amassent des her-
bes le iour de la S. Ieã, ou vn autre iour de feste;
plantẽt des arbres le iour de l'Annonciation de
nostre Dame, ou choses semblables; mesmes
saignẽt les cheuaux le iour S. Estiẽne; pẽsans ces
iours estre meilleurs que nõ point les autres, car
c'est vraiemẽt vne superstitiõ. La 5e. & derniere
regle est, q̃ l'on doit cõsiderer si vn tel œuure est
selõ l'ordonnãce & coustume de l'Eglise vniuer
selle; ou particuliere, c'est à dire, de l'Euesché, la
quelle particuliere ne doit aucunemẽt repugner
a l'Eglise vniuerselle, principalement aux choses
generales, cõme est la messe & le reste de l'office
diuin. Et cõtre ceste regle offẽsent ceux qui ad-
ioustẽt quelque autre chose a la messe, interrõ-
pent la preface d'icelle, sçauoir est, chãtant seu-
Mall. Mal. par. 2. q. 2. cap. 6. lemẽt les huict premiers mots, & de la cõmen-
cer immediatemẽt le *Sãctus* outre la coustume
de l'Eglise, & le consentement des superieurs,
cõme aussi ceux qui abregeans le *Credo*, le font
iouer aux orgues. Et cõtre ceste regle offensent
pareillemẽt ceux ou celles qui s'addressent aux
sorciers ou sorcieres, veu que ce n'est non seule-
mẽt la coustume & permission de l'Eglise; ains

a esté tousiours prohibé & defendu par icelle. Et de la bouche mesme du Seigneur Dieu: *Nõ inueniatur in te qui ariolos sciscitetur, aut obseruet somnia, aut auguria, nec sit maleficus, aut incantator, nec qui pythones consulat, nec diuinos, & querat à mortuis veritatẽ.* Ce qui a esté ainsi retourné par l'Vniuersité de Louuain: Celuy ne soit qui interroge les deuins, & qui regarde les songes & chãts des oiseaux, & qu'il n'y aie aucũ sorcier, ou enchãteur, ne qui demãde cõseil aux esprits familiers, ni aux deuins, ne qui demande la verité aux morts. Derechef il pronõce sentẽce de mort contre ceux la: *Anima quæ declinauerit ad magos & diuinos, & fornicata fuerit cũ eis, ponã faciem meã contra eam, & interficiã eam de medio populi mei.* L'ame, dit il, qui se retirera aux magiciens & enchãteurs, & qui fera fornication auec eux, ie mettray ma face cõtre elle, & l'occiray au milieu de mon peuple. La sentẽce & censure de l'Eglise ne no⁹ menace pas moins, quãd elle dit: *Si quis ariolos, aruspices, vel incantatores obseruauerit, aut philaterijs eorũ vsus fuerit, anathema sit.* Si aucun obserue les deuins ou enchanteurs; ou qu'il vse de leurs preseruatifs, qu'il soit en malediction. Maudict peut il bien estre, excõmunié & separé de la compaignie des fideles, quand il a perdu sa part de la Chrestienté, qu'il auoit acquise par le moien du baptesme, lequel il a perdu. Telle en est l'opinion de S. Augustin. *Ante omnia,* dict il, *annũtio atq; obtestor, vt nullus paganorũ sacrilegas cõsuetudines obseruet, nõ carcarios,*

Deuter. 18

Leuit. 19.

26. q. 5. c. Si quis.

Tract. de rectit. catho. veritatis.

non diuinos, non sortilegos, non præcantatores, nec pro vlla causa, aut infirmitate eos consulere, atque interrogare præsumatis. Qui hoc malum facit, perdit baptismi sacramentum. Sur toutes choses ie vous annonce & adiure, qu'aucun n'obserue les sacrileges coustumes des paiens, non les embaumeurs, non les deuins, les sorciers, non les enchanteurs; ny que vous presumiez ou attentiez les cõsulter ou interroger pour aucune occasion ou maladie. Celuy qui commet ceste meschanceté, perd le sacrement de baptesme. Ce sont les propos du S Docteur. Ie serois possible ennuyeux a referer les authoritez ou exemples tant prophanes que de la S. Escriture; I'admonesteray seulement telle maniere de gens, & les auertiray qu'ils se souuiennent hardyment
1. Reg. 31. de ce qu'est ariué a ces deux Roys d'Israel, Saül & Ochosias, qui tous deux sont morts miserablement, & assez soudainement, non pour autre raison, sinon pour auoir eu recours a telle en-
1. Reg 28. & 4. Re. 1. geance de Sathan. Qu'ils ne se flattẽt point trop eux mesmes, la main de Dieu n'est pas amoindrie pour ne punir en cas pareil ceux qui commettront le semblable. C'est vne idolatrie entierement, vne superstition, vne chose defenduë de l'eglise, que dirons nous plus? Ou il faut que les escritures soient mensongeres, ou qu'ils croient que leurs Prelats qui le leur defendẽt, y procedent par opinion & non par bon zele, ou qu'ils ne croient pas la puissance de Dieu. Il est biẽ vray que de ce temps nous voions qu'on

secouë,

secouë, & met on à bas le ioug de l'Eglise; on n'auise pas beaucoup, ny a ses commandemens ou prohibitions, principalement vn tas de gens demy-perdus, qui croians a leur fol iugemẽt & cerueau, ne tiennent compte de chose que l'Eglise leur puisse dire. Ie me suis aucunement esloigné de nostre propos, mais vous auez peu penser tandis aux especes de superstition, & combien elle est grande.

SCIPION.

Vous auez, ce me semble, taxé ceux qui portent des breuets, les comprenãt en la troisiesme espece; ie desirerois neantmoins en estre encore mieux esclaircy. Car n'y a pas long temps qu'vn certain soldat estant cõdamné de son Capitaine a passer par les armes, & estre harquebouzé, difficilement le peut on mettre a mort; non pour autre raison, sinon pour auoir cousu sur soy vn breuet des hauts noms.

ELEION.

Il s'en trouue outre ceux la encore d'autres, qui pour certaine vertu qu'il y a dans leurs armes, sur leur corps, en leurs habits ou autremẽt; ne peuuent aucunemẽt estre blessez, l'vn dans la teste, l'autre en quelque partie de son corps; a sçauoir d'ou ils peuuent auoir telle vertu, & si c'est superstition?

PROTERON.

Ces deux questions sont entierement comprises en superstitiõ. Il est bien vray que la derniere est plus pernicieuse & meschãte, car pour

gene-

generalemẽt parler, quicõque l'exerce eſt magiciẽ ou baſteleur; mais l'autre, nõ touſiours mauuaiſe. Quãd eſt de celuy cy, il ſe faict en deux façons, ou biẽ en enchãtant les armes de ceux qui leur voudroient faire deſplaiſir (& ce auec certains carmes prononcez ſur l'heure) ou meſme enchantãt les leurs propres, de ſorte qu'ils puiſſent danſer deſſus le trenchant d'icelles. L'autre façon eſt faiſant iniures & cõtumelies aux images, ou les rompãt pour par ce moien obtenir du diable ce qu'ils demãdent. Cõme, pour exẽple, celuy qui ne vouldra eſtre bleſſé en la teſte, il prẽdra la teſte d'vne telle image, celuy qui deſire n'eſtre atteinct au bras, en rõpra vn bras, & ainſi conſequẽment toutes les parties du corps. Et de la eſt que raremẽt on trouuera vne image entiere aux carrefours, ou lieux publics. Tels iconoclaſtes & rõpeurs d'images ce ioignãt & aſſociãt auec les archers malefiques (qui pour tuer certain nõbre d'hõmes, le iour du vendredy ſainct, durãt le diuin ſeruice, tirent autãt de traicts, ou dards dans l'image du Crucifix, cõme ils ont intention de tuer d'hõmes) ſont veritablemẽt mis au rang des apoſtats & excommuniez, combiẽ qu'ils ne le facẽt que pour la cõſeruation de leur corps & les Magiciẽs pour le domage d'autruy. Or quãt a l'autre, qui eſt des billets ou breuets, ce n'eſt d'apreſent qu'ils commencẽt; car c'eſt l'erreur anciẽne des paiẽs, de façon que Plutarque s'en ſcandaliſoit de ſon tẽps; L'hõme ſuperſtitieux, diſoit il, ſe cõtriſtera d'auoir en peu de

Tract. de ſuperſtitione.

choſe

chose offensé les Dieux, & en ceste tristesse les vielles luy viendrõt attacher & pẽdre au col, ne plus ny moins qu'a vn pau fiché, to⁹ les breuets & sorceleries, & sottises qu'elles aurõt. L'opiniõ de S. Augustin en est telle, *Ad superstitionẽ pertinent mille magicarũ artium & ligaturæ & remedia, quæ medicorũ quoq; disciplina condemnat, siue in præcantationibus, siue in quibusdam notis, quas caracteres vocant, siue in quibusdam rebus suspendẽdis atq; insignandis.* A la superstitiõ appartiennẽt mille liens & ligatures des arts magiques, & les remedes, lesquels sont reprouuez de la sciẽce des medecins, ou bien en enchantemẽts, ou en quelques notes, qu'ils nõmẽt characteres, ou biẽ en certaines choses a pẽdre & marquer. S. Chrysost. n'en dict pas moins encore, bien qu'il parle des breuets qui se peuuẽt cõceder; Ie le mettray en vulgaire pour estre asses prolixe. Aucũs, dit il, portẽt au tour de leur col vne partie de l'euãgile escrite, mais a sçauoir si on ne lit pas to⁹ les iours l'euangile en l'eglise, & s'il n'est pas entendu de tous? Cõment donc estãt pẽduës au col pourrõt elles garder celui aux oreilles, duquel aiãt retẽty n'ont de rien profité? Outre plus ou est la force & vertu de l'Euangile? Est elle point aux figures & characteres des lettres, ou biẽ au sens? Si tu crois que c'est aux figures, a bon droict les mets tu au col; mais si tu crois que c'est au sens des paroles, tu croiras par consequẽt, qu'elles te profiterõt plus estãt mises en ton cœur. Iusques icy sont les parolles de S. Chrysostome, lequel non-

Lib. de doctri. Christ. & habetur 26. q. 2. ca. illud. Isid. quoq; 8. etb. ca. 9

obſtant, auec S. Auguſtin encore qu'ils le condamnent & reprouuent aucunement, mais non abſolumẽt, ains l'abus de ceux qui ont pluſtoſt eſgard au papier & aux figures, qu'au vray ſens des parolles, ou biẽ a la puiſſance de Dieu, parquoy nous veulent ils apprẽdre de pluſtoſt leuer noſtre intention a Dieu, & au ſens du breuet; que non pas aux characteres leſquels y ſont. Et ainſi l'interprete S. Thomas; pource gardant les cõditions que le meſme docteur adiouſte en cedict lieu, il ſera permis d'en vſer; La premiere eſt telle, qu'ils ne ſoient pour l'inuocation des diables; la ſeconde, de ne contenir noms incognus; la troiſieſme qu'ils ne contiennent rien de falſité; la 4. qu'il n'y aie aucuns ſignes ou characteres, forts & excepté le ſigne de la croix, ny aucune choſe de vanité auec les choſes ſaintes leſquelles y ſont; la 5. eſt que ou l'écriuant, ou l'attachant, ou le portant, on n'y obſerue rien de vanité ou ſuperſtition. Sũma Angelica adiouſte encore vne autre condition, a ſçauoir, que ces noms la ſoient ou de l'euangile, ou de la S. écriture, ou de quelques Saincts. Les autres Summiſtes concedans vſer de ces breuets appoſent & aioignent encore ceſte derniere qui eſt de n'auoir eſgard a ceſte ſuperſtitieuſe clauſe, qu'on a accouſtumé d'y lire, ou ſoubs-entendre; qui eſt; que quiconque portera vn tel billet, ne pourra eſtre endomagé, infortuné, & choſes ſemblables; pluſtoſt les porter d'vne pure & ſincere deuotion. Voyla la reſolution que nous en pouuõs pren-

Verbo Superſtitio.

Sũma Syl-ueſt. q. 10. ver. ſuper. Armilla au rea.

prendre maintenant. Nous imposerons fin a nostre discours, quand bon vous semblera.

SCIPION.

Encore me sembleroit il bõ de premieremẽt faire vn recueil & sommaire de tout ce que dessus, & mesme en resoudre par articles, pour mieux l'imprimer en la memoire.

ELEION.

Il me semble tresbon & profitable.

PROTERON.

La premiere resolution sera donc, que pour le peché & punition d'iceluy, les animaux irraisonables vẽgeans leur Createur, par sa permission, & quelquesfois expres commandement, assaillent les hommes pour en faire punition.

La seconde, que ce peuuent estre des loups naturels, lesquels on void ainsi deuorer les hommes; le faisant ou par rage, en laquelle ils sont; pour la faim de laquelle ils sont pressez; pour l'agitation des diables; ou autres raisons dictes cy dessus.

La 3. que ce peuuent estre des hommes naturels, lesquels ou sans charmes, ou auec charmes, viuent de chair humaine, comme l'auons prouué par exemples.

La 4. que ny Lycanthropie, ou reale transformation, est admise aucunement en l'eglise Catholique; & que si l'homme se transforme (s'il est toutesfois loisible d'vser du mot) c'est plustost en bien qu'en mal, & non se transformer, ou changer en vne beste, veu que ny onguens,

ny

ny fleuues, ny parolles, ny ceintures, ny le diable mesme ont aucun pouuoir de le faire; trop bien apparoistre exterieuremēt autres qu'ils ne sont, & se le persuader euz mesmes, voire cacher par enchantement la forme & figure humaine, à fin qu'on ne cognoisse quelles gēs sont. Mais on ne sçauroit admettre telle trāsformation; sinō que par consequēt on admette ou la metempsichose Pythagorique, ou les metamorphoses d'Ouide, & autres telles absurditez fabuleuses.

La 5. resolution est, que selon la foy qu'on y adiouste, les hommes par magie, ou les diables en vn corps prins, se peuuēt faire veoir, ou aussi les autres, en forme estrangere; enchantant ou esblouissant & la veuë, & les autres sentimens, tant interieurs, qu'exterieurs.

La 6. & derniere est, que detestāt & reiettant tous charmes, & toute superstition, & vsant des benedictions de l'eglise, (& specialement de la croix) soit grans ou petits, qui en seront signez, non seulement peuuent euiter telle sorcelerie, & enchantemēts; mais aussi le dāger qui leur pourroit ensuiuir; veu que le diable n'a point tant de pouuoir sur les vrais fideles, lesquels Iesus christ conserue triomphant (par la croix) de ses ennemys, & des nostres. Soions donc tousiours soigneux, & ceux qui sont en nostre charge, & nous mesmes guarnir & munir de ce glorieux signe de la croix, prendre ce bourdon de Iacob, pour nous appuier a passer le gué des eaues d'amertume, de ceste vie mortelle agitée de tant de mi-

seres,

ſeres, & tribulations calamiteuſes pour nous faire ſaillir a la ſource des eaues viuifiãtes Ieſus noſtre Sauueur; duquel nous puiſſions tous enſemble a iamais eſtre repeuz & refectionnez, a ce ſouper & banquet des noces ſiennes, en la gloire eternelle. Ainſi ſoit il.

CENSVRA.

DE mandato & commiſſione Reuerendiſſimi Domini D. Henrici Cuyckij electi Epiſcopi Ruremundeñ. Cancellarij Facultatis Theologiæ, Decani Eccleſiæ Collegiatæ D. Petri Louanij, Librorumq; Cenſoris, viſitaui, legi & examinaui librum præſentem, *Dialogue de la Lycantropie ou trãsformation d'hommes en loups, & ſi telle ſe peut faire, par frere Claude Prieur,* in quo nihil ſidei Catholicæ aut orthodoxæ contrarium inueniens, eum vtiliter & cum fructu in lucem emitti poſſe iudico.

F. Æ. Chehere S. Theol. profeſſor.

Acquieſco in cenſuram eximij M. N. Ægidij Cheheré Sacræ Theologiæ profeſſoris; & librum ſupraſcriptum imprimi poſſe cenſeo.

Henricus Cuyckius D. Petri Louanij Decanus, & Pontificius ac Regius librorum Cenſor.

Cum conſenſu Reuerẽdi Patris Gerardi Iaceani, Miniſtri prouincialis, ac venerandi patris Arnoldi ab Yſcha, Louanienſis Guardiani.

